



Document de projet du PNUD

Gouvernement du Sénégal, de Gambie, de Guinée Bissau, de Mauritanie, du Cap Vert

Programme des Nations Unies pour le Développement

**Adaptation au changement de climat – Réponse au changement du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l’Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)**

Financé par l’Adaptation prioritaire stratégique, ce projet pilote porte sur la mise en oeuvre de mesures de renforcement de la résistance des communautés vulnérables aux effets des changements climatiques sur les ressources côtières. Il sera mis en oeuvre en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et au Cap Vert sur une durée de 4 ans par une équipe de projet interinstitutions. L’expérience du PNUD servira à orienter la mise en oeuvre du projet par le biais d’un ensemble d’activités exécutées en collaboration étroite avec l’UNESCO/COI à l’échelle nationale et régionale.

## Sommaire

<b>ACRONYMES</b>	page
<b>SECTION I</b>	
<b>PARTIE I : ANALYSE SITUATIONNELLE</b>	5
<b>PARTIE II : STRATEGIE</b>	20
<b>PARTIE III : DISPOSITIFS DE GESTION</b>	40
<b>PARTIE IV : PLAN ET BUDGET D'EVALUATION ET DE SUIVI</b>	48
<b>PARTIE V : CONTEXTE JURIDIQUE</b>	55
<b>SECTION II</b>	
<b>PARTIE VI : ANALYSE PROGRESSIVE DES COUTS</b>	56
<b>PARTIE VII : AUTRES ACCORDS</b>	69
<b>PARTIE VIII : STRUCTURE DU PROJET</b>	69
<b>PARTIE IX : TERMES DE REFERENCE DES MEMBRES ESSENTIELS DU PROJET ET DES PRINCIPAUX SOUS-TRAITANTS</b>	69
<b>PARTIE X : PLAN DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES</b>	69
<b>PAGE DE SIGNATURE</b>	72
<b>LISTE DES ANNEXES</b>	75

## Acronymes

ACCC	Adaptation aux changements climatiques et côtiers en Afrique de l'Ouest : répondre par une gestion intégrée de la zone côtière à la transformation du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest
ASS	Afrique sub-saharienne
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CC	Changement climatique
CCLME	Projet Ecosystème Marin du Courant du Canari
CCN	Comité consultatif national
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCPAC	Projet Planification de l'adaptation au changement climatique aux Caraïbes
CdP	Conférence des Parties
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNP	Coordinateur national du projet
COI	Commission océanographique intergouvernementale (de l'UNESCO)
CPA	Cadres des Politiques d'Adaptation
CRPP	Comité régional de pilotage du projet
CSRP	Commission Sous-régionale des Pêches
DEX	Mécanisme/Organisation d'exécution directe
DNP	Directeur National du Projet
EI	Eaux internationales
EMEP	Examens de la mise en oeuvre du projet
ENGP	Equipe nationale de gestion du projet
ENM	Elévation du niveau de la mer
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GAT	Groupe d'Appui Technique
GCE	Groupe Consultatif d'Experts
GEM	Grand Ecosystème Marin
GEMGG	Grand Ecosystème Marin du Golf de Guinée
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
MAA	Mécanisme d'Apprentissage en matière d'Adaptation
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NEX	Mécanisme/Organisation nationale d'exécution directe
ODINAFRICA	Réseau d'échange de données et d'information océanographiques pour l'Afrique
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation

PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAP	Programmes d'action prioritaires
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PFN	Point focal national
PMA	Pays moins avancés
PMD	Programme sur les zones en marges du désert
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUD-BP	Bureau Pays du PNUD
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRE-COI	Programme Régional Environnemental de la Commission de l'Océan Indien
ROOFS - Africa	Système de prévision et d'observation des océans au niveau régional-Afrique
SCN	Seconde Communication Nationale
SEACAM	Secrétariat pour la Gestion des Zones Côtières en Afrique de l'Est
SINEPAD	Secrétariat Intérimaire du volet Environnement du NEPAD
SMOO	Système de prévision et d'observation des océans au niveau régional - Afrique
TRA	Evaluation de la réduction de la menace
UCR	Unité de Coordination Régionale
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCED	Conférence de Nations Unies sur l'environnement et le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
URGP	Unité Régionale de Gestion de Projet
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

## SECTION I. ELABORATION DE LA NARRATIVE

### PREMIERE PARTIE : Analyse situationnelle

#### 1.1 Introduction

1. L'environnement marin et côtier interdépendant de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée Bissau et du Cap-Vert constitue un écosystème très riche, générateur d'une importante biodiversité marine. Il offre également d'importantes opportunités aux populations côtières en termes de moyens de subsistance. Toutefois, de nombreuses évaluations basées sur des communications nationales par pays soumises au CCNUCC, la deuxième évaluation du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques, ainsi que les projets FEM tels que l'*African Process*<sup>1</sup>, sont arrivées à la conclusion que l'érosion côtière généralisée en raison des changements climatiques constitue l'un des problèmes environnements les plus graves qui attend la région<sup>2</sup>. Même si l'érosion côtière et la sédimentation se sont manifestées depuis des siècles dans ces pays, et qu'elles ne sont pas seulement une conséquence des changements climatiques dus à l'émission du carbone anthropique, les deux processus sont fortement tributaires des changements des conditions climatiques<sup>3</sup>. Les scénarios de changements climatiques dans la région ouest africaine comprennent entre autres l'augmentation projetée de la température de surface moyenne pouvant aller jusqu'à 0,5° C par décennie, l'évapotranspiration accélérée, la variabilité et l'intensité accrues des précipitations, l'élévation accélérée du niveau de la mer d'environ 1 m par siècle, le ralentissement des remontées d'eau dans les côtes, conséquence de l'affaiblissement de la zone de haute pression des Açores et de l'alizé, exacerbée par la perturbation des panaches d'eau douce d'origine continentale (pour plus de détails, voir l'Annexe A3). Les changements qui en découlent dans les conditions hydrographiques et océaniques du fait des changements climatiques risquent d'exacerber l'érosion côtière et les problèmes de sédimentation dans la région ouest africaine<sup>4</sup>. Etant donné qu'ils sont tous situés dans l'Ecosystème Marin du Courant du Canari (et par conséquent alignés sur une importante transition environnementale qui risque d'être modifiée par l'élévation du niveau de la mer et les changements climatiques), les cinq pays pourront mieux identifier et faire face aux changements des conditions climatiques, hydrographiques et océaniques vers le nord le long de la côte, accompagnés d'un réchauffement planétaire, s'ils comprennent les caractéristiques et les processus des Etats voisins<sup>5</sup>. Ce projet vise à promouvoir cet effort collectif par la réalisation d'une série d'activités conduisant au renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques des écosystèmes côtiers vulnérables dans les cinq pays. Au cœur du projet figure une association de projets pilotes communautaires ; le PNUD et l'UNESCO ont apporté leur appui pour faciliter et renforcer les capacités à favoriser une intégration, au niveau national, de politiques encourageant la capacité d'adaptation aux changements climatiques des écosystèmes côtiers.

---

<sup>1</sup> Projet FEM de taille moyenne (MSP) - Projet Afrique Sub-saharienne « Développement et protection de l'environnement marin et côtier de l'Afrique subsaharienne », également connu sous le nom de « *African Process* »

<sup>2</sup> Ces cinq pays particuliers, de par leur processus de communications nationales respectif et la formulation de leurs Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA), ont souligné que l'impact des changements climatiques sur leurs régions côtières est une priorité.

<sup>3</sup> Réaction aux observations des membres du conseil. Le tableau des réponses a été intégré dans l'Annexe A 11 du présent document du projet et dans le Résumé exécutif.

<sup>4</sup> Allersman and Tilsmans 1993 – cités dans Africa Environmental Outlook (2000)

<sup>5</sup> Comme souligné par Eric Bird lors de l'analyse STAP de cette proposition.

2. L'objectif principal du projet est de maintenir ou de renforcer la résistance des écosystèmes aux changements climatiques le long de la côte du courant du canari. Etant donné que la zone côtière ouest africaine abrite un certain nombre de zones protégées (ZP) riches en biodiversité globale telles que le Banc d'Arguin, Djoudj, Diawling, Saloum, etc., le projet contribuera à garantir que les avantages mondiaux du domaine focal Biodiversité du FEM résistent aux pressions supplémentaires des changements climatiques. L'intégrité de l'écosystème est peut-être une condition nécessaire à la viabilité de ces ZP, mais elle n'est pas suffisante. Le projet apporte une contribution intéressante en assurant une meilleure intégration des problèmes liés aux changements climatiques dans les activités en cours ou prévues prenant en charge l'intégrité des écosystèmes, notamment la gestion et l'utilisation des ressources de la biodiversité. Si les mesures d'adaptation aux méfaits des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer, ne sont pas soutenues, les ressources de la biodiversité de ces ZP risquent de ne pas profiter, dans le long terme, de l'intégralité des effets positifs des mesures mises en œuvre (dans le cadre des projets conventionnels en matière de biodiversité) pour promouvoir et gérer les ressources de la biodiversité globale. Les pertes considérables (et éventuellement irréversibles) constatées dans les écosystèmes particulièrement sensibles sont probablement dues aux changements climatiques. Le maintien de la stabilité des écosystèmes compte tenu des changements climatiques est par conséquent une condition sine qua non pour la gestion de la biodiversité dans le paysage de production. En mettant en avant des mesures veillant à ce que les ressources et programmes de gestion garantissent la résistance des écosystèmes aux impacts des changements climatiques, en facilitant l'amélioration de la gestion intégrée des zones côtières (notamment les ressources des zones humides et les écosystèmes des îles) et en encourageant la reproduction des expériences et des enseignements tirés, le projet contribuera à la gestion améliorée et à l'utilisation durable de la diversité biologique des ressources côtières et marines dans différents sites pilotes de la région ouest africaine.

3. La durée d'exécution du projet est de quatre ans. Jusqu'à ce jour, un cofinancement d'environ 9 800 000 dollars EU composé de liquidités, d'un financement parallèle et de contributions en nature a été obtenu. Un cofinancement supplémentaire est à confirmer dans le cadre de discussions bilatérales continues lors de la mise en œuvre, et contribuera davantage à l'appropriation nationale et à la pérennité au-delà de la durée de la contribution apportée par le financement FEM SPA.

### 1.2 Dimension contextuelle et mondiale

4. Le document du Conseil du FEM GEF/C.23/Inf.8/Rev.1 (Assistance du FEM pour la prise en charge de l'adaptation) stipule que :

*« L'adaptation aux changements climatiques est de plus en plus reconnue comme un outil important pour la réalisation du développement durable et essentiel pour l'atteinte de nombreux objectifs planétaires en matière d'environnement. Même si des incertitudes scientifiques planent toujours, la portée et l'ampleur des risques qu'on associe désormais aux changements climatiques constituent un obstacle pour les objectifs environnementaux et économiques qu'il faut aujourd'hui prendre en compte... la compréhension de la réaction de l'homme face aux changements climatiques reste à l'étape embryonnaire et il reste encore beaucoup à apprendre de l'expérience historique. Toutefois, il est généralement reconnu (entre autres facteurs) que la capacité d'adaptation dépend de l'accès aux ressources, à l'information et aux technologies, des compétences et connaissances nécessaires à leur utilisation, ainsi que de la stabilité et de l'efficacité des institutions culturelles, économiques, sociales et gouvernementales facilitant ou entravant le mode de*

*réaction des systèmes humains. Ceux qui disposent de moins de ressources ont la plus faible capacité d'adaptation et sont les plus vulnérables. »*

5. L'intégralité du Projet dénommé « Adaptation aux changements climatiques : répondre aux changements affectant le littoral et ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest, par une gestion intégrée de la zone côtière » (ACCC) sera mise en œuvre en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et dans les Iles du Cap-Vert. Le projet ciblera les communautés extrêmement vulnérables<sup>6</sup> des cinq pays de l'Afrique de l'Ouest et les aidera à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques à long terme. Cet appui se fera dans le cadre des directives SPA, afin d'assister les communautés dans le renforcement de leur capacité d'adaptation tout en veillant à ce que les avantages environnementaux du domaine focal Biodiversité opposent une résistance aux changements climatiques conformément aux directives SPA (GEF/C.27/Inf.10, para 26).

6. Dès les premières études des impacts des changements climatiques en Afrique, l'on savait que ces derniers auront des conséquences considérables sur les régions côtières, particulièrement sur les petites îles et les zones côtières à basse altitude (Ibe and Awosika, 1991; Saha, 1991; Alusa and Ogallo, 1992; Hoozemans et al., 1993; Ibe et Ojo, 1994; Smith et al., 1996). Cela est dû à la morphologie des régions côtières (principalement les côtes à basse altitude avec de nombreux estuaires, deltas et petites îles), à la présence d'importants écosystèmes (tels que les mangroves) extrêmement vulnérables aux conditions climatiques et à la forte densité de populations et activités économiques le long de ces littoraux reposant sur des économies nationales dépendantes des ressources naturelles (plages, ressources halieutiques, pétrole, sable).

7. Les principaux impacts biophysiques de l'élévation du niveau de la mer et de la variabilité accrue des précipitations, comme l'a indiqué la deuxième évaluation de l'IPCC, sont l'érosion côtière accrue, l'inondation généralisée des côtes, les tempêtes plus violentes, la salinisation des eaux de surface et souterraines, la disparition des marécages (Bijlsma et al., 1996). Ibe and Ojo (1994) a également indiqué que les autres facteurs des changements climatiques peuvent entraîner des changements considérables des ressources hydrauliques et énergétiques (par l'inondation des zones deltaïques pétrolifères et les modifications des bassins provoquant des perturbations dans la production hydroélectrique), des mouvements océaniques, notamment les remontées d'eau, mais ils peuvent également aggraver la sécheresse et la désertification. Les principaux écosystèmes côtiers vulnérables sont les mangroves et les récifs coralliens (McLean et al., 2001). Les mangroves sont fortement dépendantes des variations du niveau de la mer, mais aussi des précipitations et de la salinité. Par conséquent, l'on s'attend à leur migration ou disparition si un glissement latéral n'est pas possible ou si la salinité est trop élevée. Toutefois, d'autres facteurs tels que la topographie de la zone et le rythme de sédimentation auront leur importance dans la réaction des mangroves face à l'élévation du niveau de la mer (Bijlsma et al., 1996).

8. Par ailleurs, Alusa and Ogallo (1992), pour la région de l'Afrique de l'Est ainsi que Ibe and Ojo (1994) pour la côte atlantique africaine, ont identifié les impacts suivants des changements climatiques sur les principales activités économiques des zones côtières :

- Les produits halieutiques seront affectés par la dégradation/disparition des écosystèmes tels que les mangroves qui servent de frayères, de lieux de reproduction et de protection pour un certain nombre

---

<sup>6</sup> Sur la base d'une évaluation au niveau national, notamment des communications et consultations nationales avec les parties prenantes concernées (voir Annexe 1.1 pour des détails)

d'espèces de poissons, ainsi que par les changements de température de la surface de la mer, l'intensité et la zone des remontées d'eau qui modifieront la répartition des espèces ;

- L'agriculture sera affectée – parfois positivement – par les modifications de la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, la température et les précipitations qui modifieront la répartition géographique des zones agroécologiques compte tenu de la vulnérabilité de la plupart des cultures aux paramètres climatiques. Dans les zones côtières, l'élévation du niveau de la mer entraînera également la salinisation des sols, des eaux de surface et souterraines, affectant inéluctablement les terres cultivables. L'inondation perpétuelle entraînera la perte de ces dernières dans un certain nombre de zones côtières ;
- Les infrastructures côtières (telles que les routes et les ports) sont menacées par l'inondation et l'érosion côtière provoquées par l'élévation du niveau de la mer. Pour les mêmes raisons, les villes et villages côtiers seront menacés et certaines populations riveraines déplacées ;
- Le tourisme, qui dépend essentiellement des plages (soleil et sable), sera touché par une accélération de l'érosion côtière due à l'élévation du niveau de la mer, réduisant ainsi le nombre de sites adaptés pour le tourisme balnéaire. Les infrastructures touristiques longeant la côte seront également affectées, ainsi qu'un certain nombre de sites historiques.

9. Le troisième rapport d'évaluation de l'IPCC (Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques) a reconnu ces menaces et indique que « les littoraux tropicaux et sous-tropicaux, notamment dans les zones subissant la pression des activités humaines, sont très exposés aux méfaits du réchauffement de la planète. » (McLean et al., 2001)<sup>7</sup>.

10. L'IPCC définit la vulnérabilité comme la propension ou non des individus et systèmes à faire face aux effets négatifs des changements climatiques, notamment la variabilité et les conditions climatiques extrêmes. Il s'agit d'une fonction de :

- Sensibilité, c'est-à-dire le degré de vulnérabilité des systèmes naturels ou sociaux aux changements météorologiques et climatiques (relation exposition/réaction) ainsi que les caractéristiques de la population, par exemple son niveau de développement et sa structure démographique
- Exposition au risque météorologique et climatique, notamment la nature, l'ampleur et le rythme des variations et des changements climatiques à long terme
- Mesures d'adaptation en place pour réduire l'incidence d'un résultat négatif spécifique (données de base de l'adaptation), dont l'efficacité détermine en partie la relation exposition/réaction.

11. Malgré les importantes conséquences environnementales et socioéconomiques présagées que les changements climatiques auront sur les zones côtières de l'Afrique sub-saharienne, seul un nombre relativement limité de pays ont mené des évaluations complètes de leur vulnérabilité aux changements climatiques (Niang-Diop, 1998). Même si un certain nombre de pays africains ont mené des évaluations sur la vulnérabilité/adaptation (études V&A) conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)<sup>8</sup>, la plupart de ces études ne se sont focalisées que sur les impacts de l'élévation du niveau de la mer sur

---

<sup>7</sup> McLean, R. F., Tsyban, A., Burkett, V., et al. 2001. Coastal Zones and Marine Ecosystems. Chapitre 6 de Climate Change 2001: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution du Groupe de travail II au Troisième Rapport d'évaluation du GIEC. Cambridge Press.

<sup>8</sup> Sénégal, Gambie, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo, Nigeria, Cameroun, Afrique du Sud, Tanzanie, Seychelles, Île Maurice, Mozambique.



l'érosion côtière et les inondations (Voir Paragraphe 87). En 1989, lors du premier atelier organisé sur les réponses en matière d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres effets des changements climatiques, les pays côtiers africains ont présenté des évaluations très préliminaires de leur vulnérabilité aux changements climatiques (Titus, 1990). Lors de la deuxième rencontre sur la vulnérabilité des zones côtières à l'élévation du niveau de la mer, le Sénégal et le Nigeria ont présenté les premiers résultats quantitatifs d'une étude financée par la US Environmental Protection Agency (Organisation des Etats-Unis pour la protection de l'environnement) (Awosika et al., 1994; Niang et al., 1994). Ces études V&A ont évalué, pour les différents scénarios d'élévation du niveau de la mer (spécifiquement échelonnés dans le temps et dans l'espace), les terres perdues en raison de l'érosion côtière et des inondations, la population et la valeur économique menacées ainsi que les coûts de deux options de protection différentes (French et al., 1995; Dennis et al., 1995). La Gambie a mené une étude V&A à l'aide de trois scénarios d'élévation du niveau de la mer et a évalué les terres qui seront perdues, la population et la valeur économique menacées, mais seulement pour la zone Banjul-Cape St Mary, tandis que les options d'adaptation n'ont été identifiées que du point de vue qualitatif (Jallow et al., 1996, 1999)<sup>9</sup>.

12. Les écosystèmes côtiers de l'Afrique de l'Ouest sont très significatifs au regard de la biodiversité globale. La liste Global 200 de WWF comprend les forêts humides guinéennes, les cours d'eau de la Haute Guinée et, plus important, le Courant des Canaries. Il existe une forte interdépendance entre les écosystèmes côtiers de cette région de l'Afrique de l'Ouest, principalement en raison du type de transport de sédiments le long de la côte, ainsi que de l'incidence des déversements des fleuves (Gambie, Sénégal, Saloum, sur la quantité de sédiments atteignant les zones côtières). Les changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer, susceptibles d'affecter le système de transport naturel des sédiments dans cet environnement marin, peuvent conduire à des méfaits tels que l'érosion côtière. Le Tableau 1 ci-dessous présente une liste d'effets positifs de la biodiversité dans les régions pilotes sélectionnées des pays participants.

13. Selon l'Institut des Ressources Mondiales (PNUD/PNUE/BM/WRI, 2000), la zone côtière<sup>10</sup> des pays participants de ce projet abrite d'importants et divers écosystèmes, notamment des côtes rocheuses, des plages sablonneuses, des deltas, des estuaires, des marécages côtiers, des prairies d'herbes maritimes et des lagunes possédant non seulement une riche biodiversité mais constituant également d'importantes ressources sur lesquelles reposent les économies locales. Les mangroves jouent un rôle particulièrement important parce qu'elles protègent le littoral en atténuant les effets des marées et des tempêtes, mais également parce qu'elles stabilisent le sable et les sols, les éléments nutritionnels cycliques, absorbent et décomposent les déchets, fournissent un habitat à la faune et la flore et conservent la biodiversité. Les mangroves apportent également une importante contribution aux économies des pays côtiers en offrant des conditions favorables à la culture et au développement du tourisme.

---

<sup>9</sup> D'autres évaluations sur la vulnérabilité et l'adaptation n'ont pas encore été publiées mais elles sont présentes soit dans les communications nationales initiales soumises à la CCNUCC, soit sous la forme de rapports.

<sup>10</sup> La zone côtière comprend au minimum, « toutes les zones intertidales et supra tidales du bord de l'eau ; notamment toutes les plaines côtières inondables, les mangroves, les marécages, les marais, les plages, les dunes et les récifs coralliens frangeants ». (Clark, 1996). La longueur totale de la côte de l'Afrique sub-saharienne est de 63 124 km. Elle se compose essentiellement d'une zone côtière à basse altitude comprenant la corniche de 32 pays continentaux et d'un certain nombre d'Etats insulaires. Le littoral sénégalais est long de 531 km, celle de la Gambie de 80 km, de la Guinée Bissau de 350 km et du Cap-Vert de 965 km. Le total pour les cinq pays fait 2680 km (ouvrage World Fact CIA).

14. D'une manière générale, les eaux côtières africaines sont riches en ressources halieutiques lesquelles, en 1997, ont contribué à hauteur de 445 000 000 de dollars EU aux économies des pays (FAOSTAT 2001), les débarcadères dans les estuaires et lagunes représentant plus des trois quarts existant en Afrique (IPCC 1998). Dans certains pays, notamment les petits Etats insulaires tels que le Cap-Vert et les Seychelles, la pêche est une importante activité génératrice d'emplois représentant plus du tiers des ouvriers agricoles (FAO 1996), les activités de pêche artisanale étant à la fois une source importante de revenu et de protéines pour les populations côtières. Outre les importantes activités économiques telles que la pêche, le tourisme et l'agriculture, les infrastructures essentielles (routes, ports) et les villes sont situées dans les zones côtières de l'Afrique sub-saharienne, de même que le pétrole, le gaz et d'autres réserves minérales.

15. Même si l'érosion et l'accrétion constituent des processus naturels dynamiques ayant cours dans le monde au niveau des zones côtières, les activités anthropogéniques tant dans les zones côtières que continentales peuvent modifier les caractéristiques naturelles, ce qui se répercute sur les capacités d'adaptation des écosystèmes côtiers. La transformation des habitats côtiers naturels tels que les marécages et mangroves en zones urbaines ou agricoles réduit la capacité de ces écosystèmes à servir de barrière ou de zone tampon naturelle contre l'action des vagues et la violence des tempêtes, aggravant ainsi l'érosion et d'autres incidences telles que l'inondation. L'exploitation minière du sable contribue à l'érosion en perturbant la surface et en exposant le sous-sol à l'action des pluies, fleuves et vagues. La construction de digues sur les fleuves plus à l'intérieur des terres réduit le flux de sédiments et augmente la capacité d'érosion du fleuve, conduisant ainsi à des vitesses d'érosion plus élevées dans la zone côtière (WCD, 2000).

16. Les changements climatiques et notamment l'élévation du niveau de la mer accentueront les pressions sur les zones côtières, conduisant ainsi à l'aggravation de la dégradation des écosystèmes, des infrastructures et des activités économiques. Ils peuvent également aggraver l'ampleur des agressions actuelles en provoquant l'inondation des zones à basse altitude, le déplacement des populations, la contamination des sources d'eau douce, menaçant ainsi les moyens de subsistance des populations riveraines et les options de développement de tous ces pays dont les zones côtières apportent une contribution considérable à l'économie.<sup>11</sup>

17. Outre la pollution et l'exploitation non durable des ressources côtière et marines, l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer font partie des problèmes les plus graves en Afrique de l'Ouest<sup>12</sup>. C'est également une conclusion majeure à laquelle ont abouti les pays de la région qui ont pris part au « *GEF MSP on the Development and Protection of the Coastal and Marine Environment in Sub-*

---

<sup>11</sup> Selon l'IPCC, le niveau mondial moyen de la mer a augmenté de 1 à 2 mm par an au cours du siècle dernier. La cause la plus probable de cette montée est le développement des eaux maritimes et la perte généralisée de glace terrestre causée par l'augmentation des températures moyennes mondiales. D'après l'IPCC, à l'horizon 2100, le niveau de la mer à l'échelle planétaire pourrait augmenter d'un mètre (IPCC 2001a). Les inondations et les modifications de la salinité, les conditions des vagues et les mouvements océaniques exposeront les habitats naturels et les installations humaines aux inondations et à l'érosion accélérée. La portée la gravité des effets des tempêtes vont également empirer suite aux changements climatiques accrus et en raison de la perte des mangroves et récifs coralliens de leur capacité à servir de tampon. Les installations humaines et les activités économiques du Golfe de Guinée, du Sénégal, de la Gambie, de l'Egypte et le long de la côte de l'Afrique de l'Est, notamment la partie ouest de l'Océan indien, seront probablement les plus touchées (IPCC 2001b). Certains de ces pays peuvent ne pas avoir les moyens techniques et financiers de mettre en œuvre les mesures d'atténuation (Leatherman & Nicholls 1995) – d'après Africa Environment Outlook (Etat de l'environnement en Afrique) (UNEP, 2000)

<sup>12</sup> Africa Environment Outlook (UNEP, 2000/UNEP, 2006))

*Saharan Africa* » (Projet de taille moyenne du FEM sur le développement et la protection de l'environnement côtier et marin de l'Afrique sub-saharienne).

18. La côte ouest africaine recèle un large éventail d'écosystèmes et de ressources, notamment les vastes forêts de mangroves, les plages sablonneuses, les lagunes, les marécages côtiers et les zones poissonneuses<sup>13</sup>. La sous-région se caractérise également par les tempêtes brusques fréquentes le long de la côte et les phénomènes très dynamiques de l'érosion et de l'accrétion, ce qui rend la protection assurée par les mangroves et d'autres marécages côtiers vitale pour la stabilisation de la zone côtière et la création de conditions favorables pour les infrastructures et le développement.<sup>14</sup> Le FEM a investi dans plusieurs projets pour conserver la biodiversité dans ces écosystèmes côtiers, notamment :

- *Sénégal* : Projet de Gestion intégrée des ressources marines et côtières (PIMS# 1189) ;
- *Guinée Bissau* : Projet de Gestion des ressources côtières et de la biodiversité (PIMS #1221) ; et
- *Gambie* : Gestion intégrée de la biodiversité côtière et marine (PIMS #1067).

Les modifications du littoral, qu'elles soient causées par des facteurs naturels ou par l'homme, constituent un problème crucial le long de toute la côte ouest africaine, avec des vitesses d'érosion de 23 à 30 m par an notées dans certaines zones<sup>15</sup>, ainsi que des conséquences économiques et sociales pour les pays affectés. Les causes naturelles comprennent les changements des conditions météorologiques et océanographiques (vents, marais et courants, pression atmosphérique), les modifications de l'apport de sédiments et l'élévation du niveau de la mer. Les causes anthropogéniques comprennent l'exploitation minière du sable et du gravier des estuaires, des plages et de la corniche continentale, la construction d'immeubles et d'autres infrastructures en dur le long des côtes et les changements climatiques (en raison de l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère). La construction de bassins s'est révélée être un facteur de diminution de jusqu'à 40 % des charges de sédiments dans les fleuves atteignant les côtes, réduisant ainsi la quantité de sédiments disponibles pour remplacer celles érodées ou extraites dans la zone côtière<sup>16</sup>.

19. Les scénarios de changements climatiques pour la région de l'Afrique de l'Ouest prévoient l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes brusques qui exacerberont l'érosion à travers le mouvement de plus grandes quantités de ressources côtières<sup>17</sup>. Au chapitre des prévisions figure également l'élévation du niveau de la mer d'un mètre entraînant une perte de 18000 km<sup>2</sup> de terre le long de la côte ouest africaine, affectant ainsi les villes côtières notamment Banjul (Gambie) et Dakar (Sénégal) et pouvant conduire à un problème social grave de délocalisation et de réinstallation<sup>18</sup>. Les pays participants, par le biais de communications nationales, ont identifié des lacunes critiques dans leur compréhension des effets des changements climatiques, et dans leur capacité à s'adapter à leurs conséquences (voir Annexe A7 pour une brève présentation des résultats des CN). Le présent projet se penchera sur ces lacunes et permettra aux pays participants d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation efficaces pour réagir aux effets des changements climatiques. Il établira par

---

<sup>13</sup> On estime que les revenus et ressources alimentaires de plus d'un million de personnes en Mauritanie, en Guinée Bissau et au Sénégal dépendent directement de la pêche.

<sup>14</sup> Les agressions causées par les populations font partie des facteurs qui ont contribué et qui accentueront la dégradation des ressources des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, la région côtière de Dakar (Sénégal) concentre environ 4,5 millions d'habitants (66,6 % de la population sénégalaise) et 90 % des industries du pays (IPCC 1998).

<sup>15</sup> Smith, Huq, Lenhart, Mata, Nemesova & Toure (1996) – d'après Africa Environmental Outlook (2000)

<sup>16</sup> Wellens-Mensah 1994 – cités dans Africa Environmental Outlook (2000)

<sup>17</sup> Allersman and Tilsmans (1993) – cités dans Africa Environmental Outlook (2000)

<sup>18</sup> Dennis, Niang-Diop & Nicholls (1995) – cités dans Africa Environmental Outlook (2000)

conséquent des liens étroits avec ces stratégies et d'autres programmes connexes pertinents [voir section 5 Institutional Support (Appui institutionnel) du Résumé exécutif].

20. La Convention d'Abidjan, le programme GEMGG et la Banque mondiale (1995) reconnaissent que l'érosion constitue l'un des problèmes côtiers les plus graves en Afrique de l'Ouest. Les vitesses de recul sont très élevées dans la sous-région, variant entre 1 et 3 mètres, et peuvent être encore plus extrêmes dans les zones vulnérables. Par exemple, des vitesses d'érosion de 4 à 5 mètres sont constatées en Gambie (plages de Bijilo et de Kololi) et de 20 à 30 mètres au Sénégal (Djiffere), affectant ainsi les infrastructures côtières et le développement. L'érosion côtière a été ainsi reconnue comme étant un problème national critique par la Gambie et le Sénégal dans les rapports nationaux du Projet FEM MSP (projet de taille moyenne) pour l'Afrique Sub-saharienne.

21. L'érosion côtière est également un problème d'une grande importance dans les pays voisins du Cap-Vert, de la Guinée Bissau et de la Mauritanie. Au Cap-Vert, les zones côtières se détériorent en raison de la surexploitation du sable et du gravier, tandis que la dégradation des terres dans le bassin hydrographique conduit également à l'érosion côtière et à la sédimentation<sup>19</sup>. Avec un niveau de la mer au-dessus de la basse altitude, la Guinée Bissau risque, d'après les estimations, de perdre une bonne partie de son territoire y compris les côtes des mangroves et les îles en raison de l'élévation du niveau de la mer. En Mauritanie, bien que la densité de la population dans les 754 km de littoral soit extrêmement faible, l'urbanisation et l'industrialisation se développent de plus en plus dans certaines zones côtières.

22. S'il est vrai que l'érosion côtière a été identifiée comme un problème grave, les pays qui ont pris part au projet African Process ont souligné que le manque de données socioéconomiques a empêché l'estimation précise des coûts socioéconomiques de l'érosion. Toutefois, le fait que la zone côtière soit très peuplée et qu'elle abrite l'essentiel des activités économiques est une preuve que les effets potentiels de l'érosion côtière sont considérables dans la région. Par exemple, en Gambie, les débarcadères de poissons ont été victimes de l'érosion, tandis que l'industrie du coprah, située sur les plages et employant des milliers de personnes, est également menacée. Toujours en Gambie, les sites historiques tels que les forts et les châteaux ont subi des dommages ou sont gravement menacés. Au Sénégal, l'érosion a entraîné la destruction d'une usine de pêche et de la maison du garde du parc national du Delta du Saloum, occasionnant ainsi la fermeture du service en août 1989. A Niodior et Dionewar, l'érosion a provoqué l'abandon d'un village et le déplacement des populations.

23. L'une des activités gravement touchée par l'érosion côtière, et qui le sera probablement davantage à mesure que les changements climatiques accélèrent les vitesses de dégradation des côtes, est le tourisme. Ce problème a été largement souligné dans les rapports nationaux de l'*African Process*. La mauvaise planification de l'utilisation des terres et du développement côtier, notamment un recul insuffisant, a entraîné la destruction des dunes naturelles et de la végétation par le tourisme lui-même, provoquant ainsi des vitesses d'érosion plus élevées et la destruction des infrastructures côtières qui entraînent dans leur sillage la baisse des activités touristiques dans les zones où les bords des plages sont victimes de l'érosion (cas du Sénégal et de la Gambie). En guise de réaction, deux des établissements touristiques les plus prestigieux de la Gambie, à savoir le Kairaba Beach Hotel et le Senegambia Hotel, ont déjà pris quelques mesures de protection coûteuses pour protéger les hôtels

---

<sup>19</sup> Proposition PNUD-FEM PDF-B « Conservation de la biodiversité par le biais d'une gestion communautaire participative intégrée au Cap-Vert »

contre l'aggravation de l'érosion des plages. Le Kairaba Beach Hotel a dépensé par exemple 400 000 dollars EU pour ériger des murs de sacs de sable en géotextile, tandis que le Senegambia Hotel a dépensé près de 330 000 dollars EU en 1998 pour protéger sa plage à l'aide de la méthode des toiles à sac de sable »<sup>20</sup>. Au Sénégal, un campement touristique a dû être déplacé à l'intérieur des îles à cause de l'érosion. Toutefois, de nouvelles opportunités touristiques ont été créées à Djiffere en raison du processus d'accrétion et grâce à la création de plages le long de la rive<sup>21</sup>.

24. Les changements climatiques causés par l'érosion représentent à la fois une menace et une conséquence des activités côtières. En effet, les activités anthropogéniques constituent une cause majeure de l'érosion côtière dans les pays qui la considèrent comme un problème grave. Dans l'analyse causale des changements conduite lors de la première phase de l'African Process, les activités anthropogéniques ont représenté 70 à 90 % de l'érosion côtière en Gambie, d'après les estimations. Parmi les activités ayant un effet considérable sur les zones côtières figurent le secteur énergétique et l'urbanisation (y compris le tourisme). La construction de barrages pour les installations hydroélectriques affecte les courants et les quantités de sédiments, et la construction de raffineries et de puits de pétrole, de citernes avec insuffisamment de recul ont été une cause majeure de l'érosion.

25. D'autres causes majeures de l'érosion, indirectement liées aux activités humaines, comprennent les changements climatiques planétaires et l'élévation du niveau de la mer, ayant conduit à une augmentation de la force et de la fréquence des phénomènes naturels tels que les tempêtes et les cyclones. L'on a également jugé que les tempêtes et cyclones contribuent considérablement aux modifications du littoral. Les activités anthropogéniques aggravent ainsi les effets des phénomènes naturels en réduisant la capacité naturelle des écosystèmes à faire face à ces phénomènes. C'est le cas lorsque les systèmes naturels de protection contre l'érosion tels que les mangroves ou les marécages sont surexploités et dégradés.

### 1.3 Contexte institutionnel, sectoriel et politique

26. Le projet fonctionnera dans le cadre institutionnel et juridique national de chacun des pays participants. En orientant la capacité d'adaptation vers la prise en charge des changements et de la variabilité climatiques à long terme, dans les communautés individuelles, l'accent sera mis sur les capacités et politiques lacunaires aux niveaux local, régional et national. Les évaluations spécifiques au pays, conduites pour chaque pays, décrivent le contexte institutionnel et politique et identifient ces insuffisances au niveau des capacités.

27. Les rapports de tous les pays participants figurent à l'Annexe A6. Ils traitent de certaines questions les plus pertinentes pour la gestion côtière dans les pays participants : législation, menaces, causes racines et barrières, mécanismes institutionnels, réglementations et mise en vigueur, zones vulnérables à l'érosion, activités entreprises et problèmes rencontrés. Ils ont été utilisés comme contribution de base au projet ACCC.

### 1.4 Analyse des parties prenantes

---

<sup>20</sup> Rapport national de la Gambie. Projet FEM MSP en Afrique Sub-saharienne, 2001

<sup>21</sup> Rapport national du Sénégal. Projet FEM MSP en Afrique Sub-saharienne, 2001

28. Des groupes de parties prenantes se sont engagés aux niveaux national et régional dans tous les cinq pays lors de la phase PDF. Des consultations supplémentaires avec les parties prenantes seront entreprises dès la mise en œuvre du projet dans chacun des cinq pays. Le tableau 1 décrit les exemples de groupes de parties prenantes clés aux trois niveaux (mondial/régional, national, local) et leur rôle potentiel dans le projet. Pour une analyse plus détaillée des parties prenantes par pays, consultez les Annexes A1 et A2 qui dressent la liste des parties prenantes consultées dans chaque pays et contiennent un rapport sur les discussions avec les parties prenantes en Gambie.

**Tableau 1 : groupes de parties prenantes clés aux trois niveaux (mondial/régional, national, local) et leur rôle potentiel dans le projet.**

Niveau	Parties prenantes	Rôle potentiel
Mondial	FEM, PNUD-FEM, autres AE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation mondiale</li> <li>• Gestion de projet</li> <li>• Validation de fonds</li> <li>• Appui S&amp;E</li> <li>• Appui au développement de base</li> <li>• Appui technique</li> <li>• Appui institutionnel</li> <li>• Synthèse des enseignements et documentation</li> </ul>
National (par exemple dans le cadre d'un Comité National de Coordination (CNC))	Point focal gouvernemental, PFO du FEM, personnel de l'AE nationale du projet, points focaux nationaux sur les changements climatiques (UNFCCC), ONG, universités, partenaires du secteur privé, autres partenaires au développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités (stagiaire)</li> <li>• Renforcement des capacités (formateur)</li> <li>• Développement de base</li> <li>• Appui/sensibilisation des participants locaux du projet</li> <li>• Participation à la sélection des projets</li> <li>• Participation à la gestion et au déboursement des fonds</li> <li>• S&amp;E</li> </ul>
Local	Membres communautaires, ONG, OCB, autorités locales, associations professionnelles, autres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités (stagiaire)</li> <li>• Evaluation V&amp;A locale</li> <li>• Identification de projets et élaboration de propositions</li> <li>• Développement de base</li> <li>• Mise en oeuvre des activités d'adaptation</li> <li>• S&amp;E</li> </ul>

29. Par ailleurs, préalablement à la mise en œuvre des projets pilotes/témoins, les activités ciblées seront entreprises pour sensibiliser les parties prenantes sur les problèmes liés aux modifications du littoral et aux changements climatiques ainsi que sur les avantages que les communautés côtières peuvent tirer des stratégies visant à résoudre ces problèmes dans le contexte plus large de la gestion intégrée des zones côtières. En conséquence, la mise en œuvre réussie des projets pilotes/témoins dépend de l'implication active de toutes les parties prenantes (communauté, autorités, ONG et secteur privé), ainsi que de la supervision efficace de la mise en œuvre et du suivi. La participation des parties prenantes se fera par le biais de mécanismes consultatifs établis dans le cadre du projet, où chaque partie est présente pour bénéficier de la mise en œuvre des stratégies convenues.

30. Afin de garantir une implication efficace des parties prenantes, le projet mettra en place des mécanismes pour responsabiliser et faciliter la consultation avec toutes les parties prenantes nationales et locales. Ce dialogue se passera dans les comités consultatifs nationaux qui seront formés dans chaque pays dans le cadre de la mise en œuvre (voir la section ci-dessous sur les modalités de mise en œuvre). Le rôle spécifique des parties prenantes, notamment celles qui ont été identifiées ci-dessus consistera à :

- Entreprendre des activités pour sensibiliser les acteurs sur les problèmes liés aux modifications du littoral et l'importance des mesures de mise en œuvre pour résoudre ces problèmes dans le contexte plus large de la gestion intégrée des zones côtières
- S'assurer que les mesures, stratégies et directives sont adaptées aux besoins nationaux, et qu'il existe des échanges permanents entre les échelons régional, national et local pour concrétiser le partenariat entre le Comité régional de pilotage du projet, les points focaux nationaux et les parties prenantes locales
- Eriger en priorité la réalisation d'activités efficaces en matière de renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local, et faciliter les échanges d'expériences et d'enseignements à tous les niveaux.

### 1.5 Analyse de la base

31. Avant de préciser la base du projet, il faut garder à l'esprit que le FEM utilise la même définition de la base d'adaptation pour déterminer, en partie, ce qui peut être éligible pour un financement FEM. Dans le cadre du SPA, il existe également une définition de la base normale pour les avantages environnementaux globaux. En d'autres termes, il existe une double base, même si en pratique la référence pour les avantages environnementaux mondiaux et celle pour l'adaptation se chevauchent profondément.

32. Le FEM finance le coût marginal de ces activités d'adaptation qui génèrent des avantages environnementaux mondiaux ainsi que le coût marginal des activités d'adaptation sélectionnées identifiées comme de hautes priorités par chaque pays. La figure 2 ci-dessous illustre la définition des valeurs de référence et d'incrémentalité utilisées dans le choix des projets. Le scénario de référence pour l'ensemble des projets d'adaptation dans chaque pays se compose de la somme de toutes les données de base pour chaque projet d'adaptation individuel, ce qu'il est impossible de connaître *à priori*. D'une manière générale, on peut supposer que la base de l'adaptation est limitée par des obstacles à la capacité d'adaptation. Ces obstacles peuvent être de nature technique (par exemple, manque de connaissances des réponses d'adaptation possibles) ou institutionnelle (par exemple, organisation communautaire inadéquate).

33. L'analyse des obstacles liés à l'adaptation entreprise lors des consultations nationales et des ateliers techniques régionaux a souligné une variété de facteurs anthropogéniques et climatiques de l'érosion côtière devant être surmontés afin de renforcer la résistance de l'écosystème côtier ouest africain aux changements climatiques. Par exemple, au Cap-Vert et en Gambie, la capacité des littoraux grands ouverts à servir de tampon contre les actions intensives des vagues est faible à l'heure actuelle, ce qui peut représenter une grave menace compte tenu des changements climatiques à venir. En outre, les modifications de l'intensité des précipitations contribuent à accentuer l'érosion côtière. Au Cap-Vert, cette dernière contribue à la sédimentation accrue du fait du ruissellement, ce qui nécessite une mesure de rétention d'eau et d'autres mesures pour réduire la vitesse de ruissellement. Dans le cas des

agressions anthropogéniques contre la résistance des écosystèmes côtiers, bon nombre de facteurs jouent leur partition. En Guinée Bissau, la pêche excessive conduit à la destruction des mangroves et des autres barrières naturelles, contribuant ainsi à l'érosion côtière. Celle-ci à son tour compromet la stabilité des écosystèmes côtiers. La faible application des réglementations et le manque de zonage (entraînant des installations humaines non planifiées) compromet davantage la résistance des écosystèmes. L'exploitation non contrôlée du sable (par exemple en Gambie) et d'autres pratiques d'adaptation inefficaces ont conduit à l'extraction abusive des plages de sable. Les plages érodées offrent à leur tour une protection limitée contre l'intrusion de la salinité dans les terres irriguées et marécageuses, compromettant ainsi la productivité des cultures et exerçant des pressions sur la biodiversité associée aux écosystèmes des marécages.

34. Tous les projets à financer comprendront (i) des activités dans le cadre de la gestion des ressources naturelles générant des avantages environnementaux mondiaux en termes de biodiversité, et (ii) des mesures d'adaptation offrant d'autres avantages majeurs pour le développement en termes d'eau, d'énergie, de santé et d'agriculture. Mais cela sera-t-il suffisant pour garantir un effort global pour la gestion coordonnée des zones côtières en matière d'adaptation aux CC et à l'ENM ? Les questions suivantes donnent une vision futuriste de la région en cas de non mise en œuvre du projet proposé :

#### ***A. Sur le plan physique :***

35. Certains pays, notamment le Sénégal et la Gambie, connaissent déjà des vitesses d'érosion de 1 à 2 mètres par an (voir rapports nationaux dans le document du projet du PNUD à l'Annexe A5). A cause de la rupture des dunes de sable due à la variabilité croissante des précipitations et de l'élévation du niveau de la mer, les inondations sont un phénomène fréquent dans les zones côtières à basse altitude, par exemple à Nouakchott (Mauritanie). Les changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer conduisent également à l'inondation des zones côtières (dès l'augmentation des niveaux des eaux souterraines provoquée par l'élévation du niveau de la mer et à par les risques de phénomènes extrêmes tels que les tempêtes).

36. En ce moment, le couvert végétal longeant le littoral dans les zones sensibles identifiées<sup>22</sup> a été endommagé pour plusieurs raisons (climatiques et anthropogéniques). D'une part, les activités anthropogéniques, essentiellement conditionnées par les besoins en bois de combustible (cas de la Guinée Bissau où les mangroves sont exploitées pour fumer le poisson) ont réduit le couvert des mangroves qui sont par ailleurs des barrières protectrices naturelles contre l'érosion côtière. Les vents accrus, ainsi que les activités d'exploitation du sable, ont entraîné le déplacement et/ou la dégradation des dunes de sable côtières, compromettant ainsi leur efficacité en tant que barrières physiques contre les inondations, mais également en tant que réserves sédimentaires permettant la réorganisation des plages (cas de la Mauritanie). L'augmentation continue de la salinité du sol et de l'eau (en raison du recul du littoral et de l'élévation du niveau de la mer dans toute la région) contribue également à la dégradation accrue des mangroves, réduisant ainsi le rôle écologique de ces dernières dans la reproduction et la gestion des ressources côtières notamment l'aquaculture (cas du Sénégal). Aggravées par les processus d'acidification du sol, la productivité et la disponibilité des terres cultivables se sont davantage réduites. Le recul progressif du littoral en raison des changements climatiques, notamment le niveau de variabilité élevé des précipitations et l'élévation prévue du niveau de la mer contribueront à

---

<sup>22</sup> Les critères de sélection des zones sensibles sont principalement fonction de la vulnérabilité aux effets des changements climatiques.



l'abandon accéléré des basses terres, intensifieront l'exploitation des terres du plateau, compromettant ainsi la stabilité des écosystèmes côtiers et dégénérant en conflits intercommunautaires.

37. Les mesures de gestion côtière en place comprennent le développement des plages, l'édification d'épis et de revêtements, l'interdiction de l'extraction du sable dans les zones côtières et la formation de pierres cassées comme alternative au sable pour la construction. Toutefois, les systèmes de défense des côtes en place ou planifiés se révèlent probablement inadéquates face à l'élévation prévue du niveau de la mer de 0,5 à 1 m (sur la base des valeurs moyennes mondiales) d'ici le milieu et la fin du 21<sup>ème</sup> siècle. Un projet de développement des plages en Gambie a connu au mieux un succès limité. Les plages étendues de 140 m en 2003 ont déjà concédé 70 m à l'érosion causée par les vagues, avec 7 m de plage perdus en deux jours dans une seule zone au début de mars 2006. Les mesures de protection des côtes en place sont manifestement inefficaces car elles subissent et souffriront davantage des échecs considérables et fréquents à mesure que le niveau de la mer augmente. La perte de ressources d'écosystèmes (biodiversité) précieuses du point de vue économique, ajoutée à l'aménagement de plages touristiques, d'hôtels, de débarcadères et d'autres sites clés dans les littoraux, compromettra les moyens de subsistance et les économies nationales. Les effets des CC et de l'ENM seront également aggravés par les facteurs anthropogéniques qui réduisent la résistance des systèmes écologiques et géomorphologiques côtiers. Même si certains facteurs sont déjà sur le point d'être maîtrisés, de gros efforts sont nécessaires pour renforcer la résistance face aux CC et à l'ENM. Sans une intervention plus conséquente, l'adaptation aux CC et à l'ENM sera presque exclusivement réactive et *circonstancielle* dans sa nature, et de nombreuses communautés ne seront pas en mesure de s'adapter à temps. En conséquence, sans les interventions proposées par le biais de ce projet, l'on risque de voir les écosystèmes côtiers se dégrader davantage à mesure que se manifestent les changements climatiques, notamment les précipitations variables et l'élévation du niveau de la mer. La perte de ressources d'écosystèmes (biodiversité) précieuses du point de vue économique ajoutée à l'aménagement de plages touristiques, d'hôtels, de débarcadères de poissons et d'autres sites clés dans les littoraux compromettront les moyens de subsistance locaux et les économies nationales. Les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer seront également aggravés par les facteurs anthropogéniques qui réduisent la résistance des systèmes écologiques et géomorphologiques côtiers. Sans une intervention plus conséquente, l'adaptation aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer sera presque exclusivement réactive et *circonstancielle* dans sa nature, et de nombreuses communautés ne seront pas en mesure de s'adapter à temps.

#### ***B. Sur le plan politique, juridique et institutionnel.***

38. Tous les pays concernés ont mis en place un ensemble de lois et règlements relatifs à la protection et à la gestion de l'environnement (voir rapports résumés à l'Annexe A5 du document de projet du PNUD) et ont ratifié des conventions internationales pertinentes en matière d'environnement (par exemple UNFCCC, Biodiversité, Convention sur les lois de la mer, Convention d'Abidjan sur la protection et le développement de l'environnement marin et côtier, Conservation des espèces migratoires). Des actions sont entreprises en vue de l'harmonisation et de l'intégration des activités et des réglementations en matière de gestion côtière. Elles sont entre autres les suivantes :

- Mise sur pied d'un comité interministériel en charge du développement de la région côtière (Mauritanie) ;
- Insertion d'une section relative à la « Gestion de la zone côtière, des fleuves et marécages » dans la législation nationale en matière d'environnement (Gambie : Article 30 du NEMA Act) ;

- Création d'une direction générale pour l'environnement responsable de la coordination des politiques environnementales et de la mise en œuvre d'un plan d'action national pour l'environnement (Cap-Vert) ;
- Elaboration d'un programme de planification côtière et confection d'une cartographie côtière (Guinée Bissau, avec l'appui de l'UICN) ; et
- Elaboration de Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (tous les pays).

39. Néanmoins, l'on note un manque de coordination entre les différents services et agences gouvernementaux, une faible politique d'intégration entre les secteurs, les services opérant chacun de son côté et entrant souvent en conflit, ce qui se traduit par des pratiques mal adaptées. Les initiatives vers la gestion intégrée des bassins hydrographiques et les programmes tels que l'initiative GIZC en Gambie constituent des exemples non négligeables d'intégration considérable dans la gestion de l'environnement, mais ils ne tendent pas vers la prise en compte des changements climatiques à venir<sup>23</sup>. Les services et agences de l'Etat à mission environnementale sont conscients des changements climatiques, mais il leur manque des connaissances approfondies en climatologie, en partie à cause du manque de disponibilité des informations des programmes internationaux de recherche scientifique. En conséquence, il existe un fossé entre la prise de conscience des changements climatiques et de l'ENM et de leurs effets potentiels et la capacité à concevoir des politiques à même de faire face à ces effets de manière significative.<sup>24</sup>70. Un certain nombre d'initiatives parrainées par les organismes tels que le PNUD, le PNUE, l'UICN et la BIRD mettent l'accent sur la conservation, la biodiversité, la réhabilitation des terres dégradées, la gestion des bassins hydrographiques dans les cinq pays participant au projet ACCC. Ces initiatives viennent en complément des activités des gouvernements nationaux. En outre, le PNUD a apporté une assistance dans la préparation des communications nationales et des Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (qui sont toujours à l'état embryonnaire). Toutefois, la mise en œuvre des projets d'adaptation au niveau local, ou la prise en compte des impacts des CC et de l'ENM sur les modifications des littoraux a été négligée. Les problèmes côtiers ont été abordés dans les activités telles que le projet parrainé par le PNUD *Combattre la réduction des ressources de subsistance et la dégradation des zones côtières dans le GEM du Courant de Guinée par le biais d'actions régionales axées sur les écosystèmes* et celui parrainé par le PNUE *Réduction de l'impact environnemental du tourisme côtier par le biais de l'introduction de changements au niveau des politiques et du renforcement des partenariats public-privé*.

40. Les autres programmes régionaux sont entre autres les suivants :

- Protection de l'Ecosystème Marin du Courant du Canari (PNUE : tous les cinq pays) ;
- Programme de gestion de l'environnement et des ressources en eau du Bassin du Fleuve Sénégal (PNUD/BIRD : Sénégal et Mauritanie) ;
- Programme Accroître la conservation du réseau de sites requis par les oiseaux d'eau migrateurs sur les voies de migration Afrique-Eurasie (PNUE : Mauritanie, Sénégal, Gambie +\_autres) ;
- Programme sur les zones en marges du désert (PNUE : Sénégal) ; et
- Conservation de la biodiversité biologique (PNUD : Mauritanie et Sénégal).

<sup>23</sup> Le rapport pays de la Gambie indique que les liens trans-sectoriels sont particulièrement faibles pour promouvoir une approche collaborative afin de s'attaquer aux problèmes clés liés aux changements climatiques

<sup>24</sup> D'une part, les projections disponibles sont assez génériques et ne sont pas correctement échelonnées dans le temps et dans l'espace nécessaires pour les besoins de la planification. L'autre problème est que, même avec des informations complètes, on ne sait pas ce qu'il faut en faire en ce qui concerne la gestion côtière. Le présent projet a pour ambition de combler ces lacunes.

41. Toutefois, les projets et programmes mis en œuvre jusqu'à ce jour se sont attelés à résoudre les problèmes dans un cadre reposant essentiellement sur des conditions climatiques « stationnaires » et ne tenant donc pas compte de l'élévation du niveau de la mer et des changements des conditions climatiques. Les activités dans le cadre de la base actuelle peuvent ainsi permettre de renforcer la biodiversité, de réduire la sédimentation ou l'érosion côtière et d'améliorer les moyens de subsistance à court terme, mais ils sont vulnérables aux changements climatiques et à leurs effets à moyen et long terme. Si des mesures correctives ont été appliquées pour contrer l'érosion côtière, elles n'ont pas tenu compte des effets des changements climatiques projetés à long terme. Au Cap-Vert, les solutions à l'érosion côtière ont été de courte durée et mal conduites, quoique politiquement attrayantes (par exemple les mesures provisoires pour protéger un établissement menacé par l'érosion), sans réflexion adéquate sur les dynamiques côtières, élément essentiel de l'efficacité de la stratégie de réaction. Les solutions se sont ainsi limitées à contrer les effets plutôt qu'à s'attaquer aux causes racines de la vulnérabilité à l'érosion côtière, avec une prise en compte limitée, voire inexistante, des effets des changements climatiques. En Gambie, comme dans la plupart des autres pays, les contraintes liées aux ressources ont limité le type et la portée des solutions durables de mise en œuvre. La gestion de la résistance des écosystèmes côtiers aux climats n'a pas par conséquent été encouragée ou a été reléguée au second plan (la priorité revenant aux questions liées à la pauvreté, telles que les programmes de réduction de la pauvreté). L'insuffisance des ressources humaines et institutionnelles, le manque de connaissances techniques et l'absence d'une législation adéquate ont également contribué à la fragilisation de la capacité d'adaptation à l'érosion côtière, et donc de la résistance des écosystèmes côtiers eu égard aux changements climatiques, dans tous les cinq pays.

42. Par ailleurs, les évaluations spécifiques au pays entreprises lors de la phase préparatoire, notamment les discussions entre parties prenantes, souligne l'absence de coordination entre les agences et services gouvernementaux et l'insuffisance de l'intégration des politiques entre les secteurs. Les institutions/services fonctionnent séparément et entrent souvent en conflit, ce qui engendre des pratiques mal adaptées (cas de la Gambie). Les initiatives vers la gestion intégrée des bassins hydrographiques et les programmes tels que l'initiative Gestion Intégrée des Zones Côtières en Gambie constituent des exemples allant dans le sens de l'intégration dans la gestion environnementale au niveau institutionnel. Toutefois, ils ne tendent pas vers la prise en compte des implications à long terme des changements climatiques dans les cadres de planification existants pour les zones côtières. Cela pose un réel problème dans le maintien de la stabilité des écosystèmes côtiers étant donné que l'érosion côtière nécessite des solutions à l'échelle du système et durables pour que les mesures correctives soient efficaces.

43. En outre, même si les services et agences de l'Etat en charge de l'environnement ont conscience des changements climatiques, il leur manque des connaissances approfondies sur la science des changements climatiques et ses effets annoncés sur le littoral ouest africain. Par conséquent, ces effets ne sont pas pris en compte dans la formulation des politiques. La réglementation des découpages en zones des côtes n'existe pas ou n'est pas appliquée de manière efficace. L'intégration des problèmes d'adaptation dans les politiques et programmes viseront à amener les politiques à inclure les problèmes liés aux changements climatiques, en vue de prévenir l'éventualité des mauvaises pratiques d'adaptation aggravant la vulnérabilité des systèmes sociaux, écologiques et géomorphologiques aux changements climatiques, à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer au nom d'un développement économique à court terme.

### ***C. Suivi et renforcement des capacités.***

44. Les dépenses actuelles relatives au suivi des changements environnementaux et à la collecte et l'analyse de données sont extrêmement faibles, et il est souvent impossible de les augmenter en raison des plafonnements des dépenses publiques régies par les conditions des programmes d'ajustement structurel. Néanmoins, l'insuffisance des capacités nationales constitue un problème réel pour le suivi environnemental et l'analyse de données, notamment l'utilisation de la technologie GIS. Il existe des archives climatiques au niveau des services publics et qui mettent l'accent sur certains paramètres tels que les précipitations et les températures, mais rares sont les données détaillées sur les variables plus complexes telles que les cours d'eau et le transport de sédiments. S'il est vrai qu'il existe une réelle prise de conscience des risques et impacts climatiques sur les côtes en raison de leur proximité avec les installations et moyens de subsistance, l'appréciation des effets potentiels des CC et de l'ENM prévus est faible. Les communautés sont par conséquent mal préparées pour faire face aux changements climatiques et aux conditions environnementales, ce qui augmente le risque d'aggravation de l'érosion côtière par des phénomènes extrêmes menant à la perte considérable d'écosystèmes, sans parler des pertes économiques et en vies humaines. Les programmes et mesures de la GIZC sont actuellement peu développés dans tous les cinq pays participants pour diverses raisons : peu de mesures mises en œuvre, cadres réglementaires appropriés dispersés dans les différents secteurs et services publics, lois souvent non appliquées ou mises en vigueur.

45. Malgré la faiblesse constatée, les programmes, mesures et règlements ci-dessus offrent un cadre réel dans lequel peuvent s'inscrire les mesures d'adaptation, en compagnie des mesures visant à renforcer la GIZC notamment au niveau institutionnel. Les programmes régionaux parrainés par les organismes tels que le PNUD fournissent également un point de départ pour le développement de la GIZC.

## **DEUXIEME PARTIE : Stratégie**

### ***2.1 Justificatif du projet et conformité des politiques***

46. L'approche décrite ici pour la mise en œuvre des activités d'adaptation est conçue afin de faire partie de la priorité plus vaste du FEM pour piloter une stratégie visant à mettre en œuvre les activités d'adaptation aux changements climatiques. Le financement du projet ACCC découle de la nouvelle priorité stratégique du FEM « Pilotage d'une approche opérationnelle en matière d'adaptation », décrite dans le document du Conseil du FEM GEF/C.23/ Inf.8. Le projet est contenu dans le Programme d'opérations du FEM 2 (Biodiversité). La durée d'exécution du projet est de quatre ans.

47. Ce projet cherche à réduire la vulnérabilité des communautés côtières des pays participants aux différents effets des changements climatiques sur les régions côtières. Une approche intégrée sera adoptée pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation efficaces. Le renforcement des réseaux existants pour la surveillance du niveau de la mer et des climats, ainsi que l'amélioration de l'accès aux données seront également pris en compte. A cette fin, l'on fera appel à différentes expertises régionales et internationales pour réaliser les objectifs du projet à travers le renforcement d'un réseau national d'observation des changements du niveau de la mer et d'autres paramètres océaniques, y compris l'utilisation de la télédétection dans les zones côtières. Le projet permettra par conséquent aux pays participants non seulement de comprendre parfaitement leur vulnérabilité aux changements climatiques mais également d'aller au-delà de la hiérarchisation des options d'adaptation en mettant en œuvre des activités qui jettent les bases d'un renforcement progressif de leurs capacités d'adaptation. Celles-ci peuvent ensuite être fusionnées dans une stratégie intégrée dans les plans

nationaux de développement. Les résultats de ce projet seront également intégrés dans les plans de gestion des zones côtières qui prendront en compte les tendances et impacts à venir des changements climatiques.

48. Etant donné que les effets des changements climatiques se feront sentir dans un contexte d'insuffisance des connaissances et des ressources financières et techniques, le renforcement des capacités d'adaptation et le transfert de technologies, ainsi que l'implication large des parties prenantes, constitueront une composante importante lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet. Les principaux obstacles aux politiques seront identifiés et le projet mettra en œuvre les stratégies d'adaptation orientés selon le pays et appropriés à long terme conformément aux directives du SPA.

49. Dans la première phase de l'*African Process*, les experts des pays ont identifié le manque de coordination des mécanismes de planification, la législation contradictoire et la faible communication entre les organismes publics comme étant les contraintes majeures au développement et à l'utilisation durables de l'environnement côtier. L'on a particulièrement noté que la faiblesse de la coordination et de la gestion intersectorielles a contribué à l'aggravation de l'érosion côtière.

50. Ce projet a pour ambition de s'attaquer à ces problèmes et de contribuer à la mise en œuvre d'une approche plus efficace et mieux intégrée de la gestion des zones côtières. Pour renforcer l'intégration de la gestion des zones côtières de façon durable, il est nécessaire d'améliorer les mécanismes de coordination et les instruments légaux et de renforcer les capacités juridiques, techniques et institutionnelles. Il convient également de renforcer l'implication des parties prenantes et la prise de conscience du public, mais également de définir des mécanismes de financement durables.

51. Conduit par le FEM-PNUD, en étroite collaboration avec l'UNESCO/COI et dans le cadre des principes opérationnels du FEM pour le SPA, les activités du projet seront mis en œuvre en fonction des conditions et priorités spécifiques à chaque pays pour aborder les effets prévisibles des changements climatiques sur les régions côtières, identifiés lors de la phase B du PDF bouclée récemment (voir rapports pays à l'Annexe A5). L'intégration d'un ensemble de paramètres socioéconomiques, par le biais de ce projet régional, fournira également une base solide pour l'apprentissage, la reproduction des expériences et la vulgarisation. Le projet mettra l'accent sur les régions géographiques relativement discrètes, par exemple les écosystèmes côtiers, pour garantir un synergie des actions entre les projets et obtenir des effets impacts plus conséquents et plus mesurables, mais également pour identifier les enseignements sur les politiques en toute assurance.

52. Les critères utilisés pour sélectionner le site pilote et identifier les mesures d'adaptation (voir rapports nationaux pour les détails sur les sites pilotes) sont inspirés des principes opérationnels du FEM pour le SPA et du document constitutif du FEM, lequel établit le principe du raisonnement progressif. Cela revêt une double signification : d'abord les fonds du FEM seront utilisés pour financer un sous-ensemble de toutes les interventions possibles en matière d'adaptation, notamment celles qui respectent le critère du financement du FEM en termes d'avantages environnementaux mondiaux ; ensuite, les fonds du FEM seront destinés pour la composante jugée additionnelle dans la facilitation de l'« adaptation » aux changements et à la variabilité climatiques. En phase avec le concept des coûts marginaux, les interventions en matière d'adaptation, qui ne génèrent pas des avantages environnementaux mondiaux, devront être financées par des sources de cofinancement. Même si le présent projet fournit une liste de mesures d'adaptations potentielles à piloter, une décision finale sur le type de mesures à mettre en œuvre sera prise lors de la rencontre de lancement de l'intégralité du projet

(vers Jan/Feb 2007). Le principe du raisonnement progressif sera strictement respecté dans la sélection des projets à financer dans le cadre du SPA. Les autres activités contribuant également au renforcement de la capacité d'adaptation mais n'entraînant pas des avantages environnementaux mondiaux seront financées dans le cadre d'un cofinancement. Le PNUD-FEM (siège), par le biais de son Groupe de renforcement des capacités et d'adaptation fournira l'orientation nécessaire pour garantir le respect des directives SPA.

L'**alternative FEM** peut être décrite comme suit :

A. Le projet augmentera la capacité d'adaptation des écosystèmes à travers des mesures destinées à réduire les agressions anthropogéniques contre les ressources importantes à l'échelle mondiale telles que les habitats de la biodiversité et les espèces végétales et animales menacées. Les activités de l'ACCC renforceront la résistance des systèmes socio-écologiques face à la variabilité et aux changements climatiques. L'amélioration des facteurs anthropogéniques des changements climatiques sur les modifications des littoraux, notamment les mesures visant à réduire la vulnérabilité aux CC et à l'ENM prévus, constituera le point focal du projet. Suite aux activités de l'ACCC, il est prévu une diminution de l'érosion côtière due aux facteurs des changements climatiques, ainsi qu'une plus grande capacité des communautés à prévoir et à s'adapter aux modifications des côtes dues aux changements climatiques, eu égard aux conditions de la base. Les moyens de subsistances durables s'adaptant aux climats seront encouragés. Ils auront ainsi beaucoup plus de chance de résister aux CC et à l'ENM et d'apporter un développement économique durable à long terme. Les changements dans les pratiques et styles de planification et de construction se traduiront par la réduction des agressions contre les zones côtières. Associés à d'autres mesures pour réduire les agressions contre les systèmes écologiques et géomorphologiques, les écosystèmes et la biodiversité seront protégés et les moyens de subsistance locaux bénéficieront des avantages environnementaux mondiaux. La réhabilitation et la préservation des ressources clés telles que les mangroves fourniront un réservoir biologique qui permettra une adaptation naturelle des écosystèmes (par exemple grâce à la migration d'espèces). Ces avantages s'avèrent particulièrement importants à la lisière de l'étendue d'un écosystème, comme c'est le cas des mangroves du Sénégal et de la Mauritanie. La préservation des mangroves protégera les habitats d'un grand nombre d'espèces, dont certaines sont menacées dans le monde.

B. Grâce à l'intégration des problèmes liés aux changements climatiques dans les politiques et programmes, le projet sensibilisera les décideurs sur les risques que représentent les changements climatiques et sur les conditions nécessaires à l'adaptation. Cette sensibilisation vient s'ajouter à la contribution du projet dans la réduction des mauvaises pratiques probables qui aggravent la vulnérabilité des systèmes sociaux, écologiques et géomorphologiques aux changements climatiques, à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer au nom d'un développement économique à court terme. La communication entre les services et organismes et entre les décideurs et les communautés côtières sera renforcée, avec une plus grande implication des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le tourisme, les domaines de développement et de conservation seront plus clairement définis, facilitant ainsi une gestion plus efficace des zones côtières. Les cadres réglementaires seront renforcés et les modalités d'application développées en vue d'aboutir à la réduction des agressions contre les systèmes côtiers dues à un développement inadéquat. Les décideurs

prendront davantage conscience des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, ce qui encouragera la prise en compte de ces phénomènes dans les nouvelles initiatives.

1. C. Par le biais du suivi des modifications du littoral, des tendances climatiques et des conditions environnementales, des initiatives d'adaptation réfléchies, anticipées peuvent être mises en œuvre, aboutissant à des mesures d'adaptation qui seront plus acceptables par les communautés avec une plus grande prise de conscience des risques liés aux CC et à l'ENM. L'intégration régionale des systèmes de suivi fournira des opportunités de coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de l'adaptation et de la gestion des zones côtières. Les activités d'adaptation reposeront sur les activités existantes relatives à la GIZC, tandis que les programmes GIZC et cadres institutionnels seront renforcés grâce à une association du financement du FEM et d'un cofinancement. Le projet établira des liens avec les programmes existants (voir ci-dessus) afin de garantir la complémentarité entre les activités des différents projets et programmes et d'éviter les répétitions inutiles. Le projet développera la GIZC dans le cadre des activités existantes, et fournira à son tour un contexte GIZC dans lequel peuvent se poursuivre les activités en cours.

## 2.2 Coûts marginaux

53. A partir de la composante SPA du budget du programme ACCC, 2 091 000 dollars EU des fonds FEM sont alloués pour piloter les projets visant à réduire la vulnérabilité et/ou l'exposition des écosystèmes aux méfaits des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. Ces projets reposeront sur les services existants relatifs aux écosystèmes et les activités de gestion côtière. Des liens seront établis avec les projets et programmes existants, par exemple le projet Gestion intégrée des zones côtières en Gambie. Les activités conçues spécifiquement pour prendre en charge l'adaptation aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer prévus au niveau local sont quasiment inexistantes. Les 4 000 000 dollars EU prévus pour ce résultat représenteront par conséquent un coût marginal sur une base proche de zéro. Le cofinancement de cette activité est estimé à environ 2 000 000 dollars EU.

54. Le montant de 275,000 dollars EU du financement du FEM sera accompagné de 4 000 000 dollars EU provenant du co-financement pour s'inspirer des cadres nationaux existants en vue de l'intégration de l'adaptation dans les politiques.

55. Le cofinancement pour un suivi plus efficace des modifications du littoral, des tendances climatiques et des conditions environnementales reposera sur les capacités de suivi en place. Les 4 000 000 dollars EU alloués à ce résultat apporteront une différence significative aux activités opérationnelles des réseaux de suivi, en termes de capacité d'analyse de données et d'identification des régions nécessitant une action immédiate. Le financement du FEM d'un montant de 550 000 dollars EU sera essentiellement destiné à la sensibilisation et à la formation des membres communautaires sur les stratégies de réaction à long terme de la réduction ou de l'adaptation à l'érosion côtière.

## 2.3 Cohérence avec l'objectif de la stratégie opérationnelle, les domaines focaux, le programme opérationnel et la priorité stratégique du FEM

56. Le projet est en phase avec la priorité stratégique du FEM à savoir le « *Pilotage d'une approche opérationnelle en matière d'adaptation (SPA)* », étant donné que l'objectif global du Projet complet est la mise en œuvre de projets pilotes/témoins prenant en charge les impacts des changements

climatiques, notamment la « mise en œuvre de mesures de restauration, de protection et d'adaptation dans les zones sensibles et vulnérables » s'inscrivant et intégrées dans les politiques nationales et régionales et la planification du développement durable. Seules les interventions légères bénéficieront du financement du FEM. Si des travaux publics importants sont nécessaires, ils devront être financés dans le cadre d'un financement autre que celui du FEM et, à cet égard, une proposition SCCF est en cours d'élaboration. Le projet générera également des avantages environnementaux mondiaux en augmentant la capacité des pays participants à concevoir et mettre en œuvre des stratégies durables dans le domaine focal Biodiversité pour faire face aux conditions climatiques changeantes. Cet aspect viendra en complément des interventions FEM existantes et prévues dans le domaine focal Biodiversité.

57. En encourageant des mesures qui préservent les mangroves écologiquement sensibles, en favorisant une gestion améliorée des ressources dans les zones humides et les écosystèmes des îles et en promouvant la reproduction des expériences et enseignements tirés, le projet contribuera à la conservation et à l'utilisation durables de la diversité biologique des ressources marines et côtières. Cela cadre avec l'OP 2 (Ecosystèmes côtiers, marins et d'eau douce).

#### 2.4 Conformité avec le portefeuille du FEM

58. Le projet ACCC est le premier projet régional de taille complète financé par le SPA pilotant et démontrant les mesures visant à réduire la vulnérabilité aux changements et à la variabilité climatiques des régions côtières au niveau communautaire et national. Le projet est important pour le portefeuille FEM pour plusieurs raisons. Premièrement, il fournira des leçons dans la conception et la mise en œuvre de critères de sélection pour les projets présentant un intérêt pour toutes les activités communautaires relatives à l'adaptation et financées par le FEM. Deuxièmement, la diversité des activités d'adaptation émanant de l'ACCC fournira des leçons appréciables sur les facteurs à prendre en compte dans la conception du projet lors des initiatives d'amélioration des capacités d'adaptation et/ou de réduction de la vulnérabilité aux facteurs de changement climatique. A la fin de cette phase pilote, les enseignements tirés permettront d'obtenir une approche plus systématique de l'intégration des risques de changements climatiques dans les domaines focaux du FEM tels que la biodiversité.

#### 2.5 But, objectif, résultats et rendements/activités du projet

59. Le **but** du projet, défini par le document du Conseil du FEM GEF/C.27/Inf.10 (Principes opérationnels pour la Priorité stratégique « Pilotage d'une approche opérationnelle en matière d'adaptation »), consiste à « réduire la vulnérabilité et renforcer la capacité d'adaptation aux effets nuisibles des changements climatiques dans les domaines focaux autour desquels s'articulent l'action du FEM ». En guise de contribution au but, l'**objectif** du projet consiste à : *développer et piloter un éventail de mécanismes de résistance efficaces pour la réduction de l'effet de l'érosion côtière due aux changements climatiques dans les régions vulnérables* des cinq pays de l'Afrique de l'Ouest.

60. Une analyse de la suppression des obstacles à la capacité d'adaptation décrite dans chacune des évaluations nationales effectuées lors de la phase préparatoire (voir Annexe A5) a souligné la nécessité pour les interventions conçues de parvenir à trois réalisations en faveur de l'objectif du projet. Elles sont les suivantes :

- Mise en œuvre des activités pilotes pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques ;



- Intégration des problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques et programmes de gestion des zones côtières ;
- Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière et renforcement des capacités dans la gestion et la planification côtières

61. Les résultats du projet entre dans le cadre des critères d'éligibilité des projets d'adaptation financés par le SPA. En d'autres termes, la conception du présent projet contient les composantes suivantes :

- Une composante pilote/témoin contribuant à l'amélioration de la capacité d'adaptation (par le biais d'activités de démonstration) et conduisant à des avantages environnementaux mondiaux en termes de biodiversité
- Changements de politiques/intégration des questions liées aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques de gestion intégrée des zones côtières
- Renforcement des capacités à prévoir et à réagir à l'érosion littorale provoquée par les changements climatiques

62. Par ailleurs, les résultats sont en phase avec la philosophie du Cadre des politiques d'adaptation du PNUD-FEM selon laquelle l'adaptation passe par la formulation de politiques publiques et les décisions prises par les parties prenantes, notamment les individus, groupes, organisations (organismes publics, ONG et sociétés privées) et leurs réseaux. Les consultations larges avec les parties prenantes dans les pays participants, notamment au niveau des sites pilotes ainsi qu'au niveau national, constituent le cadre et l'orientation de cette proposition. Reportez-vous aux détails des Annexes du document du projet du PNUD (Annexe A1 pour les consultations en Gambie par exemple) et les rapports spécifiques au pays à l'Annexe A5).

Pour réaliser l'objectif du projet, quatre **résultats** seront visés. Le résultat 4 n'en est pas un en tant que tel, mais la création d'un environnement permettant le bon fonctionnement du projet. Il sera décrit ici, mais ne sera pas développé ultérieurement (par exemple dans le CADRE LOGIQUE ou le calcul des coûts marginaux).

**RESULTAT 1** : mises en œuvre d'activités pilotes pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques.

63. Pour remédier au problème décrit dans la base, le projet renforcera la capacité d'adaptation des écosystèmes par le biais de mesures conçues pour diminuer les agressions anthropogéniques et préserver les habitats, permettant ainsi de protéger les espèces végétales et animale menacées. Par exemple, l'archipel des Bijagos en Guinée Bissau représente environ 1 % des espèces d'oiseaux du monde et abrite 11 espèces de primates, 85 espèces de reptiles et 31 espèces amphibiens. La réhabilitation des mangroves de l'îlot Porcos, toujours en Guinée Bissau, élargira l'abri de cinq espèces de tortues, dont deux (tortue verte et caret) sont mondialement menacées. La préservation de l'environnement marin dans les environs de Nouakchott permettra de protéger une importante zone de reproduction des poissons. Au Sénégal, la région des Niayes abrite 419 espèces florales, soit 20 % des espèces florales connues au Sénégal et héberge, avec les zones côtières mauritaniennes, les mangroves les plus au nord longeant la côte atlantique de l'Afrique. La protection des Niayes fournira d'importants habitats aux oiseaux, protégeant ainsi les espèces menacées telles que l'avocette, le pélican blanc et

l'hirondelle Caspienne. Un inventaire de la biodiversité couvrant tous les pays participants au niveau national et du site figure dans le résumé exécutif, Encadré 1 et Tableau 1 (p. 12 – 18).

64. Le projet ACCC appuiera la mise en œuvre des mesures de démonstration spécifiques dans les sites pilotes conçues pour renforcer la capacité d'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques<sup>25</sup>. En vue de garantir la rentabilité, les activités seront conduites dans les zones identifiées comme vulnérables aux changements climatiques et à la variabilité, à l'érosion côtière qui en découle et dont le potentiel de génération d'avantages environnementaux mondiaux est élevé (dans le domaine focal biodiversité). Les activités de l'ACCC renforceront la résistance des systèmes socio-écologiques face à la variabilité et aux changements climatiques. Le contrôle efficace des facteurs anthropogéniques des modifications du littoral (en fonction des dépenses de la base), sera renforcé par un ensemble de mesures supplémentaires qui seront mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et à l'ENM projetés. Suite aux activités de l'ACCC, il prévu une diminution de l'érosion côtière et une plus grande capacité des communautés à prévoir et à s'adapter aux modifications du littoral. Les moyens de subsistances durables seront encouragés et auront ainsi beaucoup plus de chance de résister aux CC et à l'ENM et d'apporter un développement économique durable à long terme. Les changements dans les pratiques et styles de planification et de construction se traduiront par la réduction de l'érosion côtière. Associés à d'autres mesures pour réduire les agressions contre les systèmes écologiques et géomorphologiques, les écosystèmes et la biodiversité seront protégés et les moyens de subsistance locaux bénéficieront des avantages environnementaux mondiaux. La réhabilitation et la préservation des mangroves fourniront un réservoir biologique qui permettra une adaptation naturelle des écosystèmes (par exemple par des changements de l'étendue). Ces avantages s'avèrent particulièrement importants à la lisière des écosystèmes, comme c'est le cas des mangroves du Sénégal et de la Mauritanie. La préservation des mangroves protégera les habitats d'un grand nombre d'espèces, dont certaines sont menacées au niveau mondial.

65. Lors du processus PDF-B, plusieurs régions géographiques (voir tableau 1 Résumé exécutif) au sein de chaque pays ont été identifiées à travers une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques et un processus consultatif au cours duquel les activités pilotes/témoins ont pu être mises en œuvre. Le processus d'identification s'est déroulé en plusieurs étapes orientées par les principes des Cadres des Politiques d'Adaptation (CPA) :

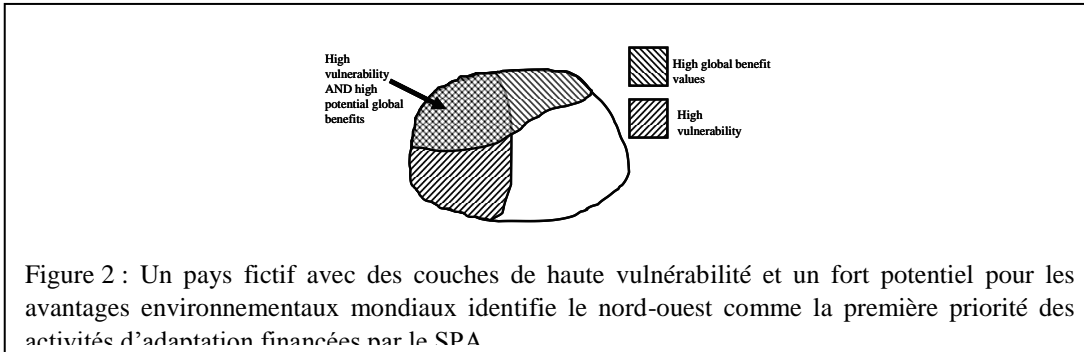
- i) Dans chacun des pays pilotes, l'on a procédé à une revue des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques pour identifier les régions côtières les plus vulnérables.
- ii) Les régions ayant un fort potentiel pour fournir des avantages environnementaux mondiaux ont été identifiées sur la base des réflexions sur les domaines focaux du FEM, des évaluations telles que les vitesses potentielles de l'érosion côtière et des informations telles que la richesse de la biodiversité globale.
- iii) Une superposition des régions identifiées par ces deux critères a indiqué les projets prioritaires d'adaptation des écosystèmes ou paysages (voir Sélection des sites Figure 2 ci-dessous pour une représentation géographique de ce processus). Ces critères de base ont été complétés par la prise en compte des facteurs supplémentaires suivants : L'étendue de l'érosion, l'importance pour la biodiversité, les populations vulnérables, la valeur économique hypothéquée, le rôle des ressources pour la communauté locale et le développement national ainsi que les priorités de l'Etat (pour des détails sur les résultats de l'évaluation utilisés pour identifier les régions pilotes, reportez-vous aux

---

<sup>25</sup> Un site de contrôle dans chaque pays permettra de mesurer l'état d'avancement vers l'amélioration de la capacité d'adaptation et la réalisation des avantages environnementaux mondiaux.

Rapports spécifiques au pays joints à l'Annexe A5). D'autres critères ont également été pris en compte, notamment l'existence de tensions sociales, ou les interventions déjà en place en matière d'adaptation, pour garantir l'efficacité des interventions et éviter les répétitions inutiles d'efforts.

- iv) Les critères décrits à l'étape (iii) ont été utilisés pour effectuer une sélection parmi les écosystèmes et paysages identifiés par les étapes (i) et (ii) choisir un ou plusieurs sites qui serviront de pôles d'application des projets pilotes témoins. Les activités pilotes seront mises en œuvre dans une sélection<sup>26</sup> des sites identifiés par le PNUD CO, avec l'appui du Comité de pilotage régional du projet (soutenu par le PNUD-FEM et l'UNESCO/COI). L'incidence globale des projets dans les sites sera l'amélioration de la capacité d'adaptation des écosystèmes aux risques climatiques.



*Réalisation 1.1 : Mise en œuvre des projets pilotes témoins visant à réduire l'érosion côtière due aux conditions climatiques.*

66. En plus de contribuer à la réduction des vitesses actuelles de l'érosion côtière, les activités pilotes témoins seront mises en œuvre pour renforcer la résistance des écosystèmes côtiers aux effets prévus des changements climatiques. Les mesures à mettre en œuvre visent à réduire les effets de l'intensité accrue de l'action des vagues en raison du changement climatique, les modifications de l'apport de sédiments en raison des variations dans les remontées d'eau, la variabilité croissante des précipitations et l'élévation du niveau de la mer. La base des activités pilotes sera constituée d'un ensemble de « petites » mesures de démonstration visant principalement à organiser la résistance des écosystèmes face à ces effets présagés dus aux changements climatiques. Les activités spécifiques proposées (voir ci-dessous) contribueront également à la régénération de la végétation de la zone côtière avec des avantages potentiels en termes de réduction de GES (gaz à effet de serre).

67. Les sites pilotes démontreront, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble d'activités, comment il est possible de renforcer la résistance des écosystèmes pour faire face aux effets des changements climatiques prévus, y compris l'élévation du niveau de la mer. Les facteurs anthropogéniques de l'érosion côtière seront pris en charge grâce à un cofinancement dès lors que ces effets sont considérés

<sup>26</sup> A entreprendre lors de la réunion de planification du projet après l'approbation du Conseil. La sélection sera effectuée après l'approbation du DG et une liste définitive sera fournie au FEM.

comme partie intégrante de la base. Les mesures proposées pour la réduction des effets climatiques sur l'érosion côtière sont notamment les suivantes :

- 1.1.1 Stabilisation de l'érosion côtière grâce à la réhabilitation du couvert végétal indigène<sup>27</sup>
- 1.1.2 Mises en œuvre de mesures de conservation des sols pour réduire le ruissellement (*financement SPA ; à mettre en œuvre à Vile das Pombas et à Ribiera da Lagoa (Cap-Vert) ; Bald Cape - Cape Point, (Gambie)*)
- 1.1.3 Plantation d'espèces locales pour la stabilisation des dunes de sable (*à mettre en œuvre à Bald Cape - Cape Point (Gambie) ; Nouakchott (Mauritanie).*)
- 1.1.4 Développement de moyens de subsistance alternatifs (apiculture, écotourisme, gestion forestière) (*à mettre en œuvre à Allehein - Bald Cape (Gambie) ; à Varela Beach et l'île de Bubaque (Guinée Bissau) ; N'Diogo (Mauritanie).*)
- 1.1.5 Reforestation des mangroves (*à mettre en œuvre à l'île de Porcos (Guinée Bissau) ; de Djifère à Palmarin, Fimela, Niodor, Palmarin, Sokone principalement (Sénégal) ; N'Diogo (Mauritanie).*)
- 1.1.6 Diffusion des nouvelles technologies (surtout en matière d'énergie) pour arrêter la dégradation des mangroves, ressources écologiquement importantes.

68. Les actions supplémentaires suivantes accompagneront les activités ci-dessus :

- Elaboration et diffusion de documents informatifs et de promotion du projet.
- Conduite d'un atelier (de lancement) de sensibilisation sur le projet pour les autorités locales, les leaders communautaires, les services publics, les ONG et d'autres leaders d'opinion dans la zone pilote.
- Mise sur pied dans chaque pays d'un comité chargé de l'adaptation aux changements climatiques, composé de leaders communautaires et de représentants de services publics compétents, pour orienter l'identification et la mise en œuvre de projets pilotes d'adaptation aux changements climatiques.
- Formation des communautés sur les menaces à venir des changements climatiques et les mesures d'adaptation potentielles pour renforcer la résistance des écosystèmes.
- Collaboration avec les communautés et d'autres partenaires pour élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes spécifiques d'adaptation des écosystèmes côtiers aux changements climatiques dans les sites pilotes sélectionnés.
- Financement et appui technique aux projets approuvés.
- Suivi régulier des projets pilotes.

**RESULTAT 2 : Intégration des questions relatives aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques et programmes de gestion des zones côtières**

69. La communication entre les services et organismes et entre les décideurs et les communautés côtières sera renforcée, avec une plus grande implication des parties prenantes dans l'élaboration et la

<sup>27</sup> La biodiversité de nombreux sites est actuellement menacée en raison de la plantation d'espèces exotiques et envahissantes. (par exemple, la plantation d'espèces locales appropriées telles que le *Cocus nocifera*, le *tamaris* (salt cedar), le *Phoenix dactyligraphe*, le *Parkinsonia aculeate* et d'autres espèces locales) (*à mettre en œuvre dans la Ribiera da Lagoa (Cap-Vert) ; Bald Cape à Cape Point, (Gambie) ; Nouakchott (Mauritanie) ; Mboro, Lac Ourouaye, Kayar, Presqu'île du Cap-Vert, Delta du Saloum (Sénégal).*)

mise en œuvre des politiques. Le tourisme, les domaines de développement et de conservation seront plus clairement définis, facilitant ainsi une gestion plus efficace des zones côtières. Les cadres réglementaires seront renforcés et les modalités d'application développées en vue d'aboutir à la réduction des agressions contre les systèmes côtiers dues à un développement inadéquat. Les décideurs prendront davantage conscience des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, ce qui encouragera la prise en compte de ces phénomènes dans les nouvelles initiatives.

*Réalisation 2.1 : Intégration des questions relatives aux changements climatiques et des activités et programmes de gestion côtière à travers les différents secteurs.*

70. L'érosion côtière est causée par des facteurs naturels tels que l'élévation du niveau de la mer et la variabilité accrue des précipitations, facteurs qui vont empirer d'après les prévisions. En outre, la mauvaise gestion, l'utilisation abusive des terres, les conflits d'intérêts, le manque de coordination entre les différents secteurs et/ou échelons du gouvernement aggravent également la situation. En conséquence, la gestion intégrée des zones côtières est promue comme étant un mécanisme pour réduire la vulnérabilité des zones côtières aux facteurs tant naturels qu'anthropogéniques. Elle a été soutenue à travers les déclarations de Maputo et de Cape Town dont les signataires ont reconnu la nécessité d'une gestion intégrée des zones côtières.

71. Pour appuyer l'institutionnalisation d'une approche pragmatique pour faire face à l'érosion côtière due aux facteurs climatiques et anthropogéniques, l'on a identifié de nombreuses activités (grâce à des consultations avec les parties prenantes dans chaque pays) qui contribueront à garantir une intégration trans-sectorielle des politiques nationales prenant en compte les questions à long terme telles que l'érosion côtière due aux changements climatiques. Il s'agit entre autres de l'introduction et de la mise en vigueur des réglementations côtières (qui reflètent les effets des changements climatiques sur les littoraux), du renforcement des connaissances techniques et de la compréhension des causes et effets des modifications littorales dues aux changements climatiques dans les pays participants et de la coopération régionale pour partager les connaissances et expériences dans la lutte contre les méfaits des changements climatiques.<sup>28</sup>

72. Les activités proposées en faveur de ce résultat sont entre autres les suivantes :

2.1.1 Elaboration et mise en œuvre de plans/programmes de gestion intégrée des côtes et bassins hydrographiques.

2.1.2 Formulation et application de réglementations relatives aux découpages en zones pour les installations côtières sensibles à l'élévation du niveau de la mer (*par exemple, à mettre en œuvre au Complexe de zones humides de Tanbi en Gambie*).

*Réalisation 2.2 : Conception de politiques et programmes nationaux pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.*

73. Cette réalisation mettra l'accent sur l'élaboration et le renforcement de cadres réglementaires et des capacités de mise en vigueur pour réduire les méfaits de l'érosion côtière due à l'homme et aux

<sup>28</sup> La GIZC sera développée pour les pays ne disposant d'aucun plan. Dans d'autres cas, par exemple en Mauritanie où des plans sont bien en place, l'intention sera d'aider à la mise en œuvre.

changements climatiques et les mauvaises pratiques en matière d'adaptation. Pour parvenir à cette réalisation particulière, l'on fera appel à des contributions significatives en termes de cofinancement. Pour ce faire, les activités proposées sont entre autres les suivantes :

- 2.2.1 Revue des plans et politiques nationaux en place pour intégrer les problèmes d'adaptation aux changements climatiques
- 2.2.2 Conduite de consultations nationales pour produire un avant-plan d'action pour la prise en charge de l'érosion côtière à étudier et à mettre en œuvre par les décideurs.
- 2.2.3 Habilitation des agences gouvernementales décentralisées et des communautés locales à mettre en vigueur des lois facilitant l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.

*Réalisation 2.3 : Reproduction des approches communautaires réussies pour atténuer et s'adapter à l'érosion côtière.*

74. Actuellement, les efforts visant à remédier à l'érosion côtière dans chacun des pays sont circonstanciels et réactifs. Les structures organisationnelles ou mécanismes pour garantir la coordination et éviter les répétitions inutiles sont en nombre insuffisant. Par ailleurs, sans intervention, l'on risque d'assister à un gaspillage d'efforts et de ressources avec peu d'effets de diffusion. Il est peu probable que les communautés soient en mesure d'optimiser les opportunités d'apprentissage et d'échange mutuels. Le présent projet, bénéficiant d'un financement du SPA et d'un cofinancement) peut apporter une contribution précieuse en veillant à ce que les enseignements tirés des activités pilotes servent de catalyseurs dans les zones non couvertes par les activités de démonstration.

75. Les activités suivantes permettront de parvenir à la réalisation ci-dessus :

- 2.3.1 Organisation d'échanges et de concertation entre les décideurs, mais également entre les communautés sur les effets des changements climatiques sur l'érosion côtière, ainsi que sur les activités d'adaptation.
- 2.3.2 Sensibilisation sur les projets pilotes à travers les media locaux et d'autres canaux appropriés.
- 2.3.3 Création de points focaux pour les communautés nécessitant une orientation sur la conception et la mise en œuvre de mesures d'adaptation (y compris de l'assistance dans l'obtention d'un cofinancement).

**RESULTAT 3. Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière et renforcement des capacités en matière de gestion et de planification côtières**

76. Dans l'évaluation de leur capacité d'adaptation pour faire face aux effets des changements climatiques, les pays participants ont souligné une faiblesse de leurs ressources humaines et techniques. Par ailleurs, les pays comme la Guinée Bissau ont exprimé leur besoin de compiler les données de suivi pour mieux évaluer la gravité du problème de l'érosion côtière due aux changements climatiques et un soutien pour faciliter la formulation et la mise en œuvre de mesures d'adaptation appropriées. L'insuffisance de données sur l'ampleur de l'érosion côtière et d'enseignements émanant des programmes internationaux de recherche scientifique sur l'adaptation aux changements climatiques a limité, au niveau national et régional, les capacités à concevoir des politiques à même de lutter de manière efficace contre l'érosion côtière. Les dépenses actuelles pour la lutte contre l'érosion côtière et

les changements environnementaux via la collecte et l'analyse de données sont limitées, voire inexistante, et il est souvent impossible d'obtenir un financement supplémentaire en raison des plafonnements des dépenses publiques. Néanmoins, l'insuffisance des capacités nationales constitue un problème réel pour le suivi environnemental et l'analyse de données, notamment l'utilisation de la technologie SIG. Il existe des archives climatiques au niveau des services publics et qui mettent l'accent sur certains paramètres tels que les précipitations et les températures, mais rares sont les données détaillées sur les variables plus complexes telles que les cours d'eau et le transport de sédiments. S'il est vrai qu'il existe une prise de conscience des risques et effets climatiques sur les côtes en raison de leur proximité avec les installations et moyens de subsistance, l'appréciation des effets potentiels des changements climatiques et de l'élévation annoncée du niveau de la mer est faible. Les communautés sont par conséquent mal préparées pour faire face aux changements climatiques et aux conditions environnementales, ce qui augmente le risque d'aggravation de l'érosion côtière par des phénomènes extrêmes menant à la perte considérable d'écosystèmes, sans parler des pertes économiques et en vies humaines. Les programmes et mesures de la GIZC sont actuellement peu développés dans tous les cinq pays participants pour diverses raisons : peu de mesures mises en œuvre, cadres réglementaires adéquats dispersés dans les différents secteurs et services publics, lois souvent non appliquées ou mises en vigueur. Toutefois, tous les pays concernés ont mis en place un ensemble de lois et règlements relatifs à la protection et à la gestion de l'environnement (voir rapports résumés à l'Annexe A5 du document du projet du PNUD), et ont ratifié des conventions internationales pertinentes sur l'environnement (par exemple UNFCCC, Biodiversité, Convention sur les lois de la mer, Convention d'Abidjan sur la protection et le développement de l'environnement marin et côtier, Conservation des espèces migratoires). Des actions sont entreprises en vue de l'harmonisation et de l'intégration des activités et réglementations en matière de gestion côtière. Ces actions sont entre autres les suivantes :

- Mise sur pied d'un comité interministériel en charge du développement de la région côtière (Mauritanie) ;
- Insertion d'une section relative à la « Gestion de la zone côtière, des fleuves et marécages » dans la législation nationale en matière d'environnement (Gambie : Article 30 du NEMA Act) ;
- Création d'une direction générale de l'environnement responsable de la coordination des politiques environnementales et de la mise en œuvre d'un plan d'action national pour l'environnement (Cap-Vert) ;
- Elaboration d'un programme de planification et confection d'une cartographie des côtes (Guinée Bissau, avec l'appui de l'UICN) ;
- Elaboration de Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (tous les pays).

77. Les mesures de gestion côtière en place comprennent le développement des plages, l'édification d'épis et de revêtements, l'interdiction de l'extraction du sable dans les zones côtières et la formation de pierres cassées comme alternative au sable pour la construction. Malgré la faiblesse constatée, les programmes, mesures et réglementations ci-dessus offrent un cadre réel dans lequel peuvent s'inscrire les mesures d'adaptation, en compagnie des mesures visant à renforcer la GIZC, notamment au niveau institutionnel. Les programmes régionaux parrainés par les organismes tels que le PNUD fournissent également un point de départ pour le développement de la GIZC. Ces programmes sont notamment les suivants

- Protection de l'Ecosystème Marin du Courant du Canari (PNUE : tous les cinq pays) ;
- Programme de gestion de l'environnement et des ressources en eau du Bassin du Fleuve Sénégal (PNUD/BIRD : Sénégal et Mauritanie) ;

- Programme Accroître la conservation du réseau de sites requis par les oiseaux d'eau migrateurs sur les voies de migration Afrique-Eurasie (PNUE : Mauritanie, Sénégal, Gambie et autres) ;
- Programme sur les zones en marges du désert (PNUE : Sénégal)
- Conservation de la diversité biologique (PNUD : Mauritanie et Sénégal).

78. Par ce résultat, l'on cherche à assurer un contrôle efficace de l'érosion côtière et à renforcer les capacités au niveau national pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation. Il s'agira ainsi d'effectuer des évaluations de projet illustrant les objectifs atteints et le partage des enseignements tirés. Les résultats du programme seront diffusés au sein et au-delà de la zone d'intervention du programme par le biais d'un certain nombre de réseaux de partage d'informations en place, notamment le Mécanisme d'Apprentissage en matière d'Adaptation du PNUD-FEM (voir Encadré 1).

79. Un Comité de pilotage régional, dirigé par l'UNESCO/COI, orientera les avantages et activités de ce résultat par le biais d'une approche régionale. Cette composante sera mise en œuvre, en coordination avec les points focaux nationaux, pour optimiser les avantages de l'échange d'informations, d'expérience et d'expertise et le renforcement des capacités régionales en matière d'adaptation. Les activités d'adaptation reposeront sur les activités existantes relatives à la GIZC, tandis que les programmes GIZC et cadres institutionnels seront renforcés grâce à une association du financement du FEM et d'un cofinancement. Le projet établira des liens avec les programmes existants (voir ci-dessus) afin de garantir la complémentarité entre les activités des différents projets et programmes et d'éviter les répétitions inutiles. Le projet développera la GIZC dans le cadre des activités existantes, et fournira à son tour un contexte GIZC dans lequel peuvent se poursuivre les activités en cours.

*Réalisation 3.1 : Renforcement des capacités des institutions et ressources humaines à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et mesures d'adaptation dans l'environnement côtier*

80. La réalisation 3.1 constituera le principal mécanisme pour le développement d'activités de renforcement des capacités dans les pays participants. En particulier, les activités contribueront au développement de l'expertise dans l'application des modèles climatiques et océaniques pour contrôler et prévoir les vitesses de l'érosion côtière à la lumière des conditions climatiques changeantes. Les capacités locales doivent être renforcées pour identifier et surveiller la résistance/vulnérabilité sous-jacente des écosystèmes aux changements climatiques qui, en retour, appuiera et servira de catalyseur au renforcement des mesures de mise en œuvre. Les activités proposées aboutiront à la formation des chercheurs et directeurs aux techniques de promotion de l'adaptation aux changements climatiques dans les environnements côtiers et marins. Les connaissances en climatologie, sciences marines, océanographie et alternatives d'adaptation pour les régions côtières sont actuellement insuffisantes et doivent être renforcées.

81. Les activités proposées en faveur de la réalisation ci-dessus sont entre autres les suivantes :

- 3.1.1 Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation national et régional et d'autres activités de renforcement de capacités en matière de (a) Gestion intégrée des zones côtières et impacts des changements climatiques, Techniques d'adaptation appropriées ; (b) Intégration des problèmes liés aux changements climatiques dans les programmes et secteurs de développement côtier.
- 3.1.2 Analyse des données et formation en climatologie, océanographie et sciences marines pour renforcer les connaissances sur la réduction de la vulnérabilité à l'érosion côtière.



3.1.3 Création d'un Comité de pilotage régional (CPR) chargé de formuler des avis sur les initiatives à mettre en œuvre et qui renforceront les capacités sur la formulation de mesures d'adaptation dans les régions côtières ainsi que sur d'autres besoins du projet.

*Réalisation 3.2 : Mise en place d'un bureau d'échange pour recueillir, stocker et diffuser les enseignements et meilleures pratiques et les documents d'information.*

82. Parmi les 5 pays, le Sénégal et la Gambie ont déjà acquis une certaine expérience dans la lutte contre l'érosion côtière par le biais de la régénération des dunes de sable, la reforestation des mangroves, les travaux de protection des côtes [structures *en dur* (murs maritime, épis) et structures *naturelles* (alimentation des plages)]. Au moins tous les pays participants bénéficieront du partage des expériences acquises grâce à la mise en œuvre des activités pilotes dans le cadre et au-delà de ce projet. Par conséquent, il est important de définir un mécanisme par lequel cet échange d'enseignements peut avoir lieu.

83. Cette réalisation encourage l'échange et la diffusion d'informations, de données et d'expériences entre les pays participants en vue d'appuyer les activités de renforcement des capacités d'adaptation à l'érosion côtière due aux changements climatiques. Elle contribuera à l'accroissement de la prise de conscience à l'égard du projet, à la compréhension de ses objectifs et progrès, à l'obtention d'informations de suivi et d'enseignements émergentes sur la gestion des écosystèmes côtiers et les approches novatrices en matière de gestion côtière. Le bureau d'échange permettra ensuite de transférer les enseignements et de faciliter la reproduction des meilleures pratiques. Des liens seront établis avec le Mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation du PNUD-FEM afin que les enseignements sur la conception et la mise en œuvre du projet puissent contribuer à éclairer et orienter les conceptions de projets FEM ultérieurs sur les changements climatiques et les écosystèmes côtiers dans d'autres pays en développement souffrant des mêmes problèmes.

84. Les réalisations attendues et les activités indicatives de cette composante sont les suivantes :

- 3.2.1 Mise sur pied et fonctionnement d'un mécanisme de type « bureau d'échange » basé sur le Web pour le suivi de l'érosion et des enseignements tirés
- 3.2.2 Documents d'information sur le projet (CD, bases de données, cartes, articles, brochures, bulletins)
- 3.2.3 Organisation d'un forum après 2 ans de mise en œuvre de ce projet pour partager les enseignements, échanger les expériences, etc.

### **Cadre 1: Mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (MAA)**

L'apprentissage est un objectif important de cette phase pilote du FEM sur l'adaptation. Chaque projet d'adaptation doit incorporer une importante composante d'apprentissage dans la conception du projet, en se basant sur les bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation. Une évaluation rigoureuse permettra au FEM et aux autres agences de mesurer les progrès réalisés, ce qui aidera le FEM à déterminer le meilleur moyen de renforcer et d'élargir son portfolio. Le mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (MAA) a été instauré par le PNUD-FEM pour faciliter ce processus d'apprentissage.

Le Mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (MAA) aidera à renforcer l'apprentissage global à partir de la Priorité stratégique sur l'adaptation (SPA), du Fonds pour les pays les moins développés (LDCF) et du Fonds spécial pour le changement climatique (SCCF) initiés par le FEM. Il contribuera à l'intégration de l'adaptation dans la planification et fournira de bonnes pratiques en matière d'adaptation. Elaboré sous forme de nouvelle "base de connaissances", le MAA fournira des outils et constituera une plate-forme d'apprentissage. Il sera conçu en tant que réseau de connaissances collaboratif et libre de droits dirigé par les institutions du Sud. Il aura comme partenaires le Stockholm Environment Institute (SEI) et le Regional and International Networking Group (RING).

Le MAA a été conçu de manière à contribuer à l'intégration de l'adaptation au changement climatique, incorporant la variabilité dans les plans de développement des pays ne figurant pas dans l'annexe I et au sein de l'ensemble du portfolio du FEM. Pour appuyer la réalisation de cet objectif, les activités liées à l'adaptation devront fournir des données pouvant contribuer à guider la mise en oeuvre des initiatives du FEM en matière d'adaptation au changement de climat. Du point de vue de la famille du FEM, c'est grâce au partage des connaissances entre les utilisateurs que le portfolio du FEM pourra bénéficier de manière globale des atouts respectifs et de l'expérience des diverses agences de mise en oeuvre.

### **RÉSULTAT 4 : Apprentissage, évaluation et gestion accrue de l'adaptation**

85. Pour une coordination et une gestion efficace du projet, un mécanisme doit être mis en place. Ce mécanisme a été décrit dans les dispositions de l'exécution. Le fonctionnement de ce mécanisme et ses interactions avec d'autres mécanismes de gestion de projet/programme dans le pays et avec ses parties prenantes peuvent être considérés comme une forme d'apprentissage et de renforcement des capacités. Ce mécanisme va assurer un renforcement de la prise de conscience de la nécessité de renforcer les capacités d'adaptation des communautés et des zones touchées et de la prise de mesures au niveau des décideurs et des décideurs à divers niveaux.

#### **Réalisation 4.1 Mise en place d'un mécanisme d'apprentissage pour une gestion de l'adaptation**

86. La mise en place de mécanismes de gestion du projet à l'échelle régionale et nationale, qui va contribuer à la prise de conscience des changements climatiques, de la gestion de l'adaptation et des intentions du projet est une étape importante dans la création d'un cadre favorable aux activités d'Adaptation. Les acteurs concernés (qu'il s'agisse des planificateurs, des décideurs, des groupes d'intérêt, etc.) devront être informés et impliqués dans le projet, afin de s'assurer d'une bonne compréhension de l'information, des changements d'attitudes et de la volonté de prendre des mesures. Les mécanismes de gestion du projet vont aussi s'assurer que les leçons tirées ne seront pas perdues, mais qu'elles seront diffusées et mises en évidence dans le cadre de mécanismes d'apprentissage plus larges, comme le Mécanisme d'Apprentissage de l'Adaptation. Les produits recherchés et les activités indicatives de cette composante sont :

- 4.1.1 Des mécanismes de gestion des projets établis avec des mandats clairs pour promouvoir l'apprentissage de l'adaptation à tous les niveaux;
- 4.1.2 La mise en place d'un réseau des acteurs en Adaptation à l'érosion côtière;
- 4.1.3 L'organisation de réunions périodiques pour les pays participant sur la formation, l'échange d'informations et de points de vue.

#### **Réalisation 4.2. :Renforcement de la coopération régionale pour la prise en compte des effets des changements climatiques dans la gestion des zones côtières.**

87. Les pays impliqués dans ce projet partagent un littoral commun, d'où l'interdépendance de leurs actions en vue de s'attaquer de manière efficace aux causes racines de la dégradation des zones côtières. Vu les similarités entre les différents pays concernés (soit dans les types de zones côtières et de végétation, soit dans les causes sous-jacentes de l'érosion côtière et des expériences dans la lutte contre cette dernière), la coopération régionale constituera une plus-value dans la prise en compte des effets des changements climatiques dans les régions côtières communes. Actuellement, il n'existe aucun mécanisme pour ces efforts collectifs en vue de résoudre les problèmes de l'érosion côtière.

88. La coopération entre les pays membres sera encouragée pour mettre en place une gestion intégrée des écosystèmes régionaux compte tenu des effets changements climatiques à venir, y compris l'élévation du niveau de la mer. Un réseau/groupe de travail régional facilitera l'échange d'informations et la coopération dans la lutte contre l'érosion côtière due aux changements climatiques. Il s'agira notamment d'échanger et de partager les enseignements sur les méfaits et les mesures d'adaptation et de rechercher des financements pour appuyer les activités de collaboration régionale à vocation de réduire ces méfaits. Pour parvenir à cette réalisation, les activités ci-dessous sont proposées :

- 2.4.1 Convocation d'un forum régional entre les décideurs en matière de planification côtière, urbaine et les autres acteurs des pays participants.
- 2.4.2 Mise sur pied d'un groupe de travail et/ou réseau interrégional sur l'adaptation aux effets des changements climatiques sur les régions côtières.
- 2.4.3 Développement d'initiatives transfrontalières en matière d'adaptation à travers les échanges d'expérience et l'élaboration de projets et programmes transfrontaliers

## 2.6 Indicateurs du projet, risques et hypothèses

### *Indicateurs*

89. Les indicateurs du projet font l'objet d'une discussion en détail dans le Cadre Logique (se reporter également aux *Annexes 4 et 5*). Les principaux indicateurs sont:

- Le nombre de systèmes de protection des côtes (souples et rigides) nouvellement installés ou réhabilités. Il s'agit par exemple, du nombre de nouvelles installations avec de nouvelles matières/méthodes, d'un recul des nouvelles installations
- La longueur de la côte protégée, la réduction des niveaux d'érosion, les charges sédimentaires, le nombre de canaux construits, le couvert végétal dans les sites pilotes (en Ha), la réduction du déboisement dans les sites pilotes, le nombre et l'étendue des pare-feu, l'augmentation du couvert forestier.
- Les perceptions de l'efficacité et de la pertinence des résultats du projet, les augmentations des revenus des ménages, le nombre et la superficie des projets de conservation communautaires, le nombre de ménages utilisant de nouvelles ressources, la consommation de bois, le nombre de débats entre les acteurs concernés sur le changement climatique et la gestion côtière.
- Au moins 25 membres actifs chargés de l'information (les membres du groupe de travail sur le changement climatique et la gestion côtière, le personnel du projet, les membres de la communauté)

- La zone de couverture des systèmes de gestion côtière, les programmes de gestion des cours d'eau et bassins, le nombre de plans relatifs à la hausse du niveau des mers (et au changement climatique) le nombre de politiques et programmes modifiés pour s'occuper de l'adaptation et le nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'adaptation.
- Le nombre de nouveaux sites d'exploitation du sable par an (avant et après le projet)
- Les produits SIG stockés auprès de certains dépositaires dans le pays et réservés à l'usage général des acteurs concernés
- La participation de représentants du gouvernement et du secteur privé aux séminaires, le nombre de membres de la communauté formés à la gestion des ressources côtières dans le contexte du changement climatique et des impacts anthropogéniques
- La prise de conscience des résultats de la surveillance (le nombre d'informations diffusées par les médias sur le changement climatique et les impacts sur les régions côtières et la hausse du niveau de la mer)

### ***Risques***

90. Les principaux risques pour la mise en oeuvre de ce projet sont: (a) un conflit entre les états côtiers aux agendas politiques différents qui entraîne une incapacité des pays à participer à des activités régionales leur permettant de coopérer au niveau nécessaire pour obtenir des résultats ; (b) les questions économiques et sociales locales pressantes comme la pauvreté et les questions de santé humaine impliquent que les impacts des changements climatiques et la hausse du niveau des mers sur les communautés côtières bénéficient d'une attention et d'un investissement insuffisants ; (c) il existe un nombre adéquat d'experts régionaux pour répondre aux besoins de mise en oeuvre du projet y compris celui de renforcement des capacités individuelles dans la région ; (d) les pays participants ne seront pas en mesure de s'entendre sur les mécanismes nécessaires pour obtenir des solutions durables ; et (e) les acteurs importants au niveau local (les communautés, les gestionnaires côtiers, les planificateurs urbains, les acteurs du secteur touristique) vont considérer les efforts de gestion basés sur l'écosystème comme étant préjudiciables ou hors de leur portée étant donné leurs intérêts. Plusieurs autres risques et mesures d'atténuation possibles ont été notés dans le tableau 3 du Sommaire, p. 34. Ce projet devra trouver les moyens de mettre ces mesures d'atténuation en oeuvre.

### **2.7 Avantages escomptés au niveau mondial, national et local**

91. Le principal objectif de ce projet est de protéger l'intégrité de l'écosystème dans le cadre des impacts prévus du changement climatique le long du littoral du Courant Canarien. Ce littoral est d'une importance mondiale puisqu'il abrite plusieurs zones protégées (ZP) comme le Banc d'Arguin, Djoudj, Diawling, Saloum, etc. Bien que l'intégrité de l'écosystème puisse être une condition nécessaire pour la viabilité de ces ZP, elle ne constitue pas un élément suffisant en soi. Le projet apporte une contribution importante en s'assurant que les préoccupations relatives au changement climatique soient mieux intégrées dans les activités qui soutiennent la gestion et l'utilisation de ressources de la biodiversité importantes au plan mondial. Si des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique, comme la hausse du niveau de la mer, ne sont pas soutenues, ces ZP ne vont probablement pas profiter, à long terme, tous les avantages des mesures appliquées (dans le cadre des projets de biodiversité conventionnelle) pour promouvoir et gérer des ressources de biodiversité importantes pour le monde entier. En particulier, il devrait s'en suivre des pertes importantes (et potentiellement irréversibles) pour les écosystèmes fragiles. Le maintien de la stabilité de l'écosystème dans le cadre du changement

climatique est par conséquent une condition nécessaire pour la gestion de la biodiversité dans le cadre de la production, à savoir les pêcheries qui sont un des principaux secteurs de l'économie pour les pays ciblés. En promouvant des mesures qui réservent les ressources fragiles au plan écologique comme la mangrove (par exemple, par l'introduction et l'application de règles de zonage), en facilitant une gestion intégrée améliorée des zones côtières (y compris les ressources dans les zones marécageuses et les écosystèmes insulaires) et en encourageant la reproduction basée sur les expériences et les leçons tirées, le projet va contribuer à une gestion améliorée et à une utilisation durable de la diversité biologique des ressources côtières et marines dans plusieurs sites pilotes dans la région d'Afrique de l'Ouest. Ce projet va générer des avantages pour l'environnement mondial en accroissant la capacité des pays participants à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies durables dans le domaine focal de la préservation de la biodiversité face aux conditions climatiques en constante évolution. Ceci va compléter les interventions en cours et planifiées du FEM dans le domaine focal de la préservation de la biodiversité.

92. Le projet ACCC va également de manière simultanée accroître l'adaptation au changement climatique y compris à la variabilité. C'est un bénéfice direct en soi, tant en termes d'avantages locaux (une dépendance réduite à l'assistance technique extérieure va renforcer les efforts de développement économique) que d'avantages au plan mondial (des niveaux réduits d'érosion côtière, le maintien des stocks de poisson, etc.)

93. En outre, une autre source indirecte d'avantages au plan mondial sera tirée des changements de politiques par les gouvernements et les bailleurs de fonds ; des actions menées par les bénéficiaires des subventions et les acteurs exerçant une influence à travers une plus grande prise de conscience des questions environnementales et une capacité d'organisation renforcée ; et de la défense de l'environnement assurée par les des membres de la communauté.

94. Un des impacts les plus importants du projet va provenir des actions axées sur la vulnérabilité des groupes tels que les communautés indigènes, qui sont fréquemment négligées dans le cadre de nombreuses politiques d'intervention. Des avantages sont prévus principalement dans la zone focale de BD. Par exemple, au Mali un projet SGP mené avec un groupe de sept villages dans le Sud du Sahel pour stopper la désertification menaçant des variétés de plantes et des espèces animales locales. Ce projet n'a pas seulement entrepris la restauration de l'écosystème, mais a également démontré aux autorités locales la capacité des populations locales à gérer leurs terres de manière durable. Ces types d'avantages seront amplifiés à travers le projet ACCC, qui met l'accent sur des interventions similaires mais au niveau des régions côtières.

## 2.8 Prise de partie, qualification et motivation du pays

### Qualification du pays

95. Tous les pays participant proposés sont éligibles dans le cadre du paragraphe 9(b) de l'Instrument FEM. Tous les pays participant ont ratifié l'UNFCCC<sup>29</sup> et sont éligibles à un soutien financier sous l'Annexe 1 de l'UNFCCC, et à une assistance technique du PNUD. *Se reporter à la Section IV pour trouver l'approbation par le point focal opérationnel national.*

---

<sup>29</sup> Dates de ratification / entrée en vigueur de l' UNFCCC – Cap-Vert(Mars 1995/Juin 1995) / Guinée Bissau (Octobre 1995/Janvier 1996) / Gambie (Juin 1994 / Septembre 1994) / Mauritanie (Janvier 1994 / Avril 1994) / Sénégal (Octobre 1994 / Janvier 1995)

### Motivation du pays

96. En 2002, le MSP PNUE/FEM sur la Composante environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), « Programme de renforcement des capacités pour le développement des plans d'action pour l'environnement sous-régionaux pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » a été initié en vue de faciliter le Plan d'Action pour l'Environnement du NEPAD. Afin de définir les domaines prioritaires du Plan d'Action du NEPAD, huit groupes de travail thématiques ont été mis sur pied au cours du MSP, dont un sur les Ressources marines, côtières et d'eau douce. En suivant les recommandations du Groupe de travail côtier/marin, qui s'est réuni à Abuja, au Nigeria, du 24 au 25 février 2003, le MSP FEM NEPAD a identifié trois projets du Processus africain comme les activités centrales du Plan d'Action Environnemental : Projet 1 : Atténuation de l'érosion côtière et réhabilitation des zones dégradées en Afrique sub-saharienne ; Projet 2 : Soutien de l'élaboration et la mise en œuvre de l'ICAM en Afrique sub-saharienne ; Projet 3 : Evaluation de la vulnérabilité des zones côtières sub-sahariennes aux divers impacts du changement climatique (y compris la hausse du niveau de la mer). L'Union Africaine a adopté le Plan d'Action du NEPAD pour l'Environnement lors de son Sommet de juillet 2003 à Maputo. Comme conséquence des consultations régionales informelles entre les cinq pays, il a été demandé au COI de l'UNESCO par le Gouvernement du Sénégal, agissant en tant que Coordonnateur pour l'Initiative Environnement du NEPAD, d'adapter les trois projets<sup>3</sup> du NEPAD en un projet régional unique en se basant sur la complémentarité, les points communs et les interconnexions des problèmes traités, c'est-à-dire l'érosion côtière, la vulnérabilité au changement climatique et la Gestion intégrée des zones côtières. Le concept de projet qui en a résulté a été identifié par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) comme un des projets prioritaires du Plan d'Action du NEPAD à mettre en œuvre<sup>30</sup>.

97. Le projet a été approuvé par les Points focaux désignés par les cinq pays participants durant une Première réunion de planification régionale<sup>31</sup> du Projet du NEPAD à Dakar, au Sénégal, du 03 au 05 mars 2004. En plus d'approuver cette proposition, les pays participants ont recommandé que cette proposition de projet soit plus amplement définie et élaborée, et qu'à cette fin, la description du concept soit soumis au FEM pour un financement de type PDF-B. Les activités de type PDF B sont désormais achevées et cette proposition reflète les principaux résultats de cette phase préparatoire.

### 2.8 Viabilité

98. La viabilité est une partie intégrante de la conception du projet, même s'il n'est pas prévu que le projet, en et par lui-même va établir un cadre gestion de l'écosystème durable. Les dispositions qui facilitent la viabilité d'un tel cadre seront prises durant la phase d'exécution. La viabilité des résultats du projet va principalement dépendre de l'efficacité de l'implication des acteurs, du caractère approprié de l'application des directives de l'ICAM aux contextes nationaux et locaux, de la capacité et de l'expertise technique, juridique et institutionnelle compétente au niveau national et de l'engagement politique et financier à long terme des décideurs.

---

<sup>30</sup> Correspondance du Président de l'AMCEN au Secrétaire Exécutif de le COI (29 Décembre 2003)

<sup>31</sup> Le rapport de la réunion de report Dakar meeting est disponible à la demande.

99. La viabilité à long terme et la durabilité du projet vont également dépendre en grande partie de l'ampleur de la possibilité de renforcement des capacités institutionnelles nationales à travers la mise en oeuvre d'activités pilotes. Un certain nombre de mesures ont été planifiées, pour jeter les bases d'une viabilité institutionnelle, politique et financière. Une approche progressive va permettre de programmer les interventions dans le cadre des capacités d'absorption des pays participants. Une stratégie essentielle du projet en engendrant une viabilité institutionnelle est de créer des partenariats au niveau régional entre les institutions. Les institutions nationales responsables de la poursuite des activités qui seront démarrées dans le cadre du projet seront identifiées, tout comme le seront les centres d'expertise régionaux et internationaux, qui vont abriter les services de renforcement des capacités. Cette stratégie devrait fortement renforcer les perspectives de viabilité institutionnelle, en se basant sur les compétences régionales existantes.

100. L'exercice d'évaluation mené durant le processus PDF B sera étendu pour identifier les besoins en matière de renforcement des capacités des institutions nationales, qui vont fournir les bases pour l'élaboration et la mise en oeuvre des activités centrales dans le cadre de ce projet. Cet exercice sera remis à jour de manière périodique, sur la base des résultats des questionnaires d'enquête des principaux acteurs et des évaluations indépendantes. Le renforcement des capacités au niveau communautaire sera complété par la participation à des séminaires, l'échange d'informations entre les communautés et les institutions. Ces activités seront facilitées par l'unité de gestion du projet.

### 2.9 Reproductibilité

101. La reproductibilité sera un des critères utilisés dans la sélection des sites de projet pilote, et a pour objectif de permettre aux projets sélectionnés de démontrer que la planification de l'adaptation et l'évaluation peuvent donner des résultats pratiques débouchant sur des résultats tangibles, pouvant être totalement intégrés dans une politique nationale et régionale plus large et la planification d'un développement durable. Les résultats de toutes les composantes du projet auront une valeur démonstrative importante avec un potentiel important de reproduction au niveau national, sous-régional et régional et en particulier dans les pays où l'amélioration de la gestion de la zone côtière est reconnue comme une nécessité urgente mais où elle est confrontée à des obstacles similaires.

102. La reproductibilité sera réalisée au niveau mondial (ex., à travers des leçons essentielles d'intégration), national (ex., par le développement des capacités nationales pour soutenir les activités d'adaptation) et au niveau local (ex, là où un nouveau savoir faire parmi les communautés, les ONG locales et les CBO peut encourager une meilleure adaptation aux activités relatives au changement climatique).

103. Pour jeter les bases de la reproduction de l'approche et du transfert des leçons tirées du projet, un effort de renforcement des capacités au niveau de l'ensemble des activités du programme sera initié au niveau mondial, national et local. Cet effort sera lié au Mécanisme d'apprentissage de l'adaptation PNUD-FEM.

104. Finalement, bien que ceci soit au-delà de la portée du projet, la reproduction des activités se fera idéalement sur le long terme à travers la mise en place de nouveaux fonds d'adaptation.

## **PARTIE III: Dispositions pour la gestion**

105. L'élaboration, l'exécution et la coordination du projet seront effectuées comme décrit ci-dessous. En bref, plusieurs activités sont envisagées dont l'établissement du Comité permanent du projet régional, l'établissement d'une Unité de coordination régionale (avec la nomination d'un Coordinateur de projet régional, l'acquisition d'équipements supplémentaires et d'autres éléments nécessaires pour rénover l'unité du projet), l'organisation de réunions du Comité permanent régional (avec la présentation des rapports sur la mise en œuvre et les progrès du projet), la mise en place de mécanismes d'exécution nationaux, l'organisation de la coordination entre les agences de mise en œuvre et d'exécution incluant la consultation et la signature des accords et la participation du Projet à des Conférences internationales importantes. Les TDR pour le personnel qui doit être recruté se trouvent dans l'Annexe A8.

### 3.1 Agence d'exécution

106. Le projet sera exécuté par le PNUD. Le PNUD-FEM, à travers son Groupe de renforcement des capacités et d'adaptation (CDAC) sera dans l'ensemble responsable de la réalisation des objectifs du projet et de leur intégration dans une perspective globale. Le personnel du CDAC va assurer la surveillance et la supervision du Projet et apporter des conseils techniques si nécessaire. L'Unité de coordination régionale PNUD-FEM (Dakar) et les bureaux de pays du PNUD concernés vont fournir des services de soutien à la mise en œuvre ; le Bureau PNUD du Sénégal sera le bureau de pays principal.

### 3.2 Dispositions d'exécution

107. Au vu de l'ampleur spécifique du projet, qui nécessite des interventions tant au niveau national que régional, le Projet sera exécuté à deux niveaux distincts.

### Gestion et Coordination du projet au niveau régional

108. Le PNUD sera responsable des aspects substantifs liés au soutien technique du projet, et conjointement avec l'UNESCO/COI, mettra en place les activités régionales. L'UNESCO/COI, fournira les éléments techniques du Projet et sera responsable de la composante de supervision et d'évaluation de l'amélioration des capacités d'adaptation. Elle sera également responsable de la mise en place et du fonctionnement du Comité permanent du projet régional (RPSC) et va s'assurer que les pays participants travaillent d'une manière coordonnée et non dans le cadre de projets individuels. A cet égard, l'UNESCO/COI fournira également un suivi sur l'exécution des composantes nationales dans le cadre des dispositions nationales (NEX/DEX). L'UNESCO/COI va également agir en tant que plateforme régionale pour l'échange d'informations, le renforcement des capacités et faire la synthèse des expériences et des leçons tirées. Afin d'assumer ces responsabilités, l'UNESCO/COI va mettre en place une Unité de gestion de programme régionale (RPMU) située au niveau du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique (Sénégal). Afin de faciliter la mise en place de la composante régionale, le Bureau PNUD du Sénégal assurera la fonction de bureau de pays principal au nom des autres pays. Après l'approbation du projet par le FEM, et avant le démarrage du projet, un accord sera signé entre le PNUD Sénégal et l'UNESCO/COI sur la base de l'Annexe A9

109. Les agences nationales d'exécution devront soumettre leur plan de travail pour approbation technique et contrôle de la qualité auprès de du RPMU, l'UNESCO/COI et le PNUD-FEM en tant qu'agence de mise en œuvre.



### Unité de gestion de programme régionale (RPMU)

110. La coordination et la collaboration régionales et l'exécution des activités régionales seront facilitées par une Unité de gestion de programme régionale. La RPMU établie au Bureau de l'UNESCO BRED, va fournir des conseils techniques à tous les participants au projet, organiser les activités et répondre aux besoins administratifs de la composante régionale et proposer des services de suivi aux composantes nationales. Elle sera composée d'un Responsable de projet régional (RPM) et de son équipe d'assistants financiers et techniques. La RPMU va coordonner les activités régionales, y compris :

- La facilitation de la communication entre les pays participants et les Equipes de gestion du projet.
- Le travail avec le PNUD-BP et les Agences principales nationales pour établir le Comité permanent du projet régional
- L'organisation d'une réunion annuelle qui va regrouper les représentants de tous les pays participants, le Comité permanent du projet régional, les équipes de gestion du projet au besoin.
- La mise en œuvre des activités nationales en conformité avec un plan de travail national et donner des conseils techniques au besoin ;
- La formulation d'une disposition de co-financement/collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux potentiels ;
- L'intégration des leçons tirées et des meilleures pratiques dans le Mécanisme d'apprentissage de l'adaptation.

La RPMU sera directement responsable devant les Agences de mise en oeuvre et d'exécution et devant le Comité permanent du projet régional. Pour la description des emplois des membres de l'équipe, voir ci-dessous.

111. L'UNESCO/COI en consultation avec le PNUD, va de manière compétitive recruter un Responsable de projet régional conformément aux procédures standard du PNUD. Le PNUD-FEM et l'UNESCO/COI vont s'entendre sur un protocole d'accord régissant l'exécution régionale des activités pertinentes dans le cadre du Projet (voir Annexe 9).

### Comité permanent du projet régional (RPSC)

112. Un Comité permanent du projet régional sera mis en place et devra comprendre le Coordonnateur national de chaque pays, les représentants de l'Agence principale nationale, de l'agence d'exécution (PNUD), du partenaire de mise en oeuvre (UNESCO/COI), de tous les partenaires assurant le co-financement du projet en apportant une assistance financière aux objectifs du Projet et au SINEPAD, en tant qu'organisation partenaire principale du FEM dans la région.

113. Les observateurs, pouvant être invités à assister à l'exécution du projet par le RPSC, peuvent être des représentants des acteurs concernés au niveau régional, des ONG s'occupant de la défense de l'environnement (régionales et internationales), d'autres agences donatrices, etc. La présence d'observateurs sera approuvée par consensus par les membres du Comité. Il est prévu que les programmes régionaux comme le CCLME, le PRCM et la Convention d'Abidjan seront invités en tant qu'observateurs. Le Comité sera présidé conjointement par un représentant national (sur une base tournante) et par le représentant de l'Agence d'exécution (le PNUD).

114. Le RPSC devra se réunir tous les ans et afin de réduire la bureaucratie et de limiter le fardeau supplémentaire pour les représentants des pays, la réunion du Comité se tiendra conjointement avec d'autres réunions régionales.

115. Les principales fonctions du RPSC seront de:

- Surveiller les progrès dans l'exécution du projet;
- Fournir une orientation stratégique et politique ;
- Passer en revue et approuver des plans de travail et des budgets annuels (y compris des révisions) pour le projet ;
- Identifier les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités ;
- Passer en revue et approuver tous les rapports et conclusions de surveillance et d'évaluation ;
- Fournir un forum régional pour la révision et la résolution des préoccupations nationales ;
- Fournir un forum régional pour la participation des acteurs ;
- Fournir une plateforme à partir de laquelle seront lancées de nouvelles initiatives liées au Projet mais nécessitant un soutien séparé des bailleurs de fonds ;
- S'assurer que toutes les parties concernées soient tenues informées et puissent faire des commentaires.

116. Dans un délai de deux (2) mois à compter de la signature du Document du Projet, une réunion régionale initiale sera organisée avec l'objectif de finaliser les plans de travail nationaux et la répartition des ressources pour chacune des activités du projet. A la suite de cette réunion régionale, les décisions prises seront transmises aux réunions préparatoires nationales.

### **Gestion et coordination du projet au niveau national**

117. Dans chaque pays participant un mécanisme d'exécution national sera mis en place. Chaque pays va mettre en place une Equipe de gestion du projet national (NPMT) en suivant les procédures PNUD NEX. Le NPMT va comprendre un Directeur de projet national (désigné par l'Agence principale en tant que contribution en nature), un Coordonnateur de projet national et son équipe d'assistants (TDR dans l'Annexe). Les Bureaux du PNUD vont soutenir les activités nationales et en charger le NEX à sa demande. Des consultants locaux, régionaux et internationaux seront recrutés pour des tâches spécifiques si besoin est. En Guinée Bissau<sup>32</sup>, le rôle d'exécution nationale est délégué au PNUD. Contrairement aux pays NEX, où l'Agence principale nationale est responsable de l'exécution effective du projet et de la gestion de la composante nationale, dans les pays DEX, le PNUD sera chargé de mener ces activités. Le RPMU devra examiner et approuver les plans de travail fournis par les équipes nationales de chaque pays. Le déboursement de fonds seront basé sur la qualité des réalisations, à la suite de l'approbation technique. Les équipes nationales travailleront avec le RPMU

---

<sup>32</sup> A la deuxième réunion du comité de pilotage (phase PDF-B), la Guinée Bissau a exprimé le souhait de voir mettre en place un mécanisme national de mise en oeuvre DEX, en raison principalement d'un manque de capacités des autorités nationales. Dans ce cas, le bureau national du PNUD sera responsable de la gestion administrative et financière du projet. Le bureau du PNUD devra donc définir les responsabilités pour a) la planification et supervision des activités du projet, les prises de décisions, b) les aspects techniques et opérationnels de la mise en œuvre des activités ; c) le suivi ; d) l'évaluation et les audits. Un manager national du projet sera recruté localement en accord avec les règles du PNUD. En plus de ces fonctions, l'appui d'un service administratif sera nécessaire, ainsi que des bureaux, des fournitures et des équipements de bureaux. Afin d'assurer un niveau de transparence, d'efficacité et de consultation appropriés, le bureau du PNUD utilisera pleinement les mécanismes existants de suivi et de reporting, en particulier à travers la création d'un Comité national de consultation.

dans l'exécution de leurs activités respectives, et conformément aux mesures d'établissement de rapports présentées dans le texte S&E du PRODOC. Le PNUD-RTA pour l'Adaptation (Dakar), et le PNUD-Hq fourniront des conseils en ce qui concerne les aspects S&E, et selon les procédures établies.

Le NPMT va établir des procédures administratives et des systèmes de fonctionnement, effectuer un audit annuel et mettre en place un système de gestion financière. Il va travailler en étroite collaboration avec l'Agence principale nationale et le Bureau de pays du PNUD et va faciliter le travail du Comité national de pilotage (voir ci-dessous).

118. Les Agences principales identifiées sont les suivantes :

- *Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction de l'Environnement et de la Protection de la Nature (Sénégal)*
- *Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Direction de l'Environnement (Mauritanie)*
- *Ministerio dos Recursos Naturais, Direcção Geral do Ambiente (Guinée Bissau)*
- *National Environment Agency (Gambie)*
- *Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, Direction Générale de l'Environnement (Cap-Vert)*

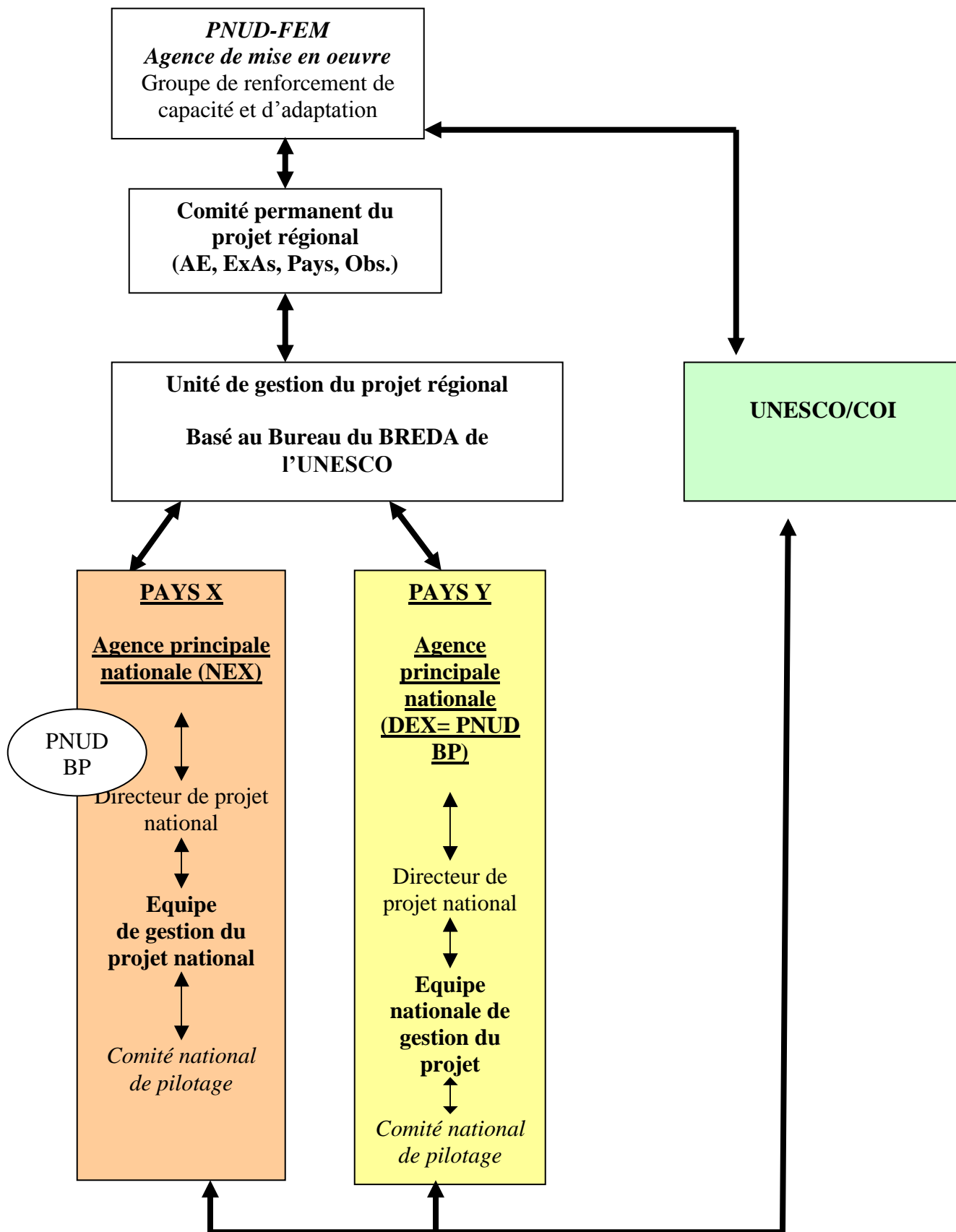
119. Alors que la structure nationale ne sera pas totalement opérationnelle dès le départ, le PNUD-FEM, l'UNESCO/COI et les bureaux de pays du PNUD, travaillant en coordination avec les Agences principales nationales, seront activement impliqués dans la planification de l'atelier préparatoire du projet national. Le but de ce séminaire sera d'ajuster les activités et les dépenses de la première année du Projet, sur la base des décisions de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité permanent du projet régional. Au cours de ce séminaire initial, le calendrier des dépenses sera finalisé. Le personnel principal du projet et ses homologues officiels seront présentés les uns aux autres et se familiariseront avec les règles et procédures du PNUD. Tout le personnel du projet sera informé de ses responsabilités et des besoins du Projet en matière de surveillance et d'évaluation. Une réunion du Comité national de pilotage (NSC) sera organisée juste après la réunion initiale afin d'approuver le Plan de travail national annuel et les modalités d'exécution conformément aux critères du PNUD. La Figure 1 donne une vue d'ensemble schématique des dispositions d'exécution.

120. Au niveau national, chaque pays participant va désigner un Directeur de projet national (NPD), qui sera un représentant de l'Agence principale nationale au niveau du projet et un Coordonnateur de projet national (NPC). Le NPD va superviser et conseiller le NPC. Le NPC sera recruté par l'agence nationale d'exécution, en consultation avec le RPMU, l'UNESCO/COI et conformément aux règles du PNUD. Le NPC va également travailler en collaboration étroite avec l'Agence principale et va présenter des rapports d'étape. Le NPC va s'assurer de l'établissement des relations appropriées avec les autres structures gouvernementales concernées. Le NPC va procéder à la mise en place d'un Comité national de pilotage (NSC), qui sera dirigé par le NPD

121. Là où il existe déjà une organisation nationale appropriée (par exemple une Commission nationale sur le changement climatique) qui fonctionne au niveau intersectoriel, elle doit être mandatée pour jouer le rôle de NSC (afin d'éviter de créer des mécanismes parallèles inutiles). La fonction de ce Comité sera d'appréhender les concepts et les objectifs du projet au niveau national, afin d'accélérer les

activités nationales liées aux composantes et résultats du projet et de garantir des activités complémentaires entre les stratégies et politiques nationales et les objectifs du projet régional. Des comités relatifs à d'autres activités de facilitation, telles que le processus NCSA et l'élaboration NAPA, devront également être consultés ou participer aux activités de ce comité.

Figure 1: Vue d'ensemble schématique des dispositions d'exécution.



122. Le NPD et le NPC vont siéger au NCC et vont participer au RPSC. Ceci va fermement établir le Coordonnateur du projet national comme le point focal essentiel pour les interactions avec l'Unité de coordination du projet. Le Coordonnateur national va travailler en étroite collaboration avec l'Unité de coordination régionale, et va présenter des rapports d'étape périodiques.

123. Le mécanisme national (NEX/DEX) sera responsable de:

Conception et mise en oeuvre de l'ensemble du projet:

1. Elaborer un projet de mise en oeuvre du projet national qui reflète les buts et objectifs du projet qui vont inclure:
  - une conception détaillée du projet, comprenant des calendriers, les réalisations attendues, la stratégie déterminante et le budget ;
  - la structure de gestion du projet qui va décrire les rôles, les responsabilités et les rapports hiérarchiques de toutes les parties engagées dans le projet, dont l'Equipe de gestion du projet, le Comité régional de pilotage du projet, le Comité consultatif technique et les Comités nationaux de pilotage; et clarifier, si nécessaire, l'Analyse du cadre logique du projet.
2. Réviser et améliorer le plan détaillé de mise en oeuvre du projet, incluant, mais ne se limitant pas, aux calendriers, à la délégation des responsabilités et au budget, comme demandé et approuvé par le PNUD.
3. Assurer une communication régulière avec et entre les membres des Comités nationaux de pilotage des pays participants.
4. Recueillir les leçons tirées à mesure que le projet avance.
5. Communiquer les conclusions et les résultats du projet aux responsables politiques et du changement climatique à travers tout le cycle du projet, mais sans se limiter :
  - à des présentations lors de conférences nationales et internationales et de séminaires sélectionnés; et
  - à la publication d'articles et d'études de cas.
6. Confirmer ou établir les Comités nationaux de pilotage dans les pays participants.
7. Travailler avec les Comités nationaux de pilotage pour élaborer et finaliser des plans de mise en oeuvre détaillés au niveau national et des processus de supervision, accordant une attention particulière à la nécessité d'une composante de passage à l'échelle des orientations. Les plans d'exécution doivent inclure :
  - une structure de gestion du projet qui va décrire les rôles, les responsabilités et les rapports hiérarchiques de toutes les parties engagées dans le projet, et
  - une Analyse du cadre logique.
8. Superviser, participer à et surveiller l'exécution des projets pilotes individuels qui sera entreprise dans les pays participants.
9. Elaborer des guides de conseils et de leçons sur l'intégration stratégique inspirés de l'expérience sur le terrain et s'assurer que les projets pilotes comportent des activités bien définies pour le passage à l'échelle du terrain aux réformes des orientations).
10. Maintenir un dialogue continu avec les Comités nationaux de pilotage et les équipes d'exécution nationales du projet.

### Expertise technique

11. Identifier, engager et gérer les experts techniques et les consultants est nécessaire pour soutenir la mise en œuvre du projet dans son ensemble ainsi que ses projets pilotes individuels et coordonner leur participation aux Comités nationaux de pilotage.

### Renforcement des capacités

Pour renforcer les capacités au sein de l'organisation régionale et de l'équipe d'exécution du projet, le NEX/DEX va:

12. Entreprendre une évaluation des besoins au niveau national pour identifier les domaines prioritaires du renforcement des capacités au sein de l'Equipe de gestion du projet.

13. Elaborer des stratégies formelles et informelles pour le renforcement de la capacité des Directeurs de projet à mener des projets sur le terrain et dans plusieurs pays

### Surveillance et compte-rendu

15. Etablir une liste d'indicateurs de base basée sur les critères du FEM pour sa Priorité stratégique d'adaptation et un cadre de surveillance pour ces indicateurs, dans le cadre desquels le compte-rendu sera entrepris.

16. Produire les rapports narratifs et financiers suivants en conformité avec les besoins en matière de compte-rendu du PNUD et du FEM au besoin (voir *PARTIE IV: Plan de surveillance et d'évaluation et budget*).

17. Les Agences d'exécution du projet vont rendre au FEM/PNUD sur une base régulière et tenir des réunions mensuelles sur la gestion du projet.

### Comité National de Pilotage (NSC)

124. Représentation: Le NSC doit comprendre de hauts représentants (au niveau politique) des agences/secteurs du gouvernement concernées (par ex., des secteurs de la pêche, de l'environnement, de l'industrie, des finances, du tourisme, etc.), des représentants d'ONG au besoin (environnement et industrie), des agences de financement appropriées et des représentants de la communauté. Le coordonnateur NAPA et SNC sera inclut dans le Comité consultatif national et sera consulté pour assurer la coordination avec les activités de suivi du NAPA/SNC utiles pour ce projet.

125. Fréquence: Le NSC doit se réunir de façon trimestrielle et avant le Comité permanent du projet régional (ainsi les préoccupations nationales peuvent être transmises au niveau régional en temps opportun).

126. Fonction: Approuver les requêtes pour les activités du projet à l'intérieur du pays, surveiller l'efficacité de ces activités, valider les plans de travail pour ces activités (préparés par le NSC) ; discuter de la progression du projet et de ses implications au niveau national. Identifier les préoccupations nationales concernant les activités du projet et son exécution ; s'assurer de la coordination intégrée des actions du Projet avec les départements du gouvernement concernés par les questions d'adaptation ; donner aux représentants du gouvernement une opportunité de se mettre à jour et de s'informer les uns les autres et les participants non-gouvernementaux ; garantir la transparence du processus et une participation multisectorielle.

127. Compte-rendu: Le NPC va fournir au Bureau de pays du PNUD et à l'Unité régionale de gestion du projet respectivement, un rapport de ses discussions relatives aux activités du projet et doit mettre l'accent sur les questions spécifiques devant être portées à l'attention du Comité permanent du projet régional.

128. En signe de reconnaissance envers le FEM pour les fonds qu'il a accordé, un logo du FEM devra apparaître sur toutes les publications du projet relatives au FEM, également entre autres, sur le logiciel du projet et les véhicules achetés avec les fonds du FEM. Toute citation sur les publications concernant les projets financés par le FEM devra aussi exprimer une reconnaissance adéquate envers le FEM. Le logo du PNUD devra être plus visible – et séparé du logo du FEM si possible, puisque la visibilité de l'ONU est importante pour des raisons de sécurité.

#### **PARTIE IV: Plan de surveillance et d'évaluation et budget**

129. La surveillance et l'évaluation du projet seront menées conformément aux procédures établies du PNUD et du FEM et ses conclusions seront soumises à l'équipe du projet et au Bureau de pays du PNUD (PNUD-BP) avec le soutien du PNUD-FEM. Le plan de surveillance et d'évaluation prévoit une série d'activités liées, incluant des Révisions d'exécution du projet (PIR) annuelles, des Révisions tripartites, des Rapports de projet trimestriels, des Plans de travail et des Evaluations du projet indépendantes à moyen terme et finales. Une caractéristique de la stratégie de surveillance est qu'elle prévoit une surveillance au niveau du Programme, pour s'assurer que les synergies du projet soient réalisées et les activités soient bien cadrées comme prévu. Cette surveillance sera orchestrée avec des fonds réservés à cet effet dans le budget. Les résultats seront évalués par le Comité permanent du projet régional, qui va recommander des moyens d'intervention. Ces évaluations indépendantes à moyen terme constitueront une étape importante pour corriger les stratégies du projet. Le Tableau du Cadre Logique fournit des indicateurs de *performance* et d'*impact pour* l'exécution du projet avec leurs *moyens de vérification* correspondants. Ces indicateurs vont former la base sur laquelle le système de surveillance et d'évaluation du projet sera construit.

130. Les sections suivantes présentent les composantes de principe du Plan de surveillance et d'évaluation et les estimations de coût indicatives associées aux activités de S&E. Le Plan de surveillance et d'évaluation du projet sera présenté et finalisé dans le cadre du rapport préparatoire du projet suite à un ajustement collectif des indicateurs, des moyens de vérification et de la définition complète des responsabilités en matière de surveillance et d'évaluation du personnel du projet.

131. Une information plus détaillée sur les indicateurs de surveillance spécifiques peut se trouver dans le Résumé, « Surveillance et Evaluation », (p. 40-46) et les Annexes A4 et A5.

##### 5.1 Surveillance et compte-rendu



### Phase préparatoire du programme

132. Un atelier préparatoire pour le programme sera organisé avec des ressortissants de chacun des pays participants, les homologues gouvernementaux concernés, les partenaires de cofinancement, les BP du PNUD et l'Equipe de projet de l'ACCC (PT) (c'est-à-dire le Comité permanent du projet régional incluant les Points focaux nationaux).

133. Un objectif fondamental de ce Séminaire préparatoire sera d'aider toute l'équipe du projet à comprendre et à s'approprier les buts et objectifs du projet, ainsi qu'à finaliser la préparation du premier plan de travail annuel du projet sur la base de la matrice du cadre logique. Ceci va inclure la révision du log frame (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses), en communiquant des détails supplémentaires si nécessaire, et sur la base de cet exercice finaliser le Plan de travail annuel (AWP) avec des indicateurs de performance précis et mesurables, et de manière conforme aux résultats prévus pour le projet.

134. En outre, l'objectif du Séminaire préparatoire sera de fournir une vue d'ensemble détaillée des besoins en matière de compte-rendu et de surveillance et évaluation (S&E) du PNUD-FEM, en mettant particulièrement l'accent sur les Révisions annuelles de l'exécution du projet (PIRs) et la documentation qui s'y rapporte, le Rapport de projet annuel (APR), les Réunions de révision tripartites, ainsi que les évaluations finales et à moyen terme. Par ailleurs, l'équipe BD va donner une opportunité d'informer l'équipe du programme sur la planification budgétaire, les révisions budgétaires et les rephasages budgétaires obligatoires liés au programme/projet du PNUD.

135. Le Séminaire préparatoire va également donner l'occasion à toutes les parties de comprendre leurs rôles, fonctions et responsabilités dans le cadre des structures de prise de décision du projet, dont les lignes de compte-rendu et de communication et les mécanismes de résolution des conflits. Les Termes de Référence pour le personnel du projet et les structures de prise de décision feront l'objet de nouvelles discussions, si nécessaire, afin de clarifier pour tous, les responsabilités de chaque partie durant la phase d'exécution du projet.

### Responsabilités et activités de surveillance

136. Un calendrier détaillé des réunions de révision du programme sera élaboré par la direction du programme, en consultation avec les partenaires chargés de l'exécution du programme et les représentants des parties concernées et incorporé dans l'Inception Report du programme. Ce calendrier va inclure : (i) des calendriers provisoires pour les Révisions tripartites, les Réunions du Comité Permanent, (ou des mécanismes de consultation et/ou de coordination relevant) et (ii) les activités de Surveillance et Evaluation associées au programme.

137. Surveillance au jour le jour des progrès de l'exécution Elle incombera aux Coordonnateurs Nationaux sur la base du Plan de Travail Annuel du projet et de ses indicateurs. Les Coordonnateurs Nationaux vont informer le PNUD-BP et le PT de tous les retards et les difficultés rencontrés durant l'exécution afin que le soutien approprié puisse être apporté ou que des mesures correctives puissent être adoptés de manière opportune et pour trouver des solutions.

138. Les coordonnateurs Nationaux et de PT vont ajuster les indicateurs de progrès et de performance/impact du projet en consultation avec toute l'équipe du projet lors de l'atelier préparatoire. Des cibles spécifiques pour les indicateurs de progrès de l'exécution au cours de la première année ainsi que leurs moyens de vérification seront fixés au cours de ce Séminaire. Ces derniers seront utilisés pour vérifier si l'exécution se fait au rythme prévu et dans la bonne direction et vont former une partie du Plan de Travail Annuel. Les partenaires locaux chargés de l'exécution du programme vont aussi participer à l'atelier préparatoire au cours duquel une vision commune de l'ensemble des objectifs du programme sera développée. Les cibles et les indicateurs pour les années suivantes seront définis tous les ans dans le cadre des processus d'évaluation interne et de planification entrepris par le PT.

139. L'évaluation des indicateurs de l'impact liés aux avantages d'ensemble va se faire selon les programmes définis lors de l'atelier préparatoire et présentés provisoirement dans le Modèle de Mesure de l'Impact indicatif. L'évaluation de ces indicateurs, se fera à travers des contrats de sous-traitance ou des provisions auprès d'institutions comptentes qui seront désignées durant l'atelier préparatoire ou à travers des études spécifiques qui vont former une partie des activités des programmes ou un échantillon périodique.

140. Surveillance périodique des progrès de l'exécution au niveau de chaque pays sera entreprise par le BP-PNUD à travers des réunions trimestrielles avec les Coordonnateurs Nationaux, ou plus fréquemment, si besoin est. Ceci va permettre aux parties de faire le point et de régler les problèmes inhérents au projet en temps opportun afin de garantir une exécution sans problème des activités du projet.

141. Les Bureaux de Pays du PNUD et le PT, suivant le cas, vont effectuer des visites annuelles (ou plus fréquentes) des sites sur le terrain, d'après un programme convenu qui sera détaillé dans le Rapport préparatoire/Plan de Travail Annuel du projet afin d'évaluer directement la progression du projet. Tout autre membre du Comité Permanent peut également les accompagner, comme en aura décidé le SC. Un Rapport de la visite sur le terrain sera préparée par le BP et communiqué au moins un mois après la visite à l'équipe du projet, à tous les membres du SC et du PT.

142. Une surveillance annuelle sera effectuée par le biais de la **Révision Tripartite (TPR)**. C'est la réunion au plus haut niveau politique des parties directement impliquées dans l'exécution du projet. Le projet fera l'objet d'une Révision tripartite (TPR) au moins une fois par an. La première de ces réunions se tiendra au cours des premiers douze mois de l'exécution du projet. Les Coordonnateurs Nationaux vont rédiger des rapports qui seront inscrits dans le Rapport sur le Projet Annuel (APR) par le PT au moins deux semaines avant le TPR pour une révision et des commentaires.

143. L'APR sera utilisé comme un des documents de base pour les discussions de la réunion du TPR. Le PT va présenter l'APR au TPR, en soulignant les questions politiques et les recommandations à soumettre à la décision des participants au TPR. Le PT informe également les participants de tout accord passé par les parties concernées durant la préparation par l'APR de la manière de résoudre les problèmes opérationnels. Des révisions séparées de chaque composante du projet pourront également être effectuées si nécessaire.

### ***Révision Tripartite Terminale (TTR)***

144. La révision tripartite terminale se fait au cours du dernier mois des activités du projet. Le PT est responsable de la préparation du Rapport Final et de sa soumission au PNUD et au Secrétariat du FEM. Il devra être rédigé sous la forme d'un avant-projet au moins deux mois avant le TTR afin de pouvoir être révisé, et il servira de base aux discussions lors du TTR. La révision tripartite terminale considère l'exécution du projet dans son ensemble, en accordant une attention particulière au fait de savoir si le projet a atteint ses objectifs déclarés et a contribué plus largement à l'objectif de défense de l'environnement. Elle décide si des actions sont toujours nécessaires, particulièrement en relation avec la viabilité des résultats du projet, et agit comme un véhicule à travers lequel les leçons tirées peuvent être utilisées dans d'autres projets dont la formulation est en cours.

145. Le TPR a l'autorité de suspendre les financements si les objectifs de performance du projet ne sont pas atteints. Ces objectifs seront fixés lors du Séminaire préparatoire, sur la base des taux d'exécution et d'évaluations qualitatives des réalisations.

### **Compte-rendu de la Surveillance du Programme**

146. Les Coordonnateurs Nationaux en collaboration avec le PT seront responsables de la préparation et de la soumission des rapports suivants qui forment une partie du processus de surveillance.

#### ***(a) Rapport préparatoire (RP)***

147. Un Rapport préparatoire du Programme sera préparé immédiatement après le Séminaire préparatoire. Il va inclure un Plan Annuel de Travail/Première Année divisé en calendriers trimestriels détaillant les activités et les indicateurs de progrès qui vont régir l'exécution au cours de la première année du projet. Ce Plan de Travail va inclure les dates des visites sur le terrain spécifiques, des missions de soutien du PNUD-BP ou du PT ou de consultants, ainsi que des calendriers pour les réunions des structures de prise de décision du projet. Ce Rapport va également inclure un budget détaillé du projet pour toute la première année d'exécution, préparé sur la base du Plan de Travail Annuel, et incluant tous les besoins en matière de surveillance et d'évaluation pour mesurer de manière efficace les performances du projet durant le calendrier ciblé de 12 mois.

148. Le Rapport préparatoire va inclure un récit plus détaillé sur les rôles institutionnels, les responsabilités, les actions coordinatrices et les mécanismes de réaction des partenaires associés au programme. En outre, une partie sera ajoutée sur les progrès réalisés à ce jour par rapport à l'implantation du projet et aux activités de démarrage et il sera procédé à une mise à jour de toutes les modifications des conditions externes qui pourraient affecter l'exécution du projet.

149. Quand il sera finalisé, ce rapport sera distribué aux homologues (partenaires) du projet qui auront une période d'un mois pour réagir par des commentaires ou des questions.

**(b) Rapport Annuel sur le Projet (APR)**

150. La rédaction de l'APR est une condition du PNUD. Il s'agit d'un rapport d'auto-évaluation soumis au PNUD par la direction du projet qui fournit de la matière à la Révision tripartite du projet. Un APR sera préparé sur une base annuelle avant la Révision tripartite du projet, pour refléter les progrès enregistrés dans le cadre de la réalisation du Plan de Travail Annuel du projet et pour évaluer les performances du projet dans sa contribution aux résultats escomptés à travers les résultats et le travail de partenariat.

151. Le format de l'APR est flexible mais doit inclure les éléments suivants :

- Une analyse des performances du projet au cours de la période qui fait l'objet d'un compte-rendu, détaillant les résultats obtenus et, si possible, des informations sur le statut du résultat principal
- Les obstacles rencontrés dans la progression vers les résultats et les raisons de ces obstacles
- Les trois obstacles majeurs (au plus) à la réalisation des résultats
- Les rapports AWP, CAE et autres rapports sur les dépenses (générées par l'ERP)
- Les leçons tirées
- Des recommandations claires pour l'orientation future de la résolution des principaux problèmes liés au manque de progression du projet.

**(c) Révision de l'exécution du projet (PIR)**

152. La PIR est un processus de surveillance annuel mandaté par le FEM. Il est devenu un instrument de gestion et de surveillance essentiel pour les responsables de programme et représente le principal moyen de tirer des leçons des projets en cours. Une fois que le programme a été exécuté pendant un an, un Rapport sur l'exécution du projet doit être rédigé par le PT, en coopération avec les Coordonnateurs Nationaux. Le rapport de la PIR peut être rédigé à n'importe quel moment de l'année (juillet-juin) et de manière idéale avant le TPR. La PIR devra alors faire l'objet de discussions dans le cadre du TPR afin de pouvoir être acceptée par tous les partenaires.

**(d) Rapports d'étape trimestriels**

153. Des rapports courts présentant les principaux éléments nouveaux dans la progression du programme seront soumis chaque trimestre au Bureau de pays local du PNUD et au PT par les Coordonnateurs Nationaux.

**(e) Rapports thématiques périodiques**

154. Au fur et à mesure que le PNUD ou le Secrétariat du FEM le demandera, le PT préparera des Rapports thématiques spécifiques, axés sur des questions ou des domaines d'activités spécifiques. La demande d'un Rapport thématique sera faite par écrit au PT par le PNUD et va clairement désigner la question ou les activités devant faire l'objet de ce rapport. Ces rapports peuvent être utilisés comme une sorte d'exercice sur les leçons tirées, sur la surveillance spécifique de zones vitales ou pour faire un diagnostic des problèmes afin d'évaluer

et surmonter les obstacles et les difficultés rencontrées. Il est demandé au PNUD de ne pas trop solliciter de Rapports thématiques, et s'il en demande de laisser à l'équipe du projet un laps de temps raisonnable pour leur préparation.

**(f) *Rapport terminal du projet***

155. Durant les trois derniers mois du projet, le PT va préparer le Rapport terminal du projet. Ce rapport global va résumer toutes les activités, les réalisations et les résultats du Programme, les leçons tirées, les objectifs atteints ou non réalisés, les structures et systèmes mis en place, etc. et sera l'exposé définitif des activités du projet durant toute sa durée. Il va également faire des recommandations pour toute autre mesure supplémentaire qu'il pourrait être nécessaire de prendre pour garantir la viabilité et la reproductibilité des activités du projet.

**5.2 Evaluation indépendante**

156. En plus du processus en cours de surveillance et d'évaluation internes décrit plus haut, toute une série d'activités de surveillance indépendantes du Projet seront entreprises sous contrat en utilisant un groupe équilibré d'experts indépendants. Le projet fera l'objet d'au moins deux évaluations externes indépendantes, comme suit :-

- ***Evaluation à moyen terme***

157. Une évaluation indépendante à moyen terme sera entreprise à la fin de la deuxième année d'exécution. L'évaluation à moyen terme va déterminer les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs à atteindre et va identifier les corrections à apporter en cours de route si nécessaire. Elle va se concentrer sur l'efficacité, le rendement et l'opportunité de l'exécution du projet ; va souligner les problèmes nécessitant des décisions et des actions ; et va présenter les premières leçons tirées sur la conception, l'exécution et la gestion du projet. Les conclusions de cette révision seront intégrées en tant que recommandations pour le renforcement de l'exécution durant la dernière moitié du mandat du projet. L'organisation, les termes de référence et le calendrier de l'évaluation à moyen terme seront décidés après consultation entre les parties du document de projet. Les Termes de référence pour cette évaluation à moyen terme seront préparés par le PT suivant les conseils du Bureau de l'Evaluation du PNUD.

- ***Evaluation finale***

158. Une évaluation finale indépendante va avoir lieu trois mois avant la réunion de révision tripartite terminale et va être axée sur les mêmes questions que l'évaluation à moyen terme. L'évaluation finale va également se pencher sur l'impact et la viabilité des résultats, incluant la contribution au renforcement des capacités et l'atteinte des objectifs environnementaux internationaux. L'évaluation finale devra également faire des recommandations pour les activités de suivi. Les Termes de référence pour cette évaluation seront préparés par le PT en se basant sur les conseils du Bureau de l'Evaluation du PNUD.

159. Le projet va identifier, analyser et partager les leçons tirées qui pourraient être bénéfiques dans le cadre de la conception et de l'exécution de projets futurs similaires. L'identification et

l'analyse des leçons tirées sont un processus en cours, et la nécessité de communiquer ces leçons comme une des contributions centrales du projet est une condition à remplir au moins une fois tous les 12 mois. Le PNUD doit proposer un format et aider l'équipe du projet à classer, consigner et faire un compte-rendu des leçons tirées. A cette fin, un pourcentage des ressources du projet devra être réservé pour ces activités (voir Tableau 3 pour un plan de travail S&E indicatif et le budget correspondant).

Tableau 3 : Plan de travail indicatif et budget correspondant pour le suivi et l'évaluation

Type d'activité de S&E	Parties responsables	Budget US\$ <i>N'inclut pas le temps du personnel de l'équipe du programme</i>	Calendrier
Atelier préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordinateur du projet</li> <li>▪ BP du PNUD</li> <li>▪ PNUD FEM</li> </ul>	\$80,000	Dans les deux premiers mois qui suivent le démarrage du programme
Rapport préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Equipe du programme</li> <li>▪ BP du PNUD</li> </ul>	Aucun	Tout de suite après l'atelier préparatoire
Mesure des moyens de vérification pour les indicateurs définis pour le programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les coordonnateurs nationaux vont superviser le recrutement des institutions et études spécifiques, et déléguer les responsabilités aux membres de l'équipe concernés</li> </ul>	A finaliser au cours de la phase et de l'atelier préparatoires. Coût à titre indicatif : \$30.000	Début, milieu et fin du programme
Mesure des moyens de vérification de l'évolution et des performances du programme (mesurés annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Supervisé par le PT</li> <li>▪ Mesures effectuées par les agents sur le terrain et par les AE locaux</li> </ul>	A déterminer dans le cadre de la préparation du Plan de travail annuel. Coût à titre indicatif : \$25 000	Annuellement avant le APR/PIR et la définition des plans de travail annuels
APR et PIR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PT</li> <li>▪ PNUD-FEM</li> </ul>	Aucun	Annuellement
Rapport TPR et TPR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Homologues officiels</li> <li>▪ PT</li> <li>▪ Agence d'exécution</li> </ul>	Aucun	Chaque année dès réception du RAP
Réunions des comités de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PT</li> <li>▪ Coordinateurs nationaux</li> </ul>	Aucun	Après l'atelier préparatoire du programme et au moins une fois par an après cela
Rapports d'état périodiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PT</li> <li>▪ Coordinateurs nationaux</li> </ul>	10,000	A déterminer par l'équipe du programme et le BP du PNUD
Rapports techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PT</li> <li>▪ Consultants recrutés en fonction des besoins</li> </ul>	10,000	A déterminer par l'équipe du programme et le BP du PNUD
Evaluation externe à mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PT</li> <li>▪ Coordinateurs nationaux</li> <li>▪ Consultants externes (équipe d'évaluation)</li> </ul>	25,000	A mi-parcours de la mise en oeuvre du programme.

Evaluation externe finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PT</li> <li>▪ Coordinateurs nationaux</li> <li>▪ Consultants externes (équipe d'évaluation)</li> </ul>	25,000	A la fin de la mise en oeuvre du programme
Rapport final	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PT</li> <li>▪ Coordinateurs nationaux</li> <li>▪ Consultant externe</li> </ul>	Aucun	Au moins une fois par mois avant la fin du programme
Leçons apprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PT</li> <li>▪ Coordinateurs nationaux</li> </ul>	15,000	Annuellement
Visites sur les sites sur le terrain (frais de voyage du personnel du PNUD couverts par les frais des AE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bureau Pays du PNUD</li> <li>▪ PT</li> <li>▪ Représentants du gouvernement</li> </ul>	15,000 (une visite en moyenne par an)	Annuellement
COUT TOTAL A TRITRE INDICATIF		US\$ 235,000	
<i>N'inclut pas le temps du personnel de l'équipe du programme et les frais de déplacement et du personnel du PNUD</i>			

#### **QUATRIEME PARTIE Cadre juridique**

160. Ce document de projet constitue l'instrument cité comme tel dans l'Article I de l'Accord standard d'assistance de base entre les Gouvernements de la Gambie, Guinée Bissau, du Sénégal, de la Mauritanie, du Cap Vert et le Programme des Nations unies pour le développement, signés par les parties. Dans le cadre de l'Accord standard d'assistance de base, l'agence de mise en oeuvre du pays hôte doit s'en référer à l'agence de coopération du gouvernement nommée dans cet accord.

161. Le représentant résident du PNUD dans chacun des pays participants est autorisé à modifier ce document de projet de la manière suivante, dans la mesure où il a vérifié l'accord le concernant établi par l'unité PNUD-FEM et qu'il s'est assuré que les autres signataires du document de projet n'expriment aucune objection aux rectificatifs proposés :

- a) Des révisions ou des ajouts dans l'une des annexes du document de projet ;
- b) Des révisions qui ne modifient pas de manière significative les objectifs, les résultats ou les activités immédiats du projet, mais sont provoquées par la restructuration de ressources déjà définies ou par des hausses de coût dues à l'inflation ;
- c) Des révisions annuelles obligatoires qui repoussent les échéances de la fourniture des ressources de projet définies ou des coûts d'expertise ou autres en raison de l'inflation ou afin de prendre en compte la flexibilité des dépenses de l'agence ; et
- d) L'ajout d'annexes supplémentaires et de pièces jointes, uniquement si elles sont conformes aux conditions définies dans ce document de projet

<b>SECTION II : CADRE DES RESULTATS STRATEGIQUES ET PROGRESSIVITE DU FEM</b>
--

**PREMIERE PARTIE : Analyse progressive des coûts**

162. *Se référer à l'annexe A du résumé exécutif.*

**DEUXIEME PARTIE : Analyse du cadre logique**

**163. *Se référer à l'annexe B du résumé exécutif.***



## SECTION III : BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

164. Le budget suivant est fourni à titre indicatif uniquement. Ce tableau sera révisé avant d'être approuvé au cours de la réunion préparatoire du projet.

### Budget Total du Projet\*

<b>Award ID: 00045638 (SEN10)</b>											
<b>Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project</b>											
<b>Project ID: 00053951 (SEN10)</b>											
<b>Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral..</b>											
<b>Executing Agency: UNESCO/IOC</b>											
GEF Outcome/Atlas Activity**	Responsible Party	Source of Funds	Atlas Budgetary Account Code	ERP/ATLAS Budget Description/Input	Amount (USD) Year 1	Amount (USD) Year 2	Amount (USD) Year 3	Amount (USD) Year 4	Total (USD) All Years	Budget Notes	
<b>RESULTAT 1 : Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques</b>	<b>NEX</b>	GEF	71200	Intl Cnslt	40,000	40,000	40,000	40,000	160,000	1	
			71300	Lcl Cnslts	30,000	30,000	30,000	30,000	120,000	2	
			71600	Travel	5,000	5,000	5,000	5,000	20,000	3	
			72100	Contr-Cmpy	800,000	370,000	375,000	206,000	1,751,000	4	
			74200	Printing & Publications, Translation	10,000	10,000	10,000	10,000	40,000	5	
		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>			<b>885,000</b>	<b>455,000</b>	<b>460,000</b>	<b>291,000</b>	<b>2,091,000</b>	
<b>RESULTAT 2 : Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...</b>	<b>NEX</b>	GEF	71200	Intl Cnslt	23,500	23,500	23,500	23,500	94,000	6	
			72100	Contr-Cmpy	31,900	42,600	71,000	35,500	181,000	7	
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	8	
			<b>sub-total</b>	<b>UNDP</b>			<b>25,000</b>	<b>25,000</b>	<b>25,000</b>	<b>25,000</b>	<b>100,000</b>
		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>			<b>55,400</b>	<b>66,100</b>	<b>94,500</b>	<b>59,000</b>	<b>275,000</b>	
<b>RESULTAT 3. Renforcement de la lutte contre</b>	<b>UNESCO</b>	GEF	71200	Intl Cnslt	35,000	35,000	35,000	35,000	140,000	9	
			71300	Lcl Cnslts	51,000	27,000	27,000	26,000	131,000	10	

L'érosion côtière et renforcement des capacités en matière de gestion et de planification côtières			72100	Contr-Cmpy	70,000	70,000	70,000	69,500	279,500	11
		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>		<b>156,000</b>	<b>132,000</b>	<b>132,000</b>	<b>130,500</b>	<b>550,500</b>	
<b>RESULTAT 4 : Suivi, apprentissage, Feedback sur l'adaptation et évaluation</b>	<b>UNESCO</b>	GEF	71200	Impact monitoring (Intl Cnslt)	20,400	34,600	14,300	46,900	116,200	12
			71300	Impact monitoring (Lcl Cnslt)	4,690	14,070	4,690	23,450	46,900	13
				Website Development and Maintenance	4,080	2,040	2,040	2,040	10,200	14
			71600	Travel	24,500	12,200	12,200	13,300	62,200	15
			<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>	<b>53,670</b>	<b>62,910</b>	<b>33,230</b>	<b>85,690</b>	<b>235,500</b>	
<b>RESULTAT 5 : Unité de Gestion du Projet</b>	<b>UNESCO</b>	GEF	71100	Intl Cnslt	30,000	30,000	30,000	30,000	120,000	16
			71600	Travel	7,000	7,000	7,000	7,000	28,000	17
			<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>	<b>37,000</b>	<b>37,000</b>	<b>37,000</b>	<b>37,000</b>	<b>148,000</b>	
subtotals		GEF			<b>1,187,070</b>	<b>753,010</b>	<b>756,730</b>	<b>603,190</b>	<b>3,300,000</b>	
		UNDP			<b>25,000</b>	<b>25,000</b>	<b>25,000</b>	<b>25,000</b>	<b>100,000</b>	
		<b>TOTAL</b>			<b>1,212,070</b>	<b>778,010</b>	<b>781,730</b>	<b>628,190</b>	<b>3,400,000</b>	

<b>Summary of Funds:</b>						
<b>GEF</b>		1,187,070	753,010	756,730	603,190	3,300,000
<b>Unesco (Cash)</b>		15,000	15,000	15,000	15,000	60,000
<b>Unesco (In Kind)</b>		113,293	78,172	30,211	28,323	250,000
<b>UNDP Cos (Cash)</b>		25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
<b>Govt (cash)</b>		16,170	17,248	17,248	16,003	66,668
<b>Govt (parallel/ in kind)</b>		1,483,830	1,582,752	1,582,752	1,468,514	6,117,849
<b>NGO/UICN (parallel/ in kind)</b>		740,937	511,246	197,583	185,234	1,635,000
<b>Bilateral/JICA (parrallel/inkind)</b>		375,000	375,000	375,000	375,000	1,500,000
<b>Total Cash</b>		1,243,240	810,258	813,978	659,193	3,526,668

<b>Total parallel/ in kind</b>	2,713,060	2,547,171	2,185,547	2,057,072	9,502,849
<b>PDF B money</b>					700,000
<b>Grand total</b>	<b>3,956,300</b>	<b>3,357,428</b>	<b>2,999,525</b>	<b>2,716,264</b>	<b>13,729,517</b>

Un plan de travail détaillé sera formulé au cours de la réunion de démarrage.\*

### Budget Composante Régionale/UNESCO

<b>Award ID: 00045638 (SEN10)</b>									
<b>Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project</b>									
<b>Project ID: 00045638 (SEN10)</b>									
<b>Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral..</b>									
<b>Executing Agency: UNESCO/IOC</b>									
<b>GEF Outcome/Atlas Activity**</b>	<b>Responsible Party</b>	<b>Source of Funds</b>	<b>Atlas Budgetary Account Code</b>	<b>ERP/ATLAS Budget Description/Input</b>	<b>Amount (USD) Year 1</b>	<b>Amount (USD) Year 2</b>	<b>Amount (USD) Year 3</b>	<b>Amount (USD) Year 4</b>	<b>Total (USD) All Years</b>
<b>RESULTAT 3</b>	<b>UNESCO</b>	GEF	71200	Intl Cnslt	35,000	35,000	35,000	35,000	140,000
			71300	Lcl Cnslts	51,000	27,000	27,000	26,000	131,000
			72100	Contr-Cmpy	70,000	70,000	70,000	69,500	279,500
		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>			<b>156,000</b>	<b>132,000</b>	<b>132,000</b>	<b>130,500</b>
<b>RESULTAT 4</b>	<b>UNESCO</b>	GEF	71200	Impact monitoring (Intl Cnslt)	20,400	34,600	14,300	46,900	116,200
			71300	Impact monitoring (Lcl Cnslt)	4,690	14,070	4,690	23,450	46,900
				Website Development and Maintenance	4,080	2,040	2,040	2,040	10,200
			71600	Travel	24,500	12,200	12,200	13,300	62,200

		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>		<b>53,670</b>	<b>62,910</b>	<b>33,230</b>	<b>85,690</b>	<b>235,500</b>
<b>RESULTAT 5</b>	<b>UNESCO</b>	GEF	71100	Intl Cnslt	30,000	30,000	30,000	30,000	120,000
			71600	Travel	7,000	7,000	7,000	7,000	28,000
		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>		<b>37,000</b>	<b>37,000</b>	<b>37,000</b>	<b>37,000</b>	<b>148,000</b>
subtotals		GEF			<b>246,670</b>	<b>231,910</b>	<b>202,230</b>	<b>253,190</b>	<b>934,000</b>
		<b>TOTAL</b>			<b>246,670</b>	<b>231,910</b>	<b>202,230</b>	<b>253,190</b>	<b>934,000</b>

<b>Summary of Funds:</b>					
<b>GEF</b>	246,670	231,910	202,230	253,190	934,000
<b>Unesco (Cash)</b>	15,000	15,000	15,000	15,000	60,000
<b>Unesco (In Kind)</b>	113,293	78,172	30,211	28,323	250,000
<b>Total Cash</b>	261,670	246,910	217,230	268,190	994,000
<b>Total parallel/ in kind</b>	113,293	78,172	30,211	28,323	250,000
<b>PDF B money</b>					700,000
<b>Grand total</b>	<b>374,963</b>	<b>325,082</b>	<b>247,441</b>	<b>296,513</b>	<b>1,944,000</b>

## Budget composante nationale/Sénégal

<b>Award ID: 00048224 (SEN10)</b>									
<b>Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project</b>									
<b>Project ID: 00058254 (SEN10)</b>									
<b>Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral..</b>									
<b>Executing Agency:</b> <i>Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction de l'Environnement et de la Protection de la Nature</i>									
GEF Outcome/Atlas Activity**	Responsible Party	Source of Funds	Atlas Budgetary Account Code	ERP/ATLAS Budget Description/Input	Amount (USD) Year 1	Amount (USD) Year 2	Amount (USD) Year 3	Amount (USD) Year 4	Total (USD) All Years
<b>RESULTAT 1</b>	<b>NENP</b>	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>			<b>177,000</b>	<b>91,000</b>	<b>92,000</b>	<b>58,200</b>
<b>RESULTAT 2.</b>	<b>MENP</b>	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>			<b>11,080</b>	<b>13,220</b>	<b>18,900</b>	<b>11,800</b>
<b>subtotals</b>		GEF			<b>188,080</b>	<b>104,220</b>	<b>110,900</b>	<b>70,000</b>	<b>473,200</b>
		<b>TOTAL</b>			<b>188,080</b>	<b>104,220</b>	<b>110,900</b>	<b>70,000</b>	<b>473,200</b>

**Summary of Funds:**

	<b>GEF</b>	188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
<b>Govt (paralle/ in kind)</b>		754,545	754,545	754,545	754,545	3,018,181
<b>NGO/UICN (paralle/ in kind)</b>		204,438	204,438	204,438	204,438	817,750
<b>Bilateral/JICA (parrallel/inkind)</b>		375,000	375,000	375,000	375,000	1,500,000
<b>Total Cash</b>		188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
<b>Total parallel/ in kind</b>		1,333,983	1,333,983	1,333,983	1,333,983	5,335,931
	<b>Grand total</b>	<b>1,522,063</b>	<b>1,438,203</b>	<b>1,444,883</b>	<b>1,403,983</b>	<b>5,809,131</b>

### Budget Composante nationale /Cape Vert

<b>Award ID: 00048223 (CPV10)</b>									
<b>Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project</b>									
<b>Project ID: 00058253 (CPV10)</b>									
<b>Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral..</b>									
<b>Executing Agency: Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, Direction Générale de l'Environnement</b>									
GEF Outcome/Atlas Activity**	Responsible Party	Source of Funds	Atlas Budgetary Account Code	ERP/ATLAS Budget Description/Input	Amount (USD) Year 1	Amount (USD) Year 2	Amount (USD) Year 3	Amount (USD) Year 4	Total (USD) All Years
<b>RESULTAT 1</b>	<b>MEA</b>	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>			<b>177,000</b>	<b>91,000</b>	<b>92,000</b>	<b>58,200</b>
<b>RESULTAT 2.</b>	<b>MEA</b>	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		<b>sub-total</b>	<b>UNDP</b>			<b>25,000</b>	<b>25,000</b>	<b>25,000</b>	<b>25,000</b>

		sub-total	GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
subtotals		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		UNDP			25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		TOTAL			213,080	129,220	135,900	95,000	573,200

Summary of Funds:						
GEF		188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
UNDP Cos (Cash)		25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
Govt (cash)		16,170	17,248	17,248	16,003	66,668
Govt (parallel/ in kind)		159,917	159,917	159,917	159,917	639,668
Total Cash		229,250	146,468	153,148	111,003	639,868
Total parallel/ in kind		159,917	159,917	159,917	159,917	639,668
Grand total		389,167	306,385	313,065	270,920	1,279,536

### Budget composante nationale /Gambie

<b>Award ID: 00048225 (GMB10)</b>									
<b>Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project</b>									
<b>Project ID: 00058255 (GMB10)</b>									
<b>Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral..</b>									
<b>Executing Agency: National Environment Agency</b>									
GEF Outcome/Atlas Activity**	Responsible Party	Source of Funds	Atlas Budgetary Account Code	ERP/ATLAS Budget Description/Input	Amount (USD) Year 1	Amount (USD) Year 2	Amount (USD) Year 3	Amount (USD) Year 4	Total (USD) All Years
RESULTAT 1	NEA	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications,	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000

				Translation					
		sub-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200
RESULTAT 2	NEA	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		sub-total	GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
subtotals		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		TOTAL			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200

Summary of Funds:					
GEF	188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
Govt (paralle/ in kind)	200,000	200,000	200,000	200,000	800,000
Total Cash	188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
Total paralle/ in kind	200,000	200,000	200,000	200,000	800,000
Grand total	388,080	304,220	310,900	270,000	1,273,200

### Budget composante nationale /Guinée Bissau

Award ID: 0048226 (GNB10)									
Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project									
Project ID: 00058256 (GNB10)									
Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral									
Executing Agency: PNUD/DEX									
GEF Outcome/Atlas Activity**	Responsible Party	Source of Funds	Atlas Budgetary Account Code	ERP/ATLAS Budget Description/Input	Amount (USD) Year 1	Amount (USD) Year 2	Amount (USD) Year 3	Amount (USD) Year 4	Total (USD) All Years



<b>RESULTAT 1</b>	<b>UNDP/DE X</b>	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>			<b>177,000</b>	<b>91,000</b>	<b>92,000</b>	<b>58,200</b>
<b>RESULTAT 2</b>	<b>UNDP/DE X</b>	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		<b>sub-total</b>	<b>GEF</b>			<b>11,080</b>	<b>13,220</b>	<b>18,900</b>	<b>11,800</b>
<b>subtotals</b>		GEF			<b>188,080</b>	<b>104,220</b>	<b>110,900</b>	<b>70,000</b>	<b>473,200</b>
		<b>TOTAL</b>			<b>188,080</b>	<b>104,220</b>	<b>110,900</b>	<b>70,000</b>	<b>473,200</b>

<b>Summary of Funds:</b>						
<b>GEF</b>		188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
<b>Total Cash</b>		188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
<b>Grand total</b>		188,080	104,220	110,900	70,000	473,200

### Budget composante nationale /Mauritanie

<b>Award ID: 00048222 (MRT10)</b>
<b>Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project</b>
<b>Project ID: 00058252 (MRT10)</b>
<b>Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral</b>
<b>Executing Agency: Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Département de l'Environnement</b>

GEF Outcome/Atlas Activity**	Responsible Party	Source of Funds	Atlas Budgetary Account Code	ERP/ATLAS Budget Description/Input	Amount (USD) Year 1	Amount (USD) Year 2	Amount (USD) Year 3	Amount (USD) Year 4	Total (USD) All Years
RESULTAT 1	DE	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		sub-total	GEF			177,000	91,000	92,000	58,200
RESULTAT 2	DE	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		sub-total	GEF			11,080	13,220	18,900	11,800
subtotals		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		TOTAL			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200

Summary of Funds:					
GEF	188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
Govt (parallel/ in kind)	415,000	415,000	415,000	415,000	1,660,000
NGO/UICN (parallel/ in kind)	204,438	204,438	204,438	204,438	817,750
Total Cash	188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
Total parallel/ in kind	619,438	619,438	619,438	619,438	2,477,750
<b>Grand total</b>	<b>807,518</b>	<b>723,658</b>	<b>730,338</b>	<b>689,438</b>	<b>2,950,950</b>

## **BUDGET NOTES**

1. Estimated at a cost of US\$400/day for an International Consultant to provide approximately 20 days of support to each country (5) over 4 years in support of Outcome 1. Terms of Reference for the International Consultant is in Annex A8.
2. Estimated at a cost of US\$2000 per month for 3 months worth of support each year in each country during the project duration to provide technical input and guidance in lieu of Outcome 1. Terms of Reference for the National Consultants is in Annex A8.
3. This will cover the cost of approximately 3 missions by an international consultant to provide technical support for Outcome 1. Estimated at the rate of US\$1300 per 3-day mission per country (including the cost of Ticket, DSA, TF). Figures based on average estimates from the preparatory phase. See Terms of Reference in Annex A8.
4. This budgeted amount will support the implementation of pilot demonstration activities as outlined in the Council approved FSP.
5. Publication of materials produced by the national and international consultants on outcomes of outcome 1 for dissemination at the national and international for a. Estimated at \$8000 per country.
6. Estimated at a cost of US\$400/day for an International Consultant to provide approximately 17.5 days of support to each country (5) over 4 years in order to realize Outcome 2. Terms of Reference for the International Consultant is in Annex A8.
7. Estimated cost of meeting outcome 2. Details are specified in the Council approved FSP.
8. Estimated at a cost of US\$2000 per month for 2 months worth of support each year during the project duration to provide technical input and guidance in lieu of Outcome 2. Terms of Reference for the National Consultants is in Annex A8.
9. Estimated at a cost of US\$400/day for an International Consultant to provide approximately 17.5 days of support to each country (5) over 4 years in order to realize Outcome 3. Terms of Reference for the International Consultant is in Annex A8.
10. Estimated at a cost of US\$2000 per month for 3 months worth of support each year in each country during the project duration to provide technical input and guidance in lieu of Outcome 3. Terms of Reference for the National Consultants is in Annex A8.
11. Estimated cost of meeting outcome 3. Details of outcome 3 are specified in the Council approved FSP.
12. Estimated at a cost of US\$400/day for an International Consultant to provide approximately 7 days of support to each country (5) over 4 years in order to establish and lead the M&E component for the project. Terms of Reference for the International Consultant is in Annex A8.
13. Estimated at a cost of US\$2000 per month for 3 months worth of support each year during the project duration to provide technical input and guidance in lieu of M&E requirements. Terms of Reference for the National Consultants is in Annex A8.
14. Approximate cost of website development and maintenance (including hosting costs on an appropriate server).
15. This will cover the cost of travel (est. \$1300 per mission including DSA, travel etc) for approximately one mission per year to each of the project countries over the project duration for an international consultant to provide support to the national country teams with the M&E component.
16. This will cover the cost of time spent on management issues by an international consultant. The estimate is based on approximately 1.25 days per month (12) spent on management functions in each country (5) over 4 years at a rate of US\$400/day.
17. This will cover the cost of travel (est. \$1300 per mission (3 days) including DSA, travel etc) for approximately one mission per year to each of the project countries over the project duration for management supervisory purposes. Note: items in line 16 and 17 constitute about 4% of the GEF funds for PMU activities.

## SECTION IV : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### **PREMIERE PARTIE : Autres accords**

165. Des lettres d'engagement financier ainsi que le Protocole d'accord avec l'agence d'exécution ont été ajoutés à la page 98 du résumé exécutif et dans l'annexe A9.

### **DEUXIEME PARTIE : Structure du projet**

166. Consultez la section sur les dispositifs de gestion

### **TROISIEME PARTIE : Termes de référence du personnel essentiel du projet et des principaux sous-traitants**

167. Les TDR ont été ajoutés à l'annexe A8.

### **QUATRIEME PARTIE : Plan de participation des partenaires**

168. En raison du nombre d'interventions prévues au niveau communautaire dans chacun des cinq pays par le projet ACCC, un large éventail de partenaire a été consulté. Le processus PDF B a comporté une série de consultations dans chacun des pays avec les partenaires (à l'échelle communautaire et stratégique) visant à valider les résultats de l'évaluation initiale de bureau sur le problème du changement climatique et de l'érosion du littoral, ainsi qu'à identifier les activités à mettre en place par le projet<sup>33</sup>. En outre, avant la mise en oeuvre des projets pilotes et de démonstration, des activités ciblées seront entreprises pour sensibiliser les partenaires sur la transformation du littoral et le changement climatique, ainsi que sur les avantages que peuvent tirer les communautés des stratégies visant à faire face à ces problèmes dans le contexte élargi de la gestion intégrée des régions littorales. Par conséquent, la réussite de la mise en oeuvre des projets pilotes/de démonstration proposés dépend de la participation active de tous les partenaires (communautaires, gouvernementaux, non-gouvernementaux et privés), et d'un encadrement effectif de la mise en oeuvre et du suivi ultérieur. La participation des partenaires sera assurée par les dispositions consultatives mise en place dans le cadre de ce projet, selon lesquelles chaque partie a des avantages certains à tirer de la mise en oeuvre des stratégies convenues.

169. Ce projet regroupe les principaux partenaires suivants :

- Les communautés des régions littorales qui sont vulnérables aux changements climatiques
- Les ministères chargés de la pêche, des affaires maritimes et côtières, de l'infrastructure, de l'environnement et du tourisme
- Les centres nationaux et régionaux de recherche maritime et les universités
- Les organisations, projets et conventions régionaux : par exemple la Convention et RCU d'Abidjan, Canary Current LME, le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest, le projet PNUE/UNIDO FGE sur le tourisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest (notamment au Sénégal et en Gambie) ; les projets de la Banque africaine de développement, etc.
- Les agences donatrices présentes dans la région

---

<sup>33</sup> Autant que possible, ces analyses se sont basées sur le travail permanent des Communications nationales et des auto-évaluations en matière de capacité nationale.

- Les organisations non gouvernementales impliquées dans les questions marines et côtières dans la région
- Les organisations du secteur privé impliquées dans les questions marines et côtières dans la région
- Les communautés qui exploitent et vendent les ressources côtières et marines

170. Plus particulièrement, des coordinateurs UNFCCC ont entamé des discussions stratégiques avec les partenaires à l'échelle nationale et régionale ; ils ont en outre joué un rôle crucial dans la préparation des résultats qui ont contribué à ce projet. Au cours de la phase de mise en oeuvre, le projet prendra les dispositions suivantes pour s'assurer la participation effective des partenaires :

- Mettre en place des mécanismes de renforcement et de facilitation des consultations avec et entre tous les partenaires locaux et nationaux
- Entreprendre des activités visant à sensibiliser les partenaires sur les questions liées à la transformation du littoral et sur l'importance de mettre en oeuvre des mesures pouvant faire face à ces problèmes dans le contexte élargi de la gestion intégrée des zones côtières
- S'assurer de l'adéquation entre les mesures, les stratégies et les directives conçues et les besoins nationaux, et de l'interaction permanente entre les niveaux régional, national et local afin de s'assurer que le comité directeur régional du projet collabore avec les coordinateurs nationaux et les partenaires locaux
- Privilégier la mise en place d'activités efficaces en matière de développement des capacités à l'échelle régionale, nationale et locale, et faciliter l'échange des expériences et des leçons apprises à tous les niveaux.

171. Le projet a été conçu pour assurer une participation importante des partenaires dans toutes les composantes. Le processus PDF-B a comporté une série de consultations dans chacun des pays avec les partenaires (à l'échelle communautaire et stratégique) visant à valider et à obtenir les informations identifiées lors des analyses initiales de bureau<sup>34</sup>. En outre, avant la mise en oeuvre des projets pilotes et de démonstration, des activités ciblées seront entreprises pour sensibiliser les partenaires sur la transformation du littoral et le réchauffement climatique, ainsi que sur les avantages que peuvent tirer les communautés des stratégies visant à faire face à ces problèmes dans le contexte élargi de la gestion intégrée des régions littorales. Par conséquent, la réussite de la mise en oeuvre des projets pilotes/de démonstration proposés dépend de la participation active de tous les partenaires (communautaires, gouvernementaux, non-gouvernementaux et privés), et d'un encadrement effectif de la mise en oeuvre et du suivi ultérieur. La participation des partenaires sera assurée par les dispositions consultatives mise en place dans le cadre de ce projet, selon lesquelles chaque partie a des avantages certains à tirer de la mise en oeuvre des stratégies convenues.

172. Les principaux partenaires du projet sont les suivants :

- (i) Les communautés des régions littorales qui sont vulnérables aux changements climatiques
- (ii) Les ministères chargés de la pêche, des affaires maritimes et côtières, de l'infrastructure, de l'environnement et du tourisme
- (iii) Les centres nationaux et régionaux de recherche maritime et les universités
- (iv) Les organisations, projets et conventions régionaux : par exemple la Convention et RCU d'Abidjan, Canary Current LME, le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine

---

<sup>34</sup> Autant que possible, ces analyses se sont basées sur le travail permanent des Communications nationales, des toutes premières consultations NAPA et des auto-évaluations en matière de capacité nationale.

en Afrique de l'Ouest, le projet PNUE/UNIDO FGE sur le tourisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest (notamment au Sénégal et en Gambie) ; les projets de la Banque africaine de développement, etc.

(v) Les agences donatrices présentes dans la région

(vi) Les organisations non gouvernementales impliquées dans les questions marines et côtières dans la région

(vii) Les organisations du secteur privé impliquées dans les questions marines et côtières dans la région

(viii) Les communautés qui exploitent et vendent les ressources côtières et marines

173. La liste des partenaires particuliers qui ont été rencontrés lors des ateliers nationaux, des consultations sur les sites pilotes et des autres réunions de projet spécifiques à chaque pays est incluse dans le résumé exécutif, Chapitre 2 (pages 34 – 40). L'annexe A1 fournit également des informations détaillées sur la participation des partenaires.

174. Afin d'assurer une participation active des partenaires, le projet a prévu de mettre en place des mécanismes de renforcement et de facilitation des consultations avec et entre tous les partenaires locaux et nationaux. Ceci se fera par le biais des comités nationaux consultatifs qui seront créés dans chaque pays dans le cadre du dispositif de mise en oeuvre (voir la section sur les Dispositions de mise en oeuvre). Le rôle précis des partenaires, tels ceux cités ci-dessus, consistera à :

- Entreprendre des activités visant à sensibiliser les partenaires sur les questions liées à la transformation du littoral et sur l'importance de mettre en oeuvre des mesures pouvant faire face à ces problèmes dans le contexte élargi de la gestion intégrée des zones côtières

- S'assurer de l'adéquation des mesures, stratégies et directives conçues par rapport aux besoins nationaux, et de l'interaction permanente entre les niveaux régional, national et local afin de s'assurer que le comité directeur régional du projet collabore avec les coordinateurs nationaux et les partenaires locaux

- Privilégier la mise en place d'activités efficaces en matière de développement des capacités à l'échelle régionale, nationale et locale, et faciliter l'échange des expériences et des leçons apprises à tous les niveaux.

***Partie V à X : AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EVENTUELLEMENT REQUISES PAR LA ZONE DE COORDINATION SPECIFIQUE, LE PROGRAMME OPERATIONNEL ET LA PRIORITE STRATEGIQUE.***

175. *Aucune*

## PAGE DE SIGNATURE

Pays

Pays Lead : Sénégal

Autres pays participants: Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie, Cap Vert

Résultat(s)/Indicateur(s) de l'UNDAF :

**UNDAF en cours de revision**

(Lien vers le résultat de l'UNDAF. Autrement, laisser vide)

(Résultats CP liés à l'objectif et à la ligne de service du SRF/MYFF)

MDG : assurer le développement durable

Objectif : promouvoir les services énergétiques et la protection de l'environnement pour le développement durable

Ligne de service : cadres et stratégies pour le développement durable

Résultats : création de capacités pour le développement durable au niveau sous régional/national/local

Résultat principal : Adoption et mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable qui intègrent les problèmes économiques, sociaux, et environnementaux

Réalisations attendues/ indicateurs

Réalisations	Indicateurs
1.1 <i>Mise en œuvre des projets pilotes témoins visant à réduire l'érosion côtière due aux conditions climatiques</i>	- taux d'érosion côtière dans les sites pilotes - taux d'érosion des sols -surface (ha) des dunes couvertes par la végétation -nombre de projets pour la promotion des approches alternatives -surface (ha) de couverture de la mangrove dans les sites pilotes
2.1 <i>Intégration des questions relatives aux changements climatiques et des activités et programmes de gestion côtière à travers les différents secteurs.</i>	- formulation de plan de gestion intégrée des zones côtières qui comprennent la problématique changement climatique - nombre de nouveaux et anciens aménagements qui respectent les règles de zonation
2.2 <i>Conception de politiques et programmes nationaux pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.</i>	-ateliers et rapports sur les plans et politiques nationales qui intègrent l'adaptation aux changements climatiques - Ebauche de Plan d'action pour combattre l'érosion côtière -nombre de groupe de travail dans les agences gouvernementales au niveau sous-national et participation des chefs de communautés dans discussions sur la mise en place de lois et régulations -Cartes d'indicateurs
2.3 <i>Reproduction des approches communautaires</i>	- nombre de communautés qui adoptent les

<i>réussies pour atténuer et s'adapter à l'érosion côtière.</i>	approches pilotes, nombre d'échange entre les parties prenantes - Information diffuse électroniquement et de façon imprimé - nombre d'articles des medias sur les sites pilotes - nombre de points de contact qui ont une stratégie d'adaptation qui doit être mise en place.
---	--

Résultat(s)/Indicateur(s) prévu(s) :

*(Résultats CP liés à l'objectif et à la ligne de service du SRF/MYFF)*

Partenaire à la mise en œuvre : Intergovernmental Oceanographic Commission of UNESCO \_\_\_\_\_  
*(Institution/agence d'exécution désignée)*

Autres partenaires :

Calendrier du programme : <u>2007-2011</u> Composante du programme : _____  Nom du projet : <b>Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)</b>  ID du projet : 53951 (SEN10 – (composantes regionales)  Durée du projet : 4 ans  Dispositif de gestion : Agence- UNESCO
---

Total budget:	1.344.000 \$US
<b>Ressources allouées</b>	
FSP	
• FEM (composantes regionales)	934.000 \$US
• UNESCO cash	60.000 \$US
• UNDP cash	100.000 \$US
• UNESCO en nature	250.000 \$US

**Signé par (partenaire d'exécution) : UNESCO/IOC**

**Signé par PNUD Sénégal:**

**Signé par Gouvernement du Sénégal**



Partenaire à la mise en œuvre: MENP (Ministry of Environment and Nature Protection, Senegal)  
(Institution/agence d'exécution désignée)

Autres Partenaires:

Calendrier du programme : _2007-2011__ Composante du programme : _____
Nom du projet : <b>Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)</b>
ID du projet : 58254 (SEN10 – (composantes nationales)
Durée du projet : 4 ans
Dispositif de gestion : NEX - Senegal

Budget total:	5.809.131 \$US
Resources allouees:	
FSP	
• GEF (Senegal- composantes nationales)	473.200 \$US
• Government (parallel/en natur)	3.018.181 \$US
• ONG/UICN (parallel/en nature)	817.750 \$US
• Bilaterale/JICA (parallel/en nature)	1.500.000 \$US

**Signé par UNDP Sénégal**

**Signé par Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction de l'Environnement et de la Protection de la Nature (Sénégal)**

**Signé par le Gouvernement du Sénégal**

Partenaire à la mise en œuvre: MEA (Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, Direction Générale de l'Environnement (Cap-Vert)  
(Institution/agence d'exécution désignée)

Autres Partenaires:

Calendrier du programme : _ Composante du programme : _____
Nom du projet : <b>Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)</b>
ID du projet : 58253 (CPV10– (composantes nationales)
Durée du projet : 4 ans
Dispositif de gestion : NEX – Cap-Vert

Budget total:	1.279.536 \$US
Ressources allouées:	
FSP	
• FEM (Cap-Vert-composantes nationales)	473.200 \$US
• UNDP cash	100.000 \$US
• Gouvernement cash	66.668 \$US
• Gouvernement (parallel/en nature)	639.668 \$US

**Signé par UNDP Cap-Vert**

---

**Signé par Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, Direction Générale de l'Environnement (Cap-Vert)**

---

**Signé par le Gouvernement du Cap-Vert**

---

Partenaire à la mise en œuvre: NEA (National Environment Agency, The Gambia)  
(Institution/agence d'exécution désignée)

Autres Partenaires:

Calendrier du programme : _ Composante du programme : _____
Nom du projet : <b>Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)</b>
ID du projet : 58255 (GMB10 – (composantes nationales)
Durée du projet : 4 ans
Dispositif de gestion : NEX – Gambie

Budget Total:	1.273.200 \$US
Ressources allouées:	
FSP	
• FEM (Gambie-composantes nationales)	473.200 \$US
• Government (parallel/en nature)	800.000 \$US

**Signé par UNDP Gambie**

---

**Signé par National Environment Agency, The Gambia**

---

**Signé par le Gouvernement de la Gambie**

---

Partenaire à la mise en œuvre: PNUD  
(Institution/agence d'exécution désignée)

Autres Partenaires:

Calendrier du programme : _ Composante du programme : _____
Nom du projet : <b>Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)</b>
ID du projet : 58256 (GNB10 – (composantes nationales)
Durée du projet : 4 ans
Dispositif de gestion : PNUD/DEX – Guinée Bisau

Budget total:	473.200 \$US
Ressources allouées:	
FSP	
• GEF (Guinée Bissau- composantes nationales)	473.200 \$US

**Signé par UNDP Guinée Bissau**

---

**Signé par le Gouvernement de la Guinée Bissau**

---

Partenaire à la mise en œuvre: **Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Direction de l'Environnement (Mauritanie)**

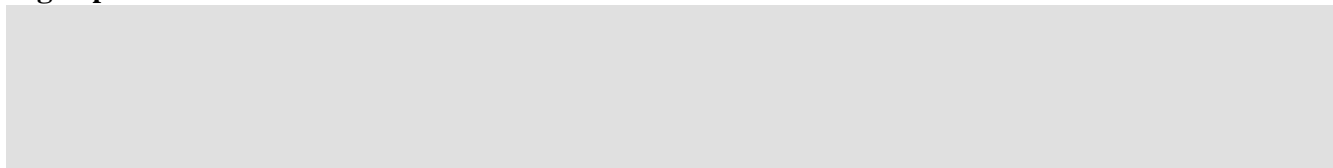
(Institution/agence d'exécution désignée)

Autres Partenaires:

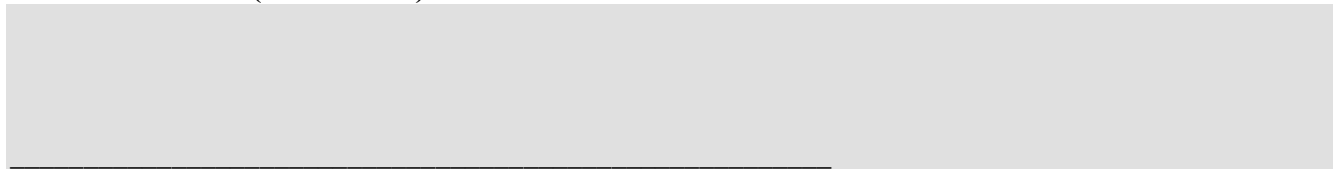
Calendrier du programme : _ Composante du programme : _____
Nom du projet : <b>Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)</b>
ID du projet : 58252 (MRT10 – (composantes nationales)
Durée du projet : 4 ans
Dispositif de gestion : NEX- Mauritanie
Project Duration: 4 years

Budget total:	2.950.950 \$US
Ressources allouées:	
<b>FSP</b>	
• FEM (Mauritanie-composantes nationale)	473.200 \$US
• Gouvernement (parallel/en nature)	1.660.000 \$US
• ONG/UICN (parallel/en nature)	817.750 \$US

**Signé par UNDP Mauritanie**



**Signé par Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Direction de l'Environnement (Mauritanie)**



**Signé par le Gouvernement de la Mauritanie**



## Liste des annexes

### PREMIERE PARTIE :

- Annexe A1 : Liste des partenaires impliqués dans le processus ACCC à ce jour.
- Annexe A4 : Conception du projet et cadre de suivi et d'évaluation.
- Annexe A5 : Exemple d'indicateurs
- Annexe A8 : TDR
- Annexe A9 : Protocole d'accord avec les agences d'exécution
- Annexe A10 : Modèle pour l'inclusion des leçons apprises dans le MAA
- Annexe A11 : Tableau des réponses aux commentaires faits par les membres du SECFEM
- Annexe A12 : Rapport du CLEP (15 mai 2007)

### DEUXIEME PARTIE :

- Annexe A2 : Vue d'ensemble des consultations avec les partenaires et de la visite sur le terrain en Gambie (Un exemple)
- Annexe A3 : Scénarios de changement climatique en Afrique de l'Ouest
- Annexe A6 : Rapports des pays (Synthèse des rapports nationaux)
- Annexe A7 : Tableau des priorités fixées par les CC des AE dans les pays (INC, SCN, PANA).

## **Annexe A1 : Liste des partenaires impliqués dans le processus ACCC à ce jour.**

La liste des partenaires particuliers qui ont été rencontrés lors des ateliers nationaux, des consultations sur les sites pilotes et des autres réunions de projet spécifiques à chaque pays est reprise ci-dessous pour chaque pays participant.

### **I. Guinée Bissau**

#### **GOUVERNEMENT**

- Ministère des Affaires Etrangères et Coopération Internationale
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- Ministère des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Urbanisme
- Ministère du Tourisme et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
- Ministère des Transports
- Ministère de la Solidarité, de la Famille et de Lutte contre la Pauvreté
- Ministère de l'Administration Territoriale
- Ministère de l'Economie
- Secrétariat d'Etat à l'Energie
- Direction Générale sur l'Environnement
- Direction Générale de la Marine Marchande
- Direction Générale de la Météo
- Direction Générale des Forêts
- Direction Générale des Ressources Hydrauliques
- Direction Générale de la Géologie et des Mines
- Institut National des Etudes et de la Recherche (INER)
- Institut sur la Biodiversité et les Aires Protégées (IBAP)
- Institut National de Recherche et de Technologie Appliquée (INITA)
- Institut National de Recherche Agricole (INPA)
- Centre de Recherche en Pêche Artisanale (CIPA)

#### **ONG**

- Action pour le Développement (AD)
- Tiniguena
- Nantynian
- Guinée-Verte
- Association pour les Etudes et Alternatives (ALTERNAG)
- Association Nationale des Paysans (ANAG)

#### **Projets**

- CCLME
- PRCM
- AGIR
- OMVG
- EPAN-BD
- EPAN-Désertification

### **Directions des parcs nationaux**

- Parc Naturel des Mangroves du fleuve Cachéu
- Parc Naturel des Lagunes de Cufada
- Parc National de l'île d'Orango
- Parc National de João Vieira et Poilão
- Maison de l'Environnement de Bubaque
- Autorité Traditionnelle du Village de Varela

### **Donateurs internationaux**

- UICN
- SWISSAID
- PNUD
- FAO
- Coopération Française
- Union Européenne
- Communauté des Pays Lusophones
- Banque Mondiale
- Banque Africaine de Développement
- Banque Islamique de Développement
- UEMOA
- CEDEAO
- Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI)
- Coopération Technique Allemande (GTZ)
- Service Néerlandais de Coopération (SNV)
- Coopération Portugaise

### **Médias**

- Radios urbaines
- Radios Communautaires
- Télévision Nationale

## **II. Cap Vert**

<i>Nom</i>	<i>Organisation</i>
Manuel Adilson Cardoso Fragoso	Direction Générale sur l'Environnement
Carlos Guido S. De Figueiredo	Direction Générale des Douanes
José António R. da Graca	Service National de Protection Civile
Luciano Fonseca	FAO
Pedro Ramos	Direcção Geral do Ambiente
Carlos A Sousa Monteiro	DGPOG - MAAP
Carlos Dias	MAA – Maio
Laecticia Baudous	ONG – Maio
Fernando Jorge Frederico	Mairie de l'île de Maio
Orlando Delgado	Mairie de Porto Novo
Maria da Cruz G. Soares	Projet de Conservation Marine et Côtière



Alcides Barros	DGCI/MNEC
Francisco Martins	INMG-Praia
António Reis	Délégation Maritime de Santo Antão
Manuel Soares Silveira	MAA –Porto Novo
João Spencer	INIDA
Marinho Rocha	Mairie
Lourenço Monteiro	Mairie de Paúl
Nuno Ribeiro	DGA
Victor Barreto	DGA
Margarida Varela	DGA / Consultant Local ACCC
Arlinda Duarte Neves	ANMCV / Consultant Local ACCC
Manuel Leão Carvalho	DGA / Consultant Local ACCC
Luísa Morais	INERF
Francisco Correia	INMG-Praia- Coord. National de l'ACCC
Adama Dao/Jose Levy	PNUD

### III. Gambie

<b>Nom</b>	<b>Organisation</b>
	<b>Communautés côtières</b>
Alh. Yunus SAnneh	<b>Brufut Village</b>
Karamu Sanneh	
Abdou Dampha	
Alhagi Sanneh	
Cherno Bojang	<b>Tanjeh Village</b>
Fanding Sanyang	
Alas an Gibba	
Alh. Momodou Gibba	
Abdou K. Njie	
Seedy Bojang	<b>Tujereng Village</b>
Kumba Trawally	
Sireh Jatta	
Abdoulie Jatta	
Alh. Bakary Jabang	<b>Sanyang Village</b>
Demba Sanyang	
Alikalo Kuruba	
Alhagi Saily	
Malang Bojang	
Baraka Touray	<b>Gunjur Village</b>
Nfansu K. Touray	
Alh. Sabake Touray	
Omar Jatta	
Bubucarr Touray	
Alikalo, Kartung	<b>Kartung Village</b>
Seyfo, Kombo South	
Ousman Bangura	<b>Bakau</b>

L.C. Jammeh	
Alkalo, Bakau	
Alhagie Sanyang	
Badou Faal	<b>Banjul</b>
MBK Sinyan	
I.A.S. Burang John	
	<b>Agences gouvernementales</b>
Jerreh Barrow	Geology Unit
Omar Ngum	Dept. of Community Development
Joko Sanyang	National Agric. Research Institute
Lamin Jobarteh	W/Africa Bird Watching Association
Lamin Bojang	Dept. of Forestry
Bernard E. Gomez	Dept. of Water Resources
Famara Darboe	Dept. of Fisheries
Jalamang Jatta	Dept. Agricultural Services
Kajali Sonko	Women's Bureau
Fatou Raji	Gambia Tourism Authority
M. S. Jobe	Gambia Tourism Authority
Momodou Sowe	Poverty Alleviation Coordination Office
Dr. Almamy Camara	Dept. of Parks & Wildlife Management
Ishaqa Bah	Dept. of State for Finance & Economic Affairs
Mr. Bubu Jallow	PS, Dept. of State Fisheries and Water Resources
Mr. Ousainou Touray	ICAM Project, Dept. of Parks & Wildlife Mgt.
Mr. Momodou Sarr	Executive Director, Nat. Environment Agency
Mr. Momodou Canteh	Director, Technical Services Network, NEA
Mr. Saikou Njie	NEA
Mr. Adama Cham	NEA
Mr. Papa Secka	NEA
Mr. Dawda Badjie	NEA
Mr. Touray	NEA
Mr. Sulayman Chune	NEA
Mr. Babucarr Cham	NEA
Mr. Nfamara Jobe	NEA
Mr. Sheikh Alkinky Sanyang	NEA
Mr. Dodou Trawally	NEA
	<b>Agences non gouvernementales</b>
Badara Bajo	Gunjur Env. Protection & Develop. Group
Ousman Sanneh	“
Kebba Bajo	“
Ousman Gaye	Brikama Area Council
Omar Njie	UNDO
Mamour Jagne	PNUD
Momodou Jallow	Forum for the Arts
	<b>Presse</b>
Ensa Badgi	Radio & TV gambienne
Amadou Bah	Radio & TV gambienne
Lamin Jabbi	Foroyaa Newspaper

Sulayman Makalo	Independent Newspaper
Sarata Jabbi	Point Newspaper
	<b>Secrétariat/Comptabilité</b>
Jacquiline Kolly	Secrétaire, NEA
Amadou Bah	Responsable informatique, NEA
Momodou Cham	Chauffeur, NEA
Jumbo Cham	Coursier, NEA
Ajiawa Njabo	Comptabilité, NEA
Mamundaw Camara	Comptabilité, NEA

Autres

1. Association des organisations non gouvernementales (TANGO)
2. Association des hôtels
3. Association des petites entreprises touristiques (ASSET)
4. Mairie de Banjul
5. Municipalité de Kanifing

#### IV. Sénégal

<b>Nom</b>	<b>Organisation</b>
Momar Talla DIAGNE	DREEC/Ziguinchor
Chérif CISSE	Projet Mangrove
Pathé BALDE	DEEC/MEPN
Ibrahima NDIAYE	DMP
Samba THIAM	DEFCCS/PRL
Massamba NDOUR	DEEC/MEPN
Aliou BA	EDEN Group Int.
Ibrahima TOURE	DE/MEM
Prosper HOUETO	Consultant
Dr Jean KALY	Projet Mangrove
Alassane DIENG	GIRMAC
Amadoune DIOP	DAT/MUAT
Pape Samba NDIAYE	ARD/Dakar
Djiby Alassane SOW	DAT/MUAT
Fagamous Sy DIOP	DREEC/Saint-Louis
Cheikh FOFANA	SINEPAD/Env
Amath Dior MBAYE	TROPICA
Dr Jacques André NDIONE	CSE / MEPN
Charles DIEME	DREEC/Dakar
Massamba DIENG	DCL/MIN.CL
Diendonné BAKANNOVA	WAAME
Helene GNING	NSMTP
Rassoul NDAW	Mines
Birame DIOUF	CONGAD
Ndèye Fatou MBACKE	DUA / MUAT
Charles M. BEYE	Wet Lands International
Beytir GUEYE	DEFCCS/MEPN

Ousmane DIOP	PAD
Soudou DIAGNE	DTT/MIETTMI
Aïta Sarr SECK	DEEC/MEPN
Sokhna SY	DEEC/MEPN
Papa Goumbo LO	IST / UCAD
Momar SOW	DEEC/MEPN
Papa Mawade WADE	Consultant s/c CSE
Bamar DIAGNE	Dir. Météo.Nationale
Malick DIAGNE	GIRMAC
Ernest DIONE	DEEC/MEPN
Alioune KANE	Dpt Géologie/UCAD
Yakhya Aïcha DIAGNE	DREEC/Louga
Mamadou SALL	Journaliste au MESSAGER
Babacar Mbaye BALDE	Journaliste Radio Oxy-Jeunes
Abdoulaye THIAM	« Le Soleil » Président Asso. Journalistes en Environnement
Ibrahima SALL	MEPN/CEPS
Bocar MBACKE	Consultant / DEEC
Moussa DIOUF	PGIES
Michel SECK	DEEC/MEPN
Ndèye Fatou Diaw GUENE	DEEC/MEPN
Elimane BA	DEEC/MEPN
El Hadji Mbaye DIAGNE	DG Adjoint SONACOS

## V. Mauritanie

<b>Nom</b>	<b>Organisation</b>
Maouloud N'Daye	PNUD
Samba Harouna	SGP/ FEM
Mohamed Ould Kercoub	ONG ABDS
Maloum Dine Ould Maouloud	Directeur Adjoint de l'Environnement
Sidi Mohamed Ould MD Yeslem	DA/DATAR
Ahmed Ould Senhoury	Université de Nouakchott
Mohamed Ould Md Vall	IMROP
Cheikh saad Bouh Ould Mohamed	PDU
Mohamd Ould Jiddou	FST
Ebnou Ould Ahmed	DENV
Ledib Ould Ebnou	ONNG/AREM
Sidi MD Ould Touhami	ONG/AFDD/
Ahmed Ould Jiddou Ould Baba	CUN
Mahfoudh Ould Sidi Elemine	ASECNA
Oumar Deye	Maire Ndiago
Banemou Ould Tlayor	ONG AGREEM
Khattar Ould Tebakh	Direction Mine
Dia Ismaila	Direction Industrie

MD Ould Souleymane	Travaux Publics
Aboubakary Thia	Observatoire
El Hacem Ould Khouna	PREDAS
Aminetou mint Kebd	Observatoire du Littoral
Basse Diabdé	DTTSR/MET
Dr Abderrahmane Ould Limam	Expert
Sidi Ould Taleb Boubacar	DENV
Yemhelha mint Mohamed	DLE
Mahfoudh Ould Md Lamine	ONG LCP
Kaber Ould Md Lemine	ONG/PL/CAP
Md Lemine Ould Hmeyada	ONG PRONADE
Boubacar Diop	Projet Biodiversité
Marret Fredric	Conseiller Direction de l'Environnement
Baye Fall	Coord. C.C.
Abderrahmane Ould Hafed	PNBA
Marico Demba	Université de Nouakchott
Jade GEORIS CREUSEVEAU	PALM/UICN
Zeinebou Mint Sidoumou	Université/ FST
Moctar Ould Hacem	DATAR / MIPT
Cheikh Ould Soueidy	Direction du Tourisme
Ba Amadou	Parc National de Diawling
Mohamed Abdellahi Ould Selme	



## **Annexe A3: Scénarios de changement climatique pour l’Afrique de l’Ouest**

### *Scénarios climatiques pour le 21<sup>ème</sup> siècle*

Les données concernant l’Afrique de l’Ouest sont disponibles à partir de plusieurs prévisions climatiques modèles mondiales et régionales, bien que l’accent soit beaucoup moins mis sur cette région et sur l’Afrique dans son ensemble que sur les autres régions dans les études sur les futures évolutions climatiques basées sur des modèles (Hulme et al., 2000). Les scénarios climatiques sont relativement constants dans la prévision d’un réchauffement à travers le continent africain, y compris en Afrique de l’Ouest. La hausse du niveau des mers devrait s’accélérer au 21-ème siècle au large des côtes ouest-africaines tout comme ailleurs. La planification des changements côtiers peut par conséquent se baser sur l’hypothèse selon laquelle les températures moyennes et le niveau de la mer vont augmenter à l’échelle régionale, même s’il y a une incertitude considérable en ce qui concerne l’ampleur des changements futurs de la température et du niveau des mers. De fortes incertitudes planent sur l’évolution de la pluviométrie dans la région de l’Afrique de l’Ouest au cours du 21-ème siècle : tandis que certaines prévisions modèles envisagent une baisse de la pluviométrie, d’autres prédisent sa hausse. Les incertitudes de ces paramètres sont liées aux incertitudes en ce qui concerne les futures émissions de gaz à effet de serre (GHG), la sensibilité climatique, la répartition de la chaleur et les réactions des systèmes vitaux aux changements des températures moyennes mondiales et régionales.

Il n’est par conséquent pas possible ni judicieux de choisir un scénario climatique unique pour le 21-ème siècle à des fins de planification de l’adaptation. Il faut plutôt utiliser une variété de scénarios plausibles pour orienter l’élaboration de stratégies d’adaptation flexibles conçues pour faire face à divers scénarios climatiques possibles, dans le cadre d’une série d’options suggérées par les études de modélisation, à savoir celles basées sur l’observation et les études historiques et paléoclimatiques. Ces stratégies peuvent être remises à jour au fur et à mesure que l’on dispose de nouvelles informations.

### *Température*

La plus grande partie du continent africain s’est réchauffé au cours du 20-ème siècle, le taux moyen et l’ampleur de son réchauffement reflétant celui observé au plan mondial. Cependant, les températures moyennes annuelles à travers la région côtière ouest-africaine présentent une tendance linéaire moyenne au rafraîchissement comprise entre 0,5° et 1° celsius entre 1901 et 1955 selon Hulme *et al.*, (2001). Le réchauffement du continent africain devrait se poursuivre au 21-ème siècle, avec des taux prévus de moins de 0,2° à plus de 0,5° par décennie, selon le scénario des émissions et la sensibilité climatique. En termes de valeurs médianes tirées d’une série de simulations modèles, la région côtière ouest-africaine enregistre un réchauffement similaire à celui du reste de l’Afrique, avec des hausses de températures étant quelque peu plus élevées dans la partie continentale de l’Afrique de l’Ouest (Hulme *et al.*, 2001).

### *Pluviométrie*

Les modèles de prévision de la pluviométrie sur l'Afrique de l'Ouest sont inégaux, certaines des simulations suggérant que la région va s'assécher et d'autres prédisant des hausses de la pluviométrie au cours du 21<sup>ème</sup> siècle (Hulme *et al.*, 2001). Récemment, plusieurs études de modélisation se sont explicitement penchées sur les impacts d'un accroissement des concentrations de gaz à effet de serre sur la pluviométrie en Afrique de l'Ouest, avec et sans représentation de leurs répercussions sur la végétation et l'atmosphère. Ces études suggèrent que les augmentations de concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (des niveaux actuels déjà élevés de 550 ppm) pourraient rendre le régime pluviométrique ouest-africain plus robuste et les sécheresses moins fréquentes et persistantes (Brooks, 2004). Plusieurs de ces études montrent un renforcement de la Mousson Ouest-Africaine (MOA) et une pénétration de la pluviométrie et de la végétation plus au nord, ce qui devrait entraîner un « verdissement » du nord du Sahel et du sud du Sahara (Claussen *et al.*, 2002; Maynard *et al.*, 2002; Wang et Eltahir, 2002). Ces résultats sont conformes aux tendances récentes observées dans le Sahel, où la pluviométrie et le couvert végétal ont augmenté dans plusieurs régions par rapport à la période de sécheresse qui a duré du début des années 70 jusqu'à la moitié des années 90 (Anyamba and Tucker, 2005; Olsson *et al.*, 2005).

Il n'a pas été effectué un travail important de modélisation de la réaction de la Mousson ouest-africaine aux concentrations élevées de gaz à effet de serre ( 600-1000 ppm ou plus) qui vont découler de l'utilisation prolongée et illimitée des combustibles fossiles. Une étude de modélisation par Mitchell *et al.* (2000) suggère que la stabilisation des concentrations atmosphériques de CO<sub>2</sub> à 550 et 750 ppm d'ici la fin du vingt et unième siècle va entraîner un réchauffement des océans de l'hémisphère sud et de la partie nord de l'Océan Indien par rapport aux autres océans de l'hémisphère nord. D'un point de vue historique, cette configuration des températures mondiales de la surface de la mer a été associée avec la sécheresse dans le Sahel (Folland *et al.*, 1986; Giannini *et al.*, 2003). Il est par conséquent plausible que toute intensification de la Mousson ouest-africaine à des concentrations intermédiaires des gaz à effet de serre puisse être suivie d'une période de dessiccation analogue à celle enregistrée des années 70 aux années 90. Dans l'étude par Mitchell *et al.* (2000) ce réchauffement relatif de l'hémisphère sud ne se produit pas à des concentrations atmosphériques de CO<sub>2</sub> plus élevées. Au cours du siècle à venir ou au delà, il est donc plausible que le Sahel et le Sud du Sahara vont enregistrer des périodes alternées d'humidité et d'aridité à mesure de l'augmentation des concentrations atmosphériques de GES, même si ce scénario est hautement spéculatif pour l'instant, et qu'il reste un certain nombre d'incertitudes, comme sur le rôle de l'ENSO.

Même si les prévisions sur un renforcement de la mousson se révèlent exacts, la pluviométrie devrait rester hautement variable à la fois dans le temps et dans l'espace. Les changements du régime pluviométrique peuvent également être associées aux fluctuations saisonnières. Pour l'instant, on ne sait pas si un verdissement de la zone de transition Sahel-Sahara va représenter une pluviométrie régionale supplémentaire, ou une redistribution de la pluviométrie qui pourrait entraîner l'assèchement d'autres parties de l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Les impacts d'une intensification de la MOA devraient se faire le plus sentir dans le nord du Sénégal et de la Mauritanie. Si une pluviométrie supplémentaire dans ces régions peut être bénéfique à certains égards, elle pourrait également être associée à des impacts négatifs tels que des inondations éclair plus fréquentes et des infestations de sauteriaux, et une expansion agricole inappropriée à des zones marginales d'un point de vue historique comme cela a été le cas dans tout le Sahel dans les années 50, ce qui a provoqué un accroissement dramatique de la vulnérabilité régionale à la variabilité et aux changements climatiques (Brooks *et al.*, 2005).



Toute modification de la pluviométrie dans la région côtière aura un impact sur le ruissellement et le transport des sédiments vers la zone côtière. Les augmentations de la pluviométrie peuvent compenser l'érosion ou l'inondation dans les zones deltaïques ou estuariennes comme conséquence d'un transport sédimentaire accru, mais peuvent également entraîner une accélération de (**channel erosion**). L'impact de ces processus sur les littoraux va dépendre de la topographie et de la géomorphologie locales. Les changements dans le ruissellement peuvent également affecter les écosystèmes marins et estuariens à travers la modification de la salinité et/ou de la turbidité. Des panaches d'eau douce abondants provenant du ruissellement continental peuvent inhiber le modelé de la remontée côtière et engendrer des instabilités de flux qui modifient les tendances des courants marins (Kudela *et al.*, 2005). Toute augmentation de l'écoulement des principaux fleuves peut par conséquent avoir un impact sur les écosystèmes marins côtiers. Toute augmentation du couvert végétal dans le Sahel et le Sahara peut également réduire la mobilisation et le transport de poussière vers l'Atlantique, où l'on estime qu'elle joue un rôle dans la productivité biologique via la fertilisation par le fer. (Brooks *et al.*, 2005; Jickells *et al.*, 2005).

Des augmentations de l'humidité pourraient compenser partiellement le réchauffement de l'atmosphère, en raison de l'augmentation du couvert nuageux et de l'évaporation, cette dernière entraînant le passage d'une chaleur sensible à une chaleur latente.

#### *Hausse du niveau de la mer*

La hausse du niveau de la mer va probablement s'accélérer au cours du 21-ème siècle. Le GIEC (2001) estime une hausse du niveau moyen des mers dans le monde de 0,09 à 0,88m, avec une valeur centrale de 0,48m d'ici 2100 par rapport au niveau de 1990, sur la base de 35 scénarios différents. Cette valeur prend en compte les contributions des glaciers et la fonte des plaques glaciaires dans les régions de l'Arctique et de l'Antarctique et suppose qu'il n'y aura qu'une faible contribution ou pas du tout de la désintégration de larges calottes glaciaires comme le glacier continental groenlandais (GIS) et la calotte glaciaire de l'Ouest de l'Atlantique (WAIS). La probabilité d'une contribution importante au niveau moyen des mers des calottes glaciaires au cours du 21-ème siècle devrait être faible (Oppenheimer, 1998; Vaughan and Spouge, 2002). Cependant, des études récentes indiquent que la fonte du GIS s'est accélérée ces dernières années et que le WAIS pourrait être moins stable qu'il semblait précédemment (Paterson and Reeh, 2001; Rignot and Jacobs 2002; De Angelis and Skvarca, 2003; Bøggild *et al.*, 2004; Gegory *et al.*, 2004; Thomas *et al.*, 2004). La fonte des glaciers en Alaska et en Patagonie s'est également accélérée vers la fin du 20-ème siècle (Arendt *et al.*, 2002; Rignot *et al.*, 2003). En prenant compte de ces nouvelles conclusions, publiées d'après le rapport de 2001 du GIEC, il est raisonnable de prévoir une hausse d'un mètre du niveau des mers d'ici 2100, avec des hausses supplémentaires et peut-être plus rapides, après 2100, en raison de l'effondrement croissant des glaciers. A plus long terme, la disparition du GIS et du WAIS est tout à fait plausible. En se produisant sur une période de 1000 ans, la fonte complète de ces plaques glaciaires devrait à elle seule élever le niveau des mers de 13 mètres. (Vaughan and Spouge, 2002; Gregory, 2004). Une hausse importante (qui ne sera pas nécessairement régulière) du niveau de la mer de plus d'1m par siècle est cependant un scénario à long terme réaliste.

Les impacts de la hausse du niveau des mers qui devrait être enregistrée au cours du 21-ème siècle sont potentiellement graves pour la zone côtière ouest-africaine. Les terres basses, par exemple autour des

capitales gambienne et mauritanienne, courent un risque d'inondation comme conséquence de hausses relativement modestes du niveau de la mer. Ce risque sera renforcé par l'érosion et la destruction des systèmes écologiques et géomorphologiques côtiers comme les mangroves et les dunes. Les hausses du niveau des mers vont augmenter la profondeur des eaux marines côtières peu profondes comme le Banc d'Arguin en Mauritanie, où le peu de profondeur des eaux entraîne une forte salinité et une température de l'eau élevée.

(Sevrin-Reyssac, 1993). La hausse du niveau de la mer peut par conséquent entraîner des modifications de la salinité, de la température et de la turbidité des eaux, qui à leur tour affectent le fonctionnement de l'écosystème.

### *Changements dans la circulation*

Les eaux de la côte ouest-africaine sont sensibles aux changements du régime éolien, qui module la force des remontées d'eau froide, les températures de la surface de la mer et la productivité biologique (Moreno *et al.*, 2002). La configuration des vents varie à son tour en raison des changements dans la position et/ou la force de l'Oscillation de l'Atlantique Nord (NAO). Moreno *et al.* (2002) démontrent que des températures de la surface de la mer plus fraîches, un renforcement de l'anticyclone des Açores et des alizés plus forts durant les transitions glaciales-interglaciales ont entraîné une productivité accrue dans la zone du Courant Canarien. Diffenbaugh (2005) présente des résultats d'études basées sur des modèles des courants frontaliers orientaux au 21-ème siècle qui indiquent des changements de pression et des régimes éoliens, bien que l'ensemble des impacts de ces changements sur l'écosystème ne soit pas clairement définis.

Tandis qu'au 21-ème siècle l'évolution du système couplé océan-atmosphère au large de l'Afrique de l'Ouest est incertain, des analogues paléoclimatiques et des études de modélisation suggèrent que les changements dans la force des remontées d'eau froide et des fluctuations saisonnières sont semblables. De tels changements peuvent avoir une action réciproque avec les changements des ruissellements continentaux et des apports de sédiments pour avoir des impacts importants sur la productivité biologique.

### *Résumé*

L'avenir climatique de la zone côtière ouest-africain est incertain, et il n'est pas possible de prévoir un scénario unique pour l'instant. Tandis qu'il est presque sûr que les températures et le niveau des mers vont augmenter, la pluviométrie pourra augmenter ou baisser et les changements de circulation des courants marins vont influencer la productivité océanique d'une manière que l'on ne maîtrise pas encore. La planification de l'adaptation pourrait être basée sur un scénario « du pire » intégrant les hypothèses suivantes :

- des augmentations des températures moyennes de surface jusqu'à 0,5° par décennie, avec une évapotranspiration accrue
- une variabilité et une intensité accrues de la pluviométrie provoquant des augmentations du ruissellement continental et du transport des sédiments, mais une prévisibilité moindre de la périodicité de la pluviométrie
- une hausse du niveau de la mer accélérée d'environ 1 m par siècle, provoquant une accélération de l'érosion côtière et un bouleversement des écosystèmes marins côtiers

- une réduction de la remontée d'eau côtière entraînant un affaiblissement de l'anticyclone des Açores et des alizés, exacerbé par la perturbation des panaches d'eau douce d'origine continentale.

Tandis que ce scénario est spéculatif, baser la planification de l'adaptation sur les hypothèses du pire des cas est une précaution raisonnable, étant donné qu'elle ne débouchera ainsi pas sur le détournement des ressources vers des activités inutiles. Étant donné l'extrême variabilité et l'incertitude associées au climat et au changement climatique dans cette région, une approche de l'adaptation flexible est essentielle.

### Références

Anyamba A. and Tucker, C. J. 2005. Analysis of Sahelian vegetation dynamics using NOAA-AVHRR NDVI data from 1981–2003, *Journal of Arid Environments* 63, 596–614.

Arendt, A. A. *et al.* 2002. Rapid wastage of Alaska glacier and their contribution to rising sea level. *Science* 297, 382-386.

Bøggild, C.E. *et al.* 2004. *Towards an assessment of the balance state of the Greenland Ice Sheet.* Geological Survey of Denmark and Greenland Bulletin 4, 81-84.

Brooks, N. 2004. *Drought in the African Sahel: long-term perspectives and future prospects.* Tyndall Centre Working Paper No. 61.

Brooks, N., Di Lernia, S., Drake, N. Chiapello, I., Legrand, M., Moulin, C. and Prospero, J. 2005. The environment-society nexus in the Sahara from prehistoric times to the present day. *The Journal of North African Studies* 304, 253-292.

Claussen M , Brovkin V, Ganopolski A, et al. 2003. Climate change in northern Africa: The past is not the future. *Climatic Change* 57 (1-2), 99-118.

Cook, K. H. 1999. Generation of the African Easterly Jet and Its Role in Determining West African Precipitation. *Journal of Climate* 12, 1165-1184.

De Angelis, H. and Skvarca, P. 2003. Glacier surge after ice shelf collapse. *Science* 299, 1560-1562.

Folland, C. K., Palmer, T. N. and Parker, D. E. (1986) Sahel rainfall variability and worldwide sea temperatures, 1901-85, *Nature* 320, 602-606.

Gregory J. M. *et al.* 2004. Threatened loss of the Greenland ice-sheet. *Nature* 428, 616.

Hulme, M., Doherty, R., Ngara, T., New, M. and Lister, D. 2001. African climate change: 1900-2100. *Climate Research* 17, 145–168.

Intergovernmental Panel on Climate Change. 2001. *IPCC Third Assessment Report, Climate Change 2001: The Scientific Basis.* Cambridge University Press.

Jickells, T. D., An Z. S., Andersen, K. K., Baker, A. R., Bergametti, G., Brooks, N., Cao J.J., Boyd, P.

- W., Duce, R. A., Hunter, K. A., Kawahata, H., Kubilay, N., La Roche, J., Liss, P. S., Mahowald, N., Prospero, J. M., Ridgwell, A. J., Tegen, I. Torres, R. 2005. Global Iron Connections: Desert Dust, Ocean Biogeochemistry and Climate. *Science* 307, 67-71.
- Kudela, R., Pitcher, G., Probyn, T., Figueiras, F., Moita, T. and Trainer, V. 2005. Harmful algal blooms in coastal upwelling systems. *Oceanography* 18, 184-197.
- Maynard, K., Royer, J. F. and Chauvin, F. 2002. Impact of greenhouse warming on the West African summer monsoon, *Climate Dynamics* 19, 499-514.
- Mitchell, J. F. B., Johns, T. C., Ingram, W. and Lowe, J. A. 2000. The effect of stabilising the atmospheric carbon dioxide concentrations on global and regional climate change. *Geophysical Research Letters* 27(18), 2977-2980.
- Moreno, A., Nave, S., Kuhlman, H., Canals, M., Targarona, J., Freudenthal, T. and Abrantes, F. 2002. Productivity response in the North Canary Basin to climate changes during the last 250 000 yr: a multi-proxy approach. *Earth and Planetary Science Letters* 196, 147-159.
- Olsson, L., Eklundh, L. and Ardo, J. 2005. A recent greening of the Sahel—trends, patterns and potential causes. *Journal of Arid Environments* 63, 556–566.
- Oppenheimer, M. 1998. Global warming and the stability of the West Antarctic Ice Sheet. *Nature* 393, 325-332.
- Paterson, W. S. B. and Reeh, N. 2001. Thinning of the ice sheet in northwest Greenland over the past forty years. *Nature* 414, 60-62.
- Rignot, E. and Jacobs, S. S. 2002. Rapid Bottom Melting Widespread near Antarctic Ice Sheet Grounding Lines. *Science* 296, 2020-2023.
- Rignot *et al.* 2003. Contribution of the Patagonia icefields of South America to sea level rise. *Science* 302, 434-437.
- Sevrin-Reyssac, J. 1993. Hydrology and underwater climate of the Banc d'Arguin, Mauritania: a review. *Hydrobiologia* 258, 211-222.
- Thomas, R. *et al.* 2004. Accelerated sea-level rise from West Antarctica. *Science* 306, 255-258.
- Vaughan, D.G. and Spouge, J.R. 2002. Risk estimation of collapse of the West Antarctic Ice Sheet. *Climatic Change* 52, 65-91.
- Wang, G. L. and Eltahir, E. A. B. 2002. Impact of CO<sub>2</sub> concentration changes on the biosphere-atmosphere system of West Africa. *Global Change Biology* 8, 1169-1182.
- Wolff, W. J., van der Land, J., Nienhuis, P. H. and de Wilde, P. A. W. J. 1993. The functioning of the ecosystem of the Banc d'Arguin, Mauritania: a review. *Hydrobiologia* 258, 211-222.

## Annexe A4 : Conception du projet et cadre de suivi et évaluation

Le projet ACCC a pour objet de générer des avantages locaux et globaux sous forme (i) de meilleure capacité des systèmes sociaux et écologiques combinés à s'adapter au changement climatique et (ii) de meilleure gestion et exploitation de la biodiversité au travers de mesures qui favorisent l'association de la conservation à une meilleure résilience des écosystèmes. En conséquence, un ensemble d'indicateurs relatifs à la capacité d'adaptation (CA) et à la biodiversité (BD) sera utilisé pour évaluer les performances du projet. Celui-ci vise à réaliser un seul *but* et *objectif* global à travers la quête d'un ensemble de *résultats*, qui sont à leur tour atteints par l'entremise de diverses *activités*. Chaque activité sera conçue de manière à produire un *impact* spécifique ou un ensemble d'impacts sur les systèmes qu'elle cible. Pour près de la moitié, les activités seront axées sur le développement des capacités et l'amélioration de la biodiversité par rapport à des risques de changement climatique spécifiques et pourront prétendre au financement du projet principal au titre du SPA. Le reste des activités sera destiné à favoriser, de manière générale, le développement des capacités et une amélioration de la biodiversité afin d'atténuer la vulnérabilité physique et sociale aux risques d'ordre climatique et autre existants. Prises en charge par cofinancement, ces activités complèteront celles qui ont trait au changement climatique, notamment en renforçant la résilience des écosystèmes par la réduction ou l'élimination des agressions anthropogéniques.

### *Types d'indicateurs*

#### **Les indicateurs permettront d'évaluer les performances du projet à diverses échéances, divers types d'indicateurs étant requis pour les différentes étapes.**

Les *indicateurs de processus* permettront d'évaluer les niveaux d'activité (par exemple, le nombre de membres de la communauté ou de ménages engagés dans le développement de sources de revenus alternatives, le degré d'influence des activités du projet sur l'élaboration des politiques, les nouvelles aires désignées comme étant protégées, etc.). Ces indicateurs seront utilisés de manière restreinte durant la phase d'exécution du projet. Pris isolément, les indicateurs de processus peuvent avoir une valeur limitée dans la mesure où ils ne rendent pas compte de façon précise si le projet a produit le résultat escompté ou non (par exemple, l'atténuation de la vulnérabilité au changement climatique ou l'amélioration de la biodiversité, etc.). Toutefois, ils indiquent les mesures mises en application et souvent utilisées pour compléter d'autres types d'indicateurs.

Sous ce rapport, les *indicateurs d'impact* serviront à évaluer les conséquences ou les impacts des différentes activités (par exemple, variations des revenus des ménages, changements des taux de couvert végétal ou d'érosion à des endroits précis ciblés par des activités spécifiques, etc.). Les indicateurs d'impact deviennent pertinents après une durée d'exécution suffisante du projet qui permet aux différentes activités de générer des résultats.

Les *indicateurs de résultats* permettront d'évaluer le niveau de réalisation des effets et résultats escomptés. Alors que les indicateurs d'impact s'intéressent au degré d'accomplissement des résultats attendus de chaque activité par rapport à des interventions spécifiques, les indicateurs de résultats mesurent les résultats de plusieurs activités de façon plus générale (par exemple, une meilleure prédisposition générale au changement climatique, amélioration de la portée des données issues des

nouveaux sites de suivi, taux moyens d'érosion sur de larges zones, pertes économiques et mortalité liées aux catastrophes climatiques, etc.). Les indicateurs de résultats deviennent plus pertinents après plusieurs années d'exécution, mais aussi à la fin, du projet. Ils doivent également être accompagnés par des évaluations des mécanismes causaux afin de prouver que l'amélioration des résultats est le fruit des activités du projet et non le fait du hasard. Les indicateurs de résultats dépendront en grande partie des notes déduites qualitativement, notamment en matière de développement des capacités, tel que décrit ci-après.

### ***Niveaux d'intervention***

Des indicateurs de données initiales, de processus, d'impact et de résultats seront conçus à différentes échelles en fonction des activités et des résultats. Par exemple, les indicateurs d'impact de la BD peuvent s'appliquer à une localité, une région ou un département spécifique, voire à l'ensemble du pays ou à une bande du littoral. L'évaluation de la CA est moins clairement définie, du fait que les indicateurs d'impact de capacité de développement, par exemple ceux qui ont trait à la sensibilisation, peuvent s'appliquer à l'échelle individuelle (par exemple, la sensibilisation individuelle au changement climatique), organisationnelle (par exemple, l'incorporation du changement climatique dans les politiques) ou générale. Le rapport PNUD-FEM (2003) définit trois niveaux d'intervention pour le développement des capacités :

- Le niveau *individuel*, qui est relatif au processus de changement d'attitudes et de comportements, notamment à travers la formation et la transmission de connaissances, mais aussi englobe également la participation, l'appropriation, la motivation, la détermination, l'imputabilité et la responsabilité.
- Le niveau *organisationnel*, qui est axé sur les performances globales et les capacités opérationnelles, notamment l'aptitude à concevoir des missions, des outils, des directives, des systèmes de gestion de l'information qui aident l'organisation à s'adapter au changement. Le développement des capacités s'appliquera aussi bien aux composantes (par exemple, les individus et les groupes) qu'aux interactions de l'organisation avec l'environnement extérieur.
- Le niveau *systémique*, axé sur la création d'« environnements favorables » au sein desquels les individus et les institutions peuvent fonctionner et concrétiser leur propre capacité d'adaptation. A cette échelle, la capacité d'adaptation subit l'influence du cadre plus général des environnements socio-économique, politique et réglementaire et du mode d'interaction des institutions.

Le type d'indicateurs choisis pour le S&E des activités du projet et les échelles auxquelles ces indicateurs sont employés dépendront de la nature de l'activité à évaluer. Celle-ci dépendra, à son tour, des impacts et résultats visés, ainsi que du contexte social, économique, politique et environnemental, qui déterminera les activités faisables, efficaces et acceptables. Dans le Cadre logique, diverses activités sont recensées sur la base des conclusions issues des réunions des parties prenantes, organisées pour identifier les options d'adaptation, mais aussi sur celle des informations fournies par les équipes nationales. Chaque activité est associée au moins à l'un des indicateurs proposés. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue le caractère préliminaire de ces indicateurs, qui doivent être soumis à l'approbation des équipes du projet et des parties prenantes, au démarrage de la phase d'exécution des activités. Il est important que les indicateurs (i) soient adaptés aux contextes locaux, (ii) servent la conception et l'exécution du projet au lieu d'en être le moteur, (iii) fassent l'objet de revues pendant la

durée du projet afin de s’assurer de leur utilité et de leur représentativité de l’activité du projet et (iv) s’appuient sur une évaluation qualitative et des avis d’expert.

**Indicateurs quantitatifs et qualitatifs**

Les indicateurs recensés dans le Cadre logique représentent à la fois des données quantitatives et des données qualitatives. Recueillies au moyen de mesures directes, les premières seront très utiles pour évaluer les progrès accomplis dans le domaine focal de la BD et mesurer le succès d’interventions techniques spécifiques liées aux activités de pilotage. Les résultats quantitatifs et qualitatifs peuvent être convertis en notes qui permettent, le cas échéant, de comparer les résultats des localités ou des pays. Pour évaluer les mesures quantitatives, la note peut aller de 1 à 4, les résultats étant associés à des quartiles. Pour ce faire, il faut se référer généralement à des données de base ou à un objectif, et la note peut être utilisée pour évaluer le succès d’une intervention technique telle que le renforcement du couvert végétal qui protège les dunes côtières. Si l’intervention avait pour objet de reboiser 1 km de dunes sur le littoral, le reboisement de 250 m peut être noté 1 sur 4, ainsi de suite.

**Indicateurs qualitatifs de la capacité d’adaptation**

Pour mesurer les progrès accomplis en matière de capacité d’adaptation, on a utilisé la méthode d’évaluation de la réduction de la vulnérabilité (VRA, Vulnerability Reduction Assessment). Cette méthode est un ensemble structuré composé de sept indicateurs de perception, qui sont mesurés au travers de questions ouvertes permettant d’obtenir des notes numériques et des informations qualitatives annexes. Comparable à l’approche du Cadre de politique d’adaptation (APF, Adaptation Policy Framework) définie par le PNUD-FEM et déclinée en cinq étapes, la méthode VRA mesure les perceptions des risques actuels, des risques futurs, de la capacité d’adaptation et de l’aptitude à continuer de s’adapter de façon autonome.

Les sept indicateurs, et les questions adaptées au projet ACCC correspondantes, sont répertoriés dans le tableau X ci-dessous.

Etape APF	Indicateur	Question spécifique	Logique
<p>Evaluation de la vulnérabilité actuelle</p>	<p>1. La vulnérabilité des sources de revenus ou de la qualité de vie au changement climatique actuel et/ou à la variabilité climatique.</p>	<p>Quels sont les principaux impacts actuels du changement climatique sur les processus côtiers dans votre localité/circonscription/juridiction et quel est leur degré de gravité pour les secteurs économiques et les sources de revenus (mesurés sur une échelle de 1 à 10) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prend en charge les questions de développement actuelles liées au climat, qui sont souvent la principale préoccupation de nombreuses parties prenantes en matière de climat.</li> <li>▪ Applicable à la variabilité climatique et/ou au changement climatique (selon les risques spécifiques et le contexte communautaire).</li> <li>▪ Prépare le public cible aux questions suivantes, qui sont</li> </ul>

			spécifiques au changement climatique anthropogénique, en plaçant ce débat dans un cadre qui le lie aux impacts actuels.
<b>Evaluation de la vulnérabilité actuelle</b>	<b>2. Efficacité des mécanismes de lutte face aux risques actuels de changement climatique/variabilité climatique.</b>	<b>Quelles sont, le cas échéant, les mesures prises face aux impacts <i>actuels</i> du changement climatique, notamment la variabilité, sur les processus côtiers dans votre localité/circonscription/juridiction, et quel est leur degré d'efficacité (mesuré sur une échelle de 1 à 10) ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lors de la première réunion VRA, cette question permettra de décrire l'adaptation initiale à la variabilité climatique. Lors des réunions suivantes, elle permettra d'évaluer les progrès accomplis sur la base de ce point de référence.</li> <li>▪ Applicable à la variabilité climatique et/ou au changement climatique (selon les risques climatiques spécifiques et le contexte communautaire).</li> <li>▪ Comme plus haut, elle enracine la communauté dans les pratiques actuelles, en la préparant réfléchir à la manière dont les changements de circonstances peuvent avoir un impact sur ces pratiques.</li> </ul>
<b>Evaluation des risques climatiques futurs</b>	<b>3. Vulnérabilité des sources de revenus ou de la qualité de la vie à l'aggravation des risques climatiques.*</b>  *Risques climatiques définis en fonction des stratégies nationales, qui sont basées à leur tour sur les communications nationales et les NAPA	<b>Décrire les impacts locaux du changement climatique sur les processus côtiers dans votre localité/circonscription/juridiction et la gravité des impacts prévus pour les sources de revenus, les écosystèmes et les économies dans votre localité/circonscription/juridiction sur une échelle de 1 à 10.</b>  <i>Remarque : Ici, les « impacts locaux » sont définis comme étant les manifestations locales des impacts à l'échelle nationale, décrits à l'annexe A6 du document du projet du PNUD.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une fois le contexte actuel de la variabilité analysé, cette question oriente la communauté vers ses perceptions des impacts probables du changement climatique.</li> <li>▪ Cette question repose sur les impacts « probables » pour les secteurs identifiés dans l'objectif du projet, qui sont fondés à leur tour sur le CCPS.</li> <li>▪ Permet à la communauté d'initier une réflexion sur la viabilité à long terme des pratiques générant ses sources de revenus face au changement climatique, d'où la question suivante.</li> </ul>
<b>Evaluation des risques climatiques futurs</b>	<b>4. Aptitude de la communauté à réagir à l'aggravation des risques de changement climatique.</b>	<b>Dans quelle mesure (sur une échelle de 1 à 10) votre localité/circonscription/juridiction est-elle actuellement capable de faire face aux risques côtiers décrits ci-dessus, sans affecter négativement ses sources de revenus, les secteurs économiques, les écosystèmes ou d'autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette question complète la précédente en orientant la communauté vers les actions susceptibles d'aider à faire face au CC.</li> <li>▪ Lors de la première réunion VRA, cette question permet de mesurer les données de référence de la capacité d'adaptation. Lors des réunions VRA suivantes, avec</li> </ul>



		<b>biens/secteurs/processus importants ?</b>	l'amélioration des réponses, cette question mesure les progrès accomplis par rapport à ces données de référence, grâce à l'intervention du projet.
<b>Formulation d'une stratégie d'adaptation</b>	<b>5. Importance des obstacles (institutionnels, politiques, technologiques, financiers, etc.) à l'adaptation.</b>	<b>Quelles stratégies d'adaptation envisagez-vous dans votre localité/circonscription/juridiction, quels sont les obstacles (économiques, politiques, sociaux) à la mise en œuvre concluante de ces mesures, et dans quelle mesure peuvent-ils être surmontés (mesurés sur une échelle de 1 à 10) ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette question permet de préciser la précédente et de l'orienter vers les besoins de la communauté pour parvenir à une adaptation réussie.</li> <li>▪ Cette question permet d'identifier les obstacles politiques, qui constituent des leçons utiles pour les programmes nationaux et mondiaux.</li> <li>▪ Cette question permet de mesurer également les conséquences involontaires, les revers inattendus et d'autres obstacles qui n'avaient pas été identifiés lors de la phase de conception du projet.</li> </ul>
<b>Poursuite du processus d'adaptation</b>	<b>6. Aptitude et volonté de la communauté à poursuivre l'intervention du projet</b>	<b>Par rapport aux interventions spécifiques nées du projet ACCC, dans quelle mesure, selon vous, ces interventions ont-elles des chances de se poursuivre à la fin de la période du projet, compte tenu des capacités actuelles (mesurées sur une échelle de 1 à 10) ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette question mesure la durabilité et l'appropriation du projet, deux facteurs indispensables pour réussir une adaptation durable au changement climatique.</li> </ul>
<b>Poursuite du processus d'adaptation</b>	<b>7. Aptitude et capacité de la communauté à poursuivre le processus d'adaptation et à le porter au-delà de l'objectif spécifique du projet</b>	<b>Dans quelle mesure (sur une échelle de 1 à 10), votre localité/circonscription/juridiction recèle-t-elle, selon vous, la capacité, la volonté et les ressources permettant d'évaluer les risques climatiques et d'initier des interventions dans le secteur côtier, en dehors du cadre du projet ACCC ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette question mesure la capacité d'adaptation de manière plus directe que les autres questions, puisqu'elle vise à déterminer dans quelle mesure les communautés vont continuer à s'adapter et se sentent capables de le faire.</li> </ul>

Les questions sont posées à un groupe consensuel de parties prenantes et consignées dans le « Formulaire H (Figure X) ». Celui-ci est un bon outil général qui permet d'obtenir des informations auprès des groupes de parties prenantes, notamment lors des réunions et ateliers, et de traduire les données qualitatives en notes. D'habitude, le formulaire H est reproduit sur un grand tableau de conférence pour les besoins d'une évaluation participative de la vulnérabilité de la communauté, mais il peut être adapté et réduit à un questionnaire succinct, que chaque partie prenante clé utilise pour noter



ou travaillant dans les régions côtières, les représentants des OCB ou des ONG qui pourraient défendre les intérêts des populations locales, les responsables gouvernementaux locaux, les représentants du secteur privé ou les experts locaux. Quel que soit le choix, le groupe devra être disponible pour toute la durée du projet, car la stabilité du groupe de participants est un facteur important pour maintenir la continuité requise pour l'indice de changement de perception de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation.

Une fois qu'un groupe cible de parties prenantes/bénéficiaires du processus VRA a été sélectionné, il faut fixer le calendrier des réunions VRA. Même si, dans tous les cas, une mesure VRA doit être prise au début et à la fin du projet, une ou plusieurs autres mesures devraient être effectuées à chaque étape du projet ou à chaque moment opportun pour la révision du projet. Ces calendriers doivent être fixés pays par pays et approuvés par l'agence d'exécution, en même temps que le choix des parties prenantes au processus VRA.

### ***Indicateurs qualitatifs de développement des capacités issus des feuilles de marque***

Le cadre défini par le projet PNUD-FEM pour les indicateurs de développement des capacités inclut les domaines d'appui stratégiques suivants :

1. capacité de conceptualiser et de formuler les politiques, la législation et les programmes
2. capacité de mettre en œuvre les politiques, la législation et les programmes
3. capacité d'engager et créer un consensus entre toutes les parties prenantes
4. capacité de mobiliser les informations et les connaissances
5. capacité de suivre, d'évaluer, de rendre compte et de tirer des enseignements

Le développement des capacités ne se prête pas à une évaluation qui utilise facilement les indicateurs quantitatifs, tels que ceux qui permettent d'évaluer le succès des interventions techniques. Même si certaines quantités mesurables (par exemple, l'effectif du personnel formé) peuvent être pertinentes pour l'évaluation de la capacité d'adaptation, les processus y afférents et les processus connexes qui sous-tendent les changements de comportements à différents niveaux sont encore mal compris et difficiles à confiner dans les limites du cadre logique. L'évaluation de la capacité (en l'occurrence, la capacité d'adaptation) exige une approche plus qualitative, qui fournit en même temps des données concrètes et utiles pouvant servir à comparer les performances du projet dans différents sites, régions et pays. Pour ce projet, on propose une approche basée sur les feuilles de marque, s'inspirant du projet piloté pour le compte des domaines focaux du PNUD-FEM en matière de biodiversité et de changement climatique (PNUD-FEM, 2003). Pour chacun des cinq domaines focaux répertoriés ci-dessus, les feuilles de marque comportent plusieurs phrases descriptives relatives aux différents niveaux de réussite, avec une note associée à chaque phrase. Les personnes interrogées devront choisir une note en fonction de la phrase qui, selon eux, décrit le mieux la réussite dans un domaine spécifique. Ces indicateurs basés sur des feuilles de marque, dérivés des données qualitatives, sont particulièrement pertinents pour les résultats 2 et 3, et ils compléteront les indicateurs quantitatifs correspondants du cadre logique.



**Tableau 1.** Indicateurs AC de feuille de marque sur les impacts et les résultats du projet.

Domaine stratégique de soutien	Niveau, financement (SPA/CF)	Résultat	Indicateurs de résultats (feuille de marque)	Evaluation initiale	Résultats attendus	Activités du programme	Cible	Appréciations
1. Capacité à conceptualiser et à formuler des politiques, des lois et des programmes								
1.1	Systémique, SPA	La question de l'adaptation est adéquatement soutenue et propulsée vers l'avant	0 - La question de l'adaptation ne figure pas vraiment à l'ordre du jour 1 - Certaines personnes ou institutions soutiennent activement l'adaptation dans le domaine des politiques, mais elles n'obtiennent que peu de résultats 2 - La question de l'adaptation bénéficie d'un certain soutien, mais il en faudrait plus 3 - Il y a suffisamment de soutien de la part de défenseurs et de dirigeants de taille, de sorte que la question de l'adaptation fait des progrès réels	0	Création d'un réseau/groupe de plaidoyer sur l'adaptation constitué de représentants des différents ministères et agences	Création du groupe, engagement des décideurs	3	
1.2	Systémique, SPA+CF (protection contre l'érosion et la dégradation causées par les humains et le CC)	Existence d'un mandat clair et à caractère juridique portant sur l'élaboration de stratégies d'adaptation, en même temps qu'une désignation des zones protégées	0 - Il n'existe pas de cadre juridique sur l'adaptation ou les zones protégées 1 - Il existe un cadre juridique partiel, mais il comporte de nombreuses faiblesses 2 - Il existe un cadre juridique adéquat, mais qui comporte néanmoins quelques faiblesses et lacunes 3 - Il existe un mandat à caractère légal fort et clair portant sur la création de zones protégées et la mise en oeuvre de programmes de gestion	1	De nouvelles lois sont introduites sur la protection des zones clés, notamment sur la désignation d'espace de migration le cas échéant	Elaboration et application de lois, en prenant en considération leur impact sur les droits fonciers et les moyens de subsistance	3	
1.3	Institutionnel SPA+CF (l'ICAM doit faire face à la transformation du littoral)	Existence d'une institution responsable de l'ICAM, notamment pour le développement et la mise en oeuvre de	0 - Les institutions d'ICAM ne sont pas conscientes de la question du changement de climat et n'ont aucun projet d'adaptation le concernant 1 - Les institutions d'ICAM sont conscientes de la question du changement climatique, mais leurs stratégies de réaction sont insuffisantes ou non existantes	1	Création ou renforcement des institutions d'ICAM dont les activités portent essentiellement sur l'adaptation	Mise en place d'institutions d'ICAM et/ou intégration de l'adaptation dans l'ICAM	3	Absence de stratégie ou d'institution de tutelle pour l'ICAM dans certains

	causée par les humains et le CC)	stratégies d'adaptation	2 - Les institutions d'ICAM ont élaboré des stratégies d'adaptation au changement de climat, mais celles-ci disposent de peu de ressources, sont inadaptées et de nature descendante 3 - Les institutions d'ICAM ont élaboré des stratégies participatives et disposant de suffisamment de ressources pour une adaptation au changement de climat						pays
2. Capacité à mettre en oeuvre des politiques, des lois et des programmes									
2.1	Institutionnelle 1 SPA+CF (le mandat portera sur la gestion générale, notamment de la pollution, de l'utilisation des sols, etc)	Présence d'une institution d'ICAM disposant de ressources suffisantes et dotée d'un mandat de mise en oeuvre des stratégies et mesures d'adaptation, avec un personnel bien formé et motivé	0 - L'institution d'ICAM ne dispose ni de ressources suffisantes, ni d'un mandat de mise en oeuvre ou d'application 1 - L'institution dispose de quelques ressources, mais de peu de pouvoir pour faire appliquer les mesures nécessaires à l'adaptation 2 - L'institution dispose de ressources en quantité suffisante et assure un certain degré de mise en oeuvre, bien que des lacunes demeurent 3. - L'institution dispose de suffisamment de ressources et assure une mise en oeuvre effective, tout en bénéficiant du soutien d'une cadre juridique puissant	1	Les institutions disposent des ressources, du mandat et de la capacité requises pour faire appliquer les mesures de gestion nécessaires	Renforcement des mandats institutionnels	2		
2.2	Systémique / Institutionnelle 1 SPA+CF (Les plans d'ICAM seront basés sur une gestion adaptative des systèmes dynamiques rendus nécessaires par le CC, et sur une gestion des facteurs	Des politiques et des stratégies compréhensives d'ICAM existent, et elles sont adaptatives, flexibles et réactives, tout en étant régulièrement mises à jour	0 -- Il n'existe aucune politique ou il en existe une qui est ancienne et qui n'est pas souvent mise à jour ; 1 -- La politique n'est mise à jour que de façon irrégulière ; 2 -- La politique est mise à jour de façon irrégulière, mais pas chaque année ; 3 -- Les politiques et les plans d'ICAM et d'adaptation sont revus et mis à jour chaque année	0	Les politiques et les stratégies évoluent constamment, de sorte que les plans d'ICAM sont toujours adaptés au contexte du changement climatique	Evaluation des politiques et stratégies existantes et élaboration de mécanismes soumis à une évaluation constante	3		

	anthropogéniques)							
2.3		Des zones protégées sont désignées afin de permettre aux écosystèmes de s'adapter, avec une intervention le cas échéant	0 - Il n'existe aucune zone protégée 1 - Il existe des zones protégées, mais soit leurs limites ne sont pas clairement définies, soit les mesures de protection ne sont pas appliquées 2 - Des zones protégées bien définies existent et la protection est efficace, mais en raison de conflits d'intérêts, de manque de ressources et d'un vide juridique, la réussite est limitée et des insuffisances demeurent 3 - Des zones protégées clairement définies existent et les mesures de protection sont appliquées avec succès	1	Renforcement de la résilience des principaux systèmes écologiques et géomorphologiques grâce à des mesures de protection qui leur permettent de répondre et de s'adapter aux impacts multiples du CC	Désignation importante de zones protégées dans les régions menacées par l'érosion ou par d'autres effets du CC, élaboration d'une politique d'exécution, existence d'un cadre juridique efficace	2	
2.4	Systémique SPA (l'adaptation planifiée peut nécessiter des mesures qui ont pour effet de saper les moyens de subsistance ou qui nécessitent le transfert de certaines activités ou de populations)	Des mécanismes de résolution des conflits existent et permettent de faire face aux effets néfastes des mesures d'adaptation sur les communautés ou les moyens de subsistance	0 - La résolution des conflits n'est généralement pas envisagée et il n'en existe aucun mécanisme 1 - Les besoins en matière de résolution des conflits sont reconnus, mais aucune solution sérieuse n'est recherchée 2 - Les mécanismes de résolution des conflits existent mais sont insuffisants, rarement appliqués et inefficaces 3 - La communauté et les partenaires soutiennent activement la résolution des conflits et des indemnités correctes sont proposées le cas échéant	0	Les agences d'exécution collaborent avec des experts en matière de résolution des conflits et de médiation ; il existe des processus reconnus de résolution des conflits et des cadres d'indemnisation	Formation en matière de résolution des conflits, développement de cadres de résolution des conflits et de cadres d'indemnisation	3	
2.5	Systémique / Individuel	Des moyens de subsistance	0 - Les moyens de subsistance sont sapés par les mesures d'adaptation, ce qui	0	Les mesures d'adaptation ne	Pilotage de stratégies	3	

	SPA+CF (des modes de subsistance alternatifs seront nécessaires pour remplacer ceux rendus intenables par le CC, mais également pour réduire les facteurs anthropogéniques de transformation du littoral)	alternatifs sont disponibles pour compenser les effets négatifs de l'adaptation sur les moyens de subsistance	entraîne une hausse de la pauvreté et de la marginalisation 1 - De faibles indemnités sont accordées à ceux dont les moyens de subsistance sont affectés par les mesures d'adaptation, mais ceci est moins que suffisant 2 - Des moyens de subsistance alternatifs sont développés, mais la réaction est inégale et leur succès mitigé ; il n'existe aucune conditionnalité entre l'adaptation et le développement de moyens de subsistance alternatifs 3 - Les mesures d'adaptation sont automatiquement liées au développement d'alternatives adéquates aux moyens de subsistance et elles ne sont mises en oeuvre que si celles-ci sont jugées adéquates par leurs bénéficiaires		créent pas davantage de pauvreté et de marginalisation et elles favorisent le développement de moyens de subsistance alternatifs	sur les moyens de subsistance alternatifs		
3. Capacité à impliquer tous les partenaires et à leur faire atteindre un consensus								
3.1	Systémique SPA	Les plans d'adaptation bénéficient de l'engagement politique nécessaire	0 - Soit il n'existe aucune volonté politique, soit la volonté politique actuelle risque de produire des actions mal adaptées ; 1 - Il existe une certaine volonté politique, mais pas suffisamment pour faire la différence 2 - Il existe de la volonté politique, mais elle n'est pas suffisamment forte pour fournir tout le soutien nécessaire aux mesures d'adaptation 3 -- Il existe une très forte volonté politique à soutenir les mesures d'adaptation	0	Les décideurs ont été sensibilisés	Participation et formation des décideurs sur les questions liées au CC et à l'adaptation	3	
3.2	Individuel / Systémique SPA+CF (la participati	Les mesures d'adaptation bénéficient de l'engagement public nécessaire	0 -- Le public se préoccupe peu de l'adaptation et les mesures d'adaptation reçoivent peu de soutien et attirent même une certaine hostilité ; 1 -- Peu de soutien est exprimé envers l'adaptation et les zones protégées 2 -- Le public exprime un soutien général	1	Sensibilisation du grand public grâce à des campagnes médiatiques et à l'implication des partenaires	Campagne médiatique, formation de coordinateurs de l'adaptation au sein de la communauté,	3	



	on du public doit porter sur la nécessité de s'adapter, mais également sur le rôle des facteurs anthropogéniques dans la hausse de la vulnérabilité)		envers les mesures d'adaptation, dans la mesure où il ne considère pas leur impact comme étant trop perturbateur 3 - L'adaptation est reconnue par la majorité comme étant essentielle et les populations acceptent de consentir des sacrifices dans l'intérêt d'une viabilité à long terme			renforcement des liens entre le gouvernement et les communautés par le biais d'ateliers organisés par les partenaires		
3.3	Institutionnel SPA+CF (l'ICAM nécessite une gestion basée sur les données de référence et sur les conditions climatiques futures)	Les institutions d'ICAM privilégient les missions	0 - La mission institutionnelle n'est pas définie ; 1 -- La mission institutionnelle est mal définie, mal diffusée et comprise à tous les niveaux ; 2 - La mission institutionnelle est bien définie et bien comprise, mais elle ne reçoit pas le soutien de tous ; 3 – Les missions institutionnelles sont parfaitement comprises et reçoivent un soutien total	1	Des stratégies d'adaptation bien définies basées sur les principes de l'ICAM et de la gestion adaptative, et enrichies de données sur les scénarios de CC	Elaborer des stratégies d'adaptation dans le cadre de l'ICAM	3	Absence de stratégie ou d'institution de tutelle pour l'ICAM dans certains pays
3.4	Institutionnel SPA+CF (voir ci-dessus)	Les institutions d'ICAM sont en mesure de créer les partenariats nécessaires pour atteindre leurs objectifs	0- Les institutions d'ICAM fonctionnent de manière isolée ; 1 - Il existe des partenariats qui rencontrent peu de succès et souffrent de lacunes graves ; 2 - Il existe de nombreux partenariats avec diverses agences, ONG, etc., mais non seulement des lacunes demeurent,	0	Des partenariats sont mis en place avec les autres ministères et avec les ONG et les communautés	Facilitation de la création de partenariats grâce à des ateliers, des rencontres bilatérales,	2	Absence de stratégie ou d'institution de tutelle pour l'ICAM dans

			mais ces partenariats ne sont pas toujours efficaces et ne contribuent pas toujours à la réalisation effective des objectifs ; 3 - Les institutions d'ICAM créent des partenariats efficaces avec d'autres agences et institutions, notamment les autorités régionales et les communautés rurales, les ONG et le secteur privé, afin de contribuer de manière effective et efficace à la réalisation des objectifs			etc		certains pays
4. Capacité de mobilisation de l'information et du savoir								
4.1	Systémique SPA+CF (les données portent sur le climat, mais également sur le fonctionnement de l'écosystème, la pollution, les pertes dues à des facteurs anthropogéniques, etc)	Les institutions et les organisations disposent des données & des informations dont elles ont besoin pour élaborer, mettre en oeuvre et suivre les stratégies de planification et de réponse au CC	0 -- Les informations sont quasi inexistantes ; 1 -- Certaines informations sont disponibles, mais elles sont de mauvaise qualité, d'utilité limitée ou très difficiles d'accès ; 2 -- Il existe beaucoup d'informations qui sont facilement accessibles et de bonne qualité pour la plupart, mais des lacunes demeurent en termes de qualité, de couverture et de disponibilité ; 3 -- Les institutions disposent des informations dont elles ont besoin pour élaborer, mettre en oeuvre et suivre les stratégies d'adaptation	0	Les institutions auront accès à une quantité suffisante d'informations pour leur permettre d'élaborer des stratégies d'adaptation éclairées	Collecte d'informations sur les tendances historiques, fourniture d'information sur les scénarios de CC, mise en oeuvre et renforcement des postes et réseaux de suivi	2	
4.2	Institutionnel SPA+CF (formation du personnel sur les questions scientifiques liées au CC et à	Les institutions sont en mesure de traiter et d'interpréter les données et les informations portant sur le CC et l'adaptation et de mettre au point des stratégies	0 -- Quantité et formation du personnel insuffisantes ; ressources de traitement des informations limitées ou quasi inexistantes 1 -- Certains membres du personnel sont bien formés, mais les ressources font défaut 2 -- Bon niveau général de formation du personnel et quantité de ressources suffisante pour le traitement et l'exploitation des données, mais présence	0	Les informations disponibles seront exploitées à fond et de manière efficace dans l'élaboration de stratégies d'adaptation	Formation technique du personnel et mise à disposition de matériel informatique, notamment d'un SIG le cas échéant	2	

	l'adaptation au CC, technologie disponible pour le traitement et la cartographie des données géographiques, scientifiques, de vulnérabilité, etc)	d'adaptation éclairées	de quelques lacunes dans le savoir-faire et la technologie 3 -- Savoir-faire suffisamment élevé chez le personnel dans tous les domaines nécessaires et bonne disponibilité des technologies de l'information, d'un SIG, accès à des revues internationales et à de nouveaux flux de données					
4.3	Institutionnel SPA+CF (les informations et le soutien porteront notamment sur l'adaptation au CC et sur les questions générales liées à la gestion des zones côtières)	Les institutions sont en mesure de diffuser efficacement les informations sur le CC et les stratégies d'adaptation et de gestion en direction du public	0 -- Les informations sur le CC & autres questions connexes n'arrivent pas au public 1 -- Les informations sont diffusées, mais ne sont ni comprises, ni considérées comme importantes par le public 2 -- Les informations atteignent certaines couches de la population, par exemple les groupes les mieux éduqués, et elles influencent l'opinion en matière de besoins d'adaptation et de gestion 3 -- Les informations atteignent des groupes variés et elles sont comprises, ce qui entraîne une reconnaissance à grande échelle du besoin d'adaptation	0	Diffusion régulière de nouvelles informations à un public réceptif	Formation du personnel des institutions en matière de communication d'informations scientifiques au grand public, création de partenariats avec les médias	3	
5. Capacité à suivre, évaluer, établir des rapports et apprendre								
5.1	Systémique	La politique d'adaptation est continuelleme	0 -- Il n'existe aucune politique ou il en existe une qui est ancienne et qui n'est pas souvent mise à jour ; 1 -- La politique n'est mise à jour que de	0	Elaboration d'une politique de mise à jour et mise en place d'un	Développement d'une politique et de	2	

		nt revue et mise à jour	façon irrégulière ; 2 -- La politique est mise à jour de façon irrégulière, mais pas chaque année ; 3 -- La politique d'adaptation est mise à jour chaque année		mécanisme de mise à jour régulière	mécanismes de mise à jour		
5.2	Systemique	La société contrôle l'état des zones fragiles	0 -- Il n'y pas de dialogue du tout ; 1 -- Une discussion a lieu, mais elle est limitée à des milieux fermés et spécialisés ; 2 -- Le public participe dans une certaine mesure aux discussions, mais certaines questions demeurent tabou ; 3 -- Des discussions ouvertes et transparentes ont lieu sur l'état des zones protégées	0	Forte sensibilisation publique à tous les niveaux de la société	Campagne médiatique	3	
5.3	Institutionnelle	Les institutions ont de grandes facultés d'adaptation, réagissant de manière efficace et opportune aux changements	0 -- Les institutions refusent le changement ; 1 -- Les institutions évoluent, mais très lentement ; 2 -- Les institutions s'adaptent en réponse au changement, mais pas toujours de façon très efficace ou opportune ; 3 -- Les institutions ont de grandes facultés d'adaptation, réagissant de manière efficace et immédiate aux changements	N/A		Mise en place d'un PACU.	3	Peu d'informations disponibles
5.4	Institutionnelle	Les institutions disposent de mécanismes internes efficaces de suivi, d'évaluation d'établissement de rapports et d'apprentissage	0 -- Il n'existe aucune mécanisme de suivi, d'évaluation d'établissement de rapports ou d'apprentissage ; 1 -- Il existe quelques mécanismes de suivi, d'évaluation d'établissement de rapports et d'apprentissage, mais ils sont limités et inefficaces ; 2 -- Il existe des mécanismes acceptables de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports et d'apprentissage, mais ils ne sont pas aussi efficaces ou complets qu'ils pourraient l'être ; 3 -- Les institutions disposent de mécanismes internes efficaces de suivi, d'évaluation d'établissement de rapports et d'apprentissage	1	Développement et mise en oeuvre d'un système interne d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation au sein de la nouvelle agence d'AP	Formation du personnel	3	

5.5	Systemique	Les exemples de réussite en matière d'adaptation constituent une source d'inspiration et sont reproduits par les autres institutions, les communautés et les individus	<p>0 - Les projets d'adaptation existent isolément et n'ont aucune portée au-delà de la localité immédiate</p> <p>1 - Prise de conscience sur les projets, mais degré d'imitation faible en raison d'un manque de capacité en matière de reproduction autonome</p> <p>2 - Un certain degré d'adaptation, mais rarement de manière autonome</p> <p>3 - La forte sensibilisation sur les exemples d'adaptation entraîne de nombreux cas d'adaptation autonome basée sur ces exemples</p>	N / A pas de projet de ce type à ce stade	Adaptation autonome hors des sites pilotes sur la base de principes similaires et de l'apprentissage basé sur l'exemple	Diffusion et échange d'informations	2	
-----	------------	--	--	---	---	-------------------------------------	---	--



## **Annexe A5 : Exemples d'indicateurs spécifiques de BD**

Le site Web du FEM fournit des conseils sur la manière de mesurer les performances et les résultats des projets sur la biodiversité à l'aide d'indicateurs :

<http://thegef.org/MonitoringandEvaluation/MEPoliciesProcedures/MEPIndicators/mepindicators.html>

Vous trouverez des indicateurs spécifiques tirés du domaine prioritaire sur la biodiversité à l'adresse [http://thegef.org/Working\\_Paper\\_12.pdf](http://thegef.org/Working_Paper_12.pdf)

Lors de l'atelier de démarrage précédant la mise en oeuvre du projet, un ensemble utile d'indicateurs (basé sur les conseils ci-dessus) fera l'objet d'une discussion et d'une sélection.

### **INDICATEURS INSPIRES DU PROGRAMME DU FEM SUR LA BIODIVERSITE**

En sus des avantages à l'échelle locale, le projet ACCC devrait avoir un impact écologique global positif en matière de biodiversité. Par conséquent, il convient d'utiliser les indicateurs tels que ceux suggérés aux pages ix - xii du Document de travail 12 pour le suivi et l'évaluation du FEM (Analyse des résultats du programme du FEM sur la biodiversité, 2003 : [http://thegef.org/Working\\_Paper\\_12.pdf](http://thegef.org/Working_Paper_12.pdf)). Ces indicateurs portent sur la couverture, l'impact et le contexte, les deux premiers étant les plus importants pour les performances du projet et du programme (et les seuls qui seront traités dans ce document). Les indicateurs sont liés aux quatre résultats et sont accompagnés d'exemples d'indicateurs qui pourraient être particulièrement utiles dans le contexte du projet ACCC (en cela qu'ils illustrent les avantages sur l'environnement mondial) ; ils sont regroupés ci-dessous en fonction de ces résultats. Les indicateurs sont identifiés en fonction de leur type (par exemple les indicateurs de couverture ou d'impact) et de l'échelle à laquelle ils s'appliquent (projet, programme, etc). Bien que le document de travail se limite au niveau programmatique, certains indicateurs peuvent être appliqués à la fois au niveau du programme et du projet ; c'est le cas par exemple des hectares de zones protégées prises en compte par des projets individuels et par le programme dans son ensemble.

4. Les équipes du projet ACCC n'ont besoin d'utiliser qu'un nombre relativement réduit d'indicateurs pour évaluer les aspects des activités ACCC liés aux avantages sur l'environnement mondial et sur la biodiversité, sélectionnés sur la base de leur caractère pratique et approprié pour les activités en question.

#### *Résultat 1. Création et élargissement des zones protégées et amélioration de leur gestion*

- Nombre de projets portant sur les zones protégées et nombre et surface en hectares de ces zones (couverture ; programme - et également projet par nombre d'hectares)
- Nombre de projets portant sur les zones protégées et assujettis une catégorie de gestion IUCN particulière (ou l'équivalent national) et nombre d'hectares (couverture ; programme)
- Nombre de projets portant sur les zones protégées et assujettis à une "liste de priorité globale" (par exemple sites du patrimoine mondial, Ramsar, MAB, zones sensibles) et nombre d'hectares (couverture ; programme)
- Renforcement de l'efficacité en matière de gestion des zones protégées qui bénéficient du soutien du FEM en fonction de feuilles de marque WWF/WB mesurées à trois périodes au cours de la mise en oeuvre du projet : phases initiale (référence), à mi-parcours et finale du projet (impact ; programme, projet)

- Changement dans le nombre et la surface en hectares des zones protégées en fonction de la catégorie de gestion IUCN résultant des interventions FEM (impact ; programme, projet)

*Résultat 2. Conservation et exploitation viable des ressources biologiques dans les environnements de production (terrestres et marins)*

- Nombre d'hectares pour lesquels l'environnement de production et la biodiversité sont protégés (couverture ; programme, projet)
- Nombre de projets axés sur la conservation et /ou l'utilisation viable des espèces sauvages (couverture ; programme)
- Changement dans la surface d'environnement de production bénéficiant d'un financement FEM et soumis à une gestion viable confirmée, en transition vers une gestion viable ou disposant de plans de découpage par zones reflétant de manière adéquate les considérations liées à la biodiversité (impact ; programme, projet)
- Changement dans la surface réservée à l'agro-biodiversité soumis à ou en transition vers des systèmes de gestion viable confirmés (impact ; programme, projet)

*Résultat 3. Développement d'un environnement favorable grâce à une action d'envergure (a) nationale et locale, et (b) internationale*

- Nombre de projets dont les objectifs comportent une réforme des politiques sectorielles, des lois et de la réglementation afin d'incorporer les questions liées à la biodiversité (couverture, programme)
- Nombre de projets visant à développer la capacité de gestion des ressources biologiques (couverture, programme)
- Nombre de projets visant à accroître la sensibilisation du public et/ou l'éducation formelle sur la biodiversité (couverture, programme)
- Nombre de projets axés sur les dispositions financières pour la conservation et l'utilisation viable des ressources biologiques (couverture ; programme)
- Changements dans les politiques, les lois et la réglementation sectorielles afin d'incorporer les questions liées à la biodiversité (notamment le nombre de politiques, de lois et de règlements concernés qui ont évolué de la phase de projet à la phase de mise en oeuvre avec le soutien du FEM) (impact, programme)
- Nombre d'ONG ayant mis en oeuvre des projets FEM (impact ; programme, projet)
- Utilisation des financements de l'état pour la biodiversité (notamment un changement sur la durée des sources nationales qui cofinancent les projets FEM) (impact, programme)

*Résultat 4. Favorisation d'un partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques*

- Nombre de projets favorisant le partage des avantages tirés de ressources génétiques telles que définies par le CBD (couverture, programme)
- Nombre d'accords sur l'accès et le partage des avantages signés avec le soutien du FEM (impact, programme)
- Valeur monétaire (en dollars) des avantages transférés conformément aux accords sur l'accès et le partage des avantages signés avec le soutien du FEM (impact, programme)

5. Les indicateurs cités ci-dessus peuvent également être adaptés pour permettre d'évaluer la couverture, les processus et les impacts au sein des projets ACCC. Par exemple, si un programme sur la biodiversité évalue le nombre de projets visant à renforcer la sensibilisation



ou l'éducation formelle en matière de biodiversité, les activités ACCC peuvent porter sur la sensibilisation en matière de changement de climat et d'adaptation. L'indicateur de couverture au niveau du programme peut donc être basé sur le nombre de projets qui comptent une composante de sensibilisation en matière de changement climatique, alors que le processus ou l'indicateur d'impact au niveau du projet peut être basé sur le nombre d'*activités* prévues ou exécutées par un projet en matière de sensibilisation sur le changement climatique.

## **ANNEXE A8 : Termes de référence pour la gestion du projet ACCC**

Selon ces termes de référence :

- L'Agence de Mise en oeuvre (AE) se rapporte au Groupe du PNUD-FEM pour le renforcement des capacités et l'adaptation
- L'Unité régionale de coordination (RPMU) se rapporte à l'équipe de gestion du projet, qui est constituée par le responsable régional du projet et par son équipe d'assistants et de responsables financiers ; elle est basée au siège de l'UNESCO/BREDA ;
- Le Responsable régional du projet (RPM) se rapporte au responsable de l'ensemble du projet ; recrutement international effectué par le COI/UNESCO, en consultation avec le PNUD ;
- Le Comité directeur régional du projet se rapporte à l'organisme coordinateur qui regroupe le Coordinateur national de chaque pays, les représentants de l'agence nationale de tutelle, de l'agence de mise en oeuvre (PNUD) et des agences d'exécution (UNESCO/COI, Bureaux de pays du PNUD), tout partenaire de co-financement qui fournit une assistance monétaire aux objectifs du projet et le SINEPAD
- L'Agence nationale de tutelle (NLA) se rapporte à l'organisme officiel qui détient la responsabilité du projet à l'échelle nationale.
- Le Directeur national du projet se rapporte à la personne responsable du projet au sein de la NLA.
- Le Comité national de pilotage (NSC) se rapporte à l'assemblée réunissant les hauts représentants (niveau des politiques) des agences/secteurs officiels compétents (par exemple la pêche, l'environnement, l'industrie, les finances, le tourisme, etc.), les représentants d'ONG le cas échéant (écologiques et industrielles), les représentants des agences de financement compétentes et de la communauté. En outre, le coordinateur NAPA siègera au sein du Comité national de pilotage et sera consulté pour assurer la coordination avec les activités de suivi du NAPA qui sont pertinentes pour le projet.
- Le Coordinateur national du projet se rapporte au responsable de projet recruté localement ;
- Le Bureau national du projet se rapporte à l'équipe de gestion du projet constituée du NPC et de son équipe d'assistants et de responsables financiers ;
- Les Assistants techniques et financiers régionaux/nationaux du projet se rapportent au personnel auxiliaire du coordinateur et du responsable.

Les termes de référence suivent décrivent les responsabilités de chacun de ces partenaires dans la mise en oeuvre du projet. *Remarque : Ce modèle doit être adapté le cas échéant aux besoins et au contexte réels du projet.*

### ***Agence de mise en oeuvre***

Le Projet sera mis en oeuvre par le PNUD-FEM (CDAC). L'agence sera chargée de fournir :

- Du personnel de suivi et d'encadrement pour le projet ;
- Des conseils techniques en cas de besoin.

Le PNUD assurera également des services d'appui à la mise en oeuvre à partir de son Bureau de coordination régionale basé à Dakar et des bureaux de pays du PNUD impliqués.

L'UNESCO a été choisi par les *Gouvernements du Cap Vert, de Guinée Bissau, de Mauritanie, du Sénégal et de Gambie* pour superviser l'exécution nationale (NEX) du projet (ACCC) au compte du PNUD.

L'UNESCO/COI sera chargée des questions de fond liées à la coordination du projet et à la mise en oeuvre des activités régionales. L'UNESCO/COI apportera également une contribution technique au projet et sera responsable de la composante suivi et évaluation. L'organisation devra également mettre en place et coordonner le Comité régional de pilotage du projet (RPSC), tout en s'assurant que les cinq pays participants oeuvrent de manière coordonnée et non pas comme des projets individuels.

L'UNESCO/COI jouera également le rôle de plate-forme régionale d'échange d'informations, de renforcement des capacités et de synthèse des expériences et des leçons. Afin de remplir ces tâches,

l'UNESCO/COI mettra sur pied un Bureau régional de coordination au sein du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique (Sénégal).

#### ***Unité Régionale de Gestion du Projet (RPMU)***

Le rôle de l'unité régionale de coordination sera d'assurer la coordination et la collaboration régionales ainsi que d'exécuter les activités régionales. Abrisé au sein du bureau de l'UNESCO BRENDA, le RPMU fournira une assistance technique à tous les participants au projet ; il organisera en outre les activités et les tâches administratives pour la composante régionale. Il sera constitué d'un gestionnaire de projet régional et de son équipe d'assistants financiers et techniques.

Le RPMU devra coordonner les activités régionales, notamment :

- a. Faciliter la communication entre les pays participants et les équipes nationales de gestion du projet.
- a. Collaborer avec les bureaux de pays du PNUD et les agences nationales de tutelle dans la mise en oeuvre du Comité régional de pilotage du projet.
- b. Accueillir la rencontre annuelle des représentants de tous les pays participants, du Comité régional de pilotage du projet et des équipes nationales de gestion du projet, entre autres.
- c. élaborer les accords de co-financement ou de collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux éventuels;
- d. Intégrer les leçons apprises et les meilleures pratiques dans le Mécanisme d'apprentissage de l'adaptation.

Le RPMU sera sous l'autorité directe des agences de mise en oeuvre et d'exécution et du comité régional de pilotage du projet. La section ci-dessous fournit une description de poste des membres de l'équipe.

#### ***Comité de pilotage régional du projet***

Un Comité régional de pilotage du projet (RPSC) sera mis sur pied ; il sera constitué d'un Coordinateur national de chaque pays, de représentants de l'agence nationale de tutelle, de l'agence de mise en oeuvre (PNUD) et des agences d'exécution (UNESCO/COI), de tout partenaire de co-financement qui puisse fournir une assistance monétaire aux objectifs du projet, et du SINEPAD, l'organisation partenaire stratégique du FEM dans la région.

Des observateurs pourraient être invités aux réunions du comité, parmi lesquels les représentants des partenaires régionaux, les ONG de protection de l'environnement (régionales et internationales), les autres agences donatrices, etc. La participation des observateurs devra être approuvée par consensus par les membres du comité. Les programmes régionaux tels que le CCLME, le PRCM et Abidjan Convention, devraient participer en tant qu'observateurs. Le comité aura à sa tête un représentant national (désigné à tour de rôle) et un représentant de l'agence de mise en oeuvre (PNUD-FEM).

Il est prévu que le RPSC se réunisse chaque année et que cette réunion suive les autres réunions régionales, ceci afin de réduire les tâches administratives et d'alléger le fardeau supplémentaire sur les représentants des pays.

Le RPSC devra remplir les fonctions suivantes :

- suivre les progrès de l'exécution du projet ;
- fournir des conseils en matière de stratégie et d'orientation ;
- examiner et approuver les plans de travail et les budgets annuels (y compris les révisions) du projet ;
- identifier les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités ;
- examiner et valider tous les rapports et résultats formels de suivi et d'évaluation ;
- servir de forum régional pour l'examen et la résolution des questions nationales ;
- servir de forum régional pour la participation des partenaires ;
- fournir une plate-forme de lancement des nouvelles initiatives liées au projet qui nécessitent une assistance distincte de la part des donateurs ;
- s'assurer que toutes les parties prenantes sont tenues informées des événements et ont l'occasion d'y réagir.

### ***Mécanisme NEX/DEX***

Dans chaque pays participant, un mécanisme national d'exécution sera mis en place. Dans la plupart des pays, l'exécution nationale sera assurée par l'agence nationale de tutelle conformément aux procédures NEX du PNUD. Les bureaux de pays du PNUD appuieront également les activités nationales et pourront les soumettre au NEX/DEX à la demande de ce dernier. En Guinée Bissau, le rôle d'agence nationale d'exécution sera assuré par le PNUD. Contrairement aux pays NEX, où l'agence nationale d'exécution est responsable de la réussite du projet et de la gestion de la composante nationale, c'est le PNUD qui sera chargé de ces activités dans les pays DEX. Le NEX/DEX est constitué d'un Directeur national de projet (affecté par l'agence nationale de tutelle dans le cadre d'une participation en nature), d'un Coordinateur national de projet et de son équipe d'assistants. Les consultants nationaux, régionaux et internationaux peuvent être recrutés conformément à la réglementation de le PNUD en fonction des besoins.

Le NEX/DEX devra mettre en place des procédures administratives et des systèmes opérationnels, effectuer un audit annuel et créer un système de gestion financière du projet. Il devra collaborer étroitement avec l'Agence nationale de tutelle et le Bureau de pays du PNUD afin de faciliter le travail du comité national consultatif (voir ci-dessous).

Les agences de tutelle identifiées pour le projet sont les suivantes :

- *Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction de l'Environnement et de la Protection de la Nature (Sénégal)*
- *Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Direction de l'Environnement (Mauritanie)*
- *Ministerio dos Recursos Naturais, Direcção Geral do Ambiente (Guinea Bissau)*
- *National Environment Agency (Gambie)*
- *Ministry of Environment and Agriculture, Direction Générale de l'Environnement (Cape Verde)*

Etant donné que le NEX/DEX ne sera pas totalement opérationnel dès le départ, l'UNESCO/COI et les bureaux de pays du PNUD, participeront de très près à la planification de l'atelier national préparatoire du projet, et ceci en collaboration avec les agences d'exécution et de mise en oeuvre. L'objectif de cet atelier est de procéder aux derniers réglages des activités et des dépenses de la première année du projet, sur la base des décisions de la 1<sup>ère</sup> rencontre du Comité régional directeur du projet. Au cours de cet atelier, le calendrier des décaissements financiers successifs devrait être finalisé. Le personnel stratégique du projet et leurs homologues du gouvernement auront l'occasion de se recontrer et de se familiariser avec les règles et procédures du PNUD. Tous les membres du projet prendront acte de leurs devoirs et des besoins du projet en matière de suivi et d'évaluation. Une réunion du Comité national de pilotage (NSC) devrait se tenir juste après l'atelier préparatoire afin d'adopter le Plan de travail annuel et les modalités d'exécution conformément aux conditions fixées par le PNUD.

A l'échelle nationale, chaque pays participant devra nommer un Directeur national du projet (NPD), qui devra être un représentant de l'agence nationale de tutelle du projet, et un Coordinateur national du projet (NPC). Le NPD sera chargé d'encadrer et de conseiller le NPC. Le NPC sera recruté par le NEX/DEX en consultation avec les agences d'exécution et conformément aux règles du PNUD. Le NPC collaborera de manière très étroite avec l'agence nationale de tutelle et devra établir des rapports sur ses progrès. Le NPC devra créer les liens nécessaires avec les autres instances compétentes du gouvernement. Le NPC mettra en oeuvre la création d'un Comité national de pilotage (NSC), qui sera dirigé par le NPD.

S'il existe déjà un organisme national compétent (par exemple la Commission Nationale sur le Changement Climatique) qui fonctionne au niveau intersectoriel, il doit être mandaté pour jouer le rôle de NSC (afin d'éviter de créer des mécanismes parallèles inutiles). Le rôle de ce comité sera de rendre les concepts et objectifs du projet à l'échelle nationale, de faciliter les activités nationales liées aux composantes et résultats du projet et de s'assurer de la tenue d'activités complémentaires entre les

stratégies et les politiques nationales et les objectifs régionaux du projet. Les comités constitués autour des autres activités de facilitation, notamment le processus NCSA, l'élaboration NAPA et le SNC, doivent également être consultés ou adhérer à ce comité.

Aussi bien le NPD que le NPC siègeront au sein du NSC et prendront part au RPSC. Ceci permettra de renforcer le rôle du Coordinateur national du projet en tant que coordonnateur principal des échanges avec l'Unité régionale de gestion du projet. Le Coordinateur national travaillera de manière très étroite avec le RPMU et il établira des rapports réguliers sur ses progrès.

Le mécanisme NEX/DEX sera chargé des tâches suivantes:

#### Conception et mise en oeuvre générales du projet :

1. Elaborer un plan national de mise en oeuvre du projet qui reflète les buts et objectifs de ce dernier et qui devra comporter :
  - une conception détaillée du projet, indiquant les délais, les réalisations attendues, la stratégie dominante et le budget ;
  - une structure de gestion du projet décrivant les rôles, les responsabilités et les relations relatives aux rapports entre toutes les parties impliquées dans le projet, notamment l'équipe nationale de gestion du projet, le NCC et l'agence nationale de tutelle ; et
  - apporter des précisions le cas échéant sur l'analyse du cadre logique du projet.
2. Réviser et affiner le plan détaillé de mise en oeuvre nationale du projet, à savoir entre autres, les calendriers, la délégation des responsabilités et le budget, conformément aux conditions et à l'approbation du PNUD.
3. S'assurer du maintien d'une communication constante avec et entre les membres des comités nationaux consultatifs des pays participants.
4. Consigner les leçons apprises au fur et à mesure de l'évolution du projet.
5. Diffuser les résultats du projet dans la communauté des acteurs en matière de stratégie et de changement climatique tout au long du projet, par le biais des méthodes suivantes (liste non exhaustive) :
  - a. Présentations lors de conférences ou d'ateliers nationaux et internationaux ; et
  - b. Publication d'articles et d'études de cas.
6. Confirmer ou mettre en place un Comité national consultatif dans les pays participants.
7. Oeuvrer avec le NCC dans le cadre de l'élaboration et de la finalisation des plans détaillés de mise en oeuvre et des processus de suivi à l'échelle des pays, en accordant une attention particulière à la nécessité de prévoir une composante d'élargissement stratégique. Les plans de mise en oeuvre doivent comporter :
  - une conception détaillée du projet, indiquant les délais, les réalisations attendues, la stratégie dominante et le budget ;
  - une structure de gestion du projet décrivant les rôles, les responsabilités et les relations relatives aux rapports entre toutes les parties impliquées dans le projet ; et
  - l'analyse du cadre logique
8. Encadrer, assister et suivre la mise en oeuvre des projets pilotes individuels devant être entrepris par les pays participants.
9. Elaborer des guides de conseils et de leçons sur l'intégration stratégique tirés de l'expérience sur le terrain et s'assurer que les projets pilotes comportent des activités bien définies pour le passage à l'échelle du terrain aux réformes des orientations.
10. Maintenir un dialogue continu avec les comités nationaux consultatifs et les équipes nationales de mise en oeuvre du projet.

#### Expertise technique

11. Identifier, embaucher et gérer les experts et consultants techniques requis pour appuyer la mise en oeuvre du projet global et de ses projets pilotes individuels, et coordonner leur participation aux activités du Comité national consultatif.

### Renforcement des capacités

Afin d'appuyer le renforcement des capacités au sein de l'organisation régionale et de l'équipe de mise en oeuvre du projet, le NEX/DEX exécutera les tâches suivantes :

12. Effectuer une évaluation des besoins à l'échelle nationale afin d'identifier les domaines nécessitant un renforcement des capacités au sein de l'équipe de gestion du projet.

13. Elaborer des stratégies formelles et informelles de renforcement des capacités du gestionnaire du projet en matière de réalisation de projets sur le terrain et dans plusieurs pays.

### Suivi et établissement de rapports

15. Définir un ensemble d'indicateurs de référence, basé sur les conditions définies par le FEM dans sa Priorité stratégique pour l'adaptation, ainsi qu'un cadre de suivi pour ces indicateurs sur la base desquels les rapports seront établis.

16. Rédiger les rapports narratif et financier suivants conformément aux conditions fixées par le PNUD et le FEM en matière d'établissement de rapports (voir *QUATRIEME PARTIE : Plan et budget pour le suivi et l'évaluation*).

17. Les agences d'exécution du projet enverront régulièrement des rapports au FEM/PNUD et tiendront des réunions mensuelles de gestion du projet

### Comité national de pilotage (NSC)

Participation : Le NSC doit réunir les hauts représentants (niveau des politiques) des agences/secteurs officiels compétents (par exemple la pêche, l'environnement, l'industrie, les finances, le tourisme, etc.), les représentants d'ONG le cas échéant (écologiques et industrielles), les représentants des agences de financement compétentes et les membres de la communauté. Le coordinateur NAPA siègera au sein du Comité national consultatif et sera consulté pour assurer la coordination avec les activités de suivi du NAPA qui sont pertinentes pour le projet.

Fréquence: Le NSC doit se réunir de façon trimestrielle et en avance du Comité régional de pilotage (afin que les préoccupations nationales soient soumises à temps à la plate-forme régionale).

Fonction: Approuver les demandes envoyées au nom des activités du projet dans le pays, suivre l'efficacité des activités menées à l'intérieur du pays ; valider les plans de travail pour les activités menées pour le projet à l'intérieur du pays (préparées par le NC) ; et discuter des avancées et des répercussions du projet au niveau national. Identifier les préoccupations nationales suscitées par les activités et l'exécution du projet ; assurer une coordination intégrée entre les actions du projet et celles des services officiels impliqués dans les questions d'adaptation ; donner aux représentants du gouvernement l'occasion de se tenir à jour et informés les uns les autres (de même pour les participants non officiels) ; et assurer la transparence du processus et de la participation multisectorielle.

Etablissements de rapports : Le Coordinateur national fournira respectivement au bureau de pays du PNUD et au Bureau régional de coordination un rapport de synthèse sur ses discussions relatives aux questions soulevées par le projet, et il doit souligner les questions devant être soumises au Comité régional de pilotage.

Le tableau 4 du Résumé exécutif, p. 66, présente une interprétation schématique de la gestion du projet et des dispositifs de coordination.

<b>DIRECTEUR NATIONAL DU PROJET</b>
-------------------------------------

### Fonctions et responsabilités

Le Directeur national du projet (DNP), nommé par le gouvernement, est un représentant de l'Agence nationale d'exécution, en charge de la mise en œuvre du projet. Le DNP exerce les fonctions de point focal du projet au nom de l'UNESCO et, en cette qualité, veille à l'efficacité des communications entre le gouvernement et les autres parties prenantes/acteurs concernés. Il contrôle également la progression vers les réalisations et résultats stratégiques attendus dans le cadre du projet. Plus particulièrement, les principales responsabilités du DNP, en étroite collaboration avec le *bureau national du PNUD* et le RPMU, sont les suivantes :

- (a) Se charger du plaidoyer du projet au niveau politique (hauts responsables du parlement, gouvernement, ministères de tutelle, agences gouvernementales et autres institutions du secteur public, société civile, secteur privé et donateurs) pour garantir une contribution et un engagement aux objectifs du projet à l'échelle nationale ;
- (b) Entreprendre des négociations au niveau de l'orientation politique et d'autres activités pour faciliter la mise en œuvre effective et efficace du projet et optimiser ses impacts ;
- (c) Fournir une orientation politique au Bureau national du projet conforme aux politiques nationales, notamment pour la sélection d'une consultance locale, la formation et d'autres services de spécialistes ;
- (d) En concertation avec le *Ministère de l'Economie et des Finances* (MEF) et l'institution désignée à cet effet, il s'assure de l'intégration des allocations financières requises dans le budget national, proportionnellement aux budgets en nature, en liquides ou au titre de la participation aux coûts, ainsi que dans les calendriers de paiement établis ;
- (e) S'assurer que les révisions du document du projet nécessitant l'approbation du Gouvernement sont effectuées via le MEF (en sa qualité d'Autorité de Coordination du Gouvernement), conformément aux procédures établies ;
- (f) Participer à la finalisation du projet, en approuver le budget annuel et les plans de travail trimestriels, dans le cadre de discussions étroites avec le PNUD, en vue d'optimiser l'impact des ressources du projet pour atteindre le niveau de développement global souhaité et les objectifs immédiats fixés dans le document du projet. Il/Elle peut également approuver au quotidien les paiements individuels.
- (g) Diriger et approuver la révision budgétaire du projet et le rapport d'exécution NEX ;
- (h) Etudier, en collaboration avec le RPMU, les indicateurs de succès et les critères de progression établis par rapport aux réalisations attendues du projet afin de pouvoir évaluer la progression, d'examiner et de soumettre les rapports annuels et trimestriels sur l'état d'avancement du projet ;
- (i) Diriger les séances de suivi régulières avec le PNUD et le RPMU, notamment la réunion du Comité d'évaluation du projet (CEP), les réunions d'évaluation tripartites annuelles et trimestrielles pour mesurer la progression vers les objectifs du projet, ainsi que les commentaires sur les rapports d'étude et d'évaluation du projet ;
- (j) Rendre compte régulièrement des progrès réalisés au Comité de pilotage du projet, en collaboration avec le personnel du RPMU ;
- (k) Evaluer régulièrement les performances du personnel du RPMU, notamment celles du Directeur national du projet, de l'assistant administratif et financier et d'autres membres du personnel ;
- (l) Etablir des liens étroits avec d'autres projets/programmes du même secteur financés par le PNUD et l'ONU, d'autres bailleurs, ou encore au niveau national.

Personnes à recruter :

#### **a. Directeur régional du projet (DRP)**

Le COI/UNESCO, en concertation avec le PNUD, recrutera, sur la base de la concurrence, un Directeur régional du projet (DRP) conformément aux procédures normales du PNUD. Le DRP facilitera l'exécution efficace des activités du projet telles que décrites dans la section Résultats 1-3 (voir cadre logique). Il sera responsable de la Cellule de coordination régionale.

Le DRP procédera à la mise sur pied d'un Comité Régional de Pilotage du Projet (CRPP). Il travaillera également en étroite collaboration avec les coordonnateurs nationaux du projet et les

agences nationales d'exécution et rendra compte de l'état d'avancement du projet. Il garantira une liaison adéquate avec d'autres structures régionales concernées.

Le DRP dirigera le CRPP. Il travaillera en étroite collaboration avec le Bureau national du projet et fournira des rapports périodiques sur l'état d'avancement. Il dirigera et assumera la responsabilité finale des activités du CNP pour la concrétisation des réalisations et, par conséquent, des objectifs du projet. Il s'assurera de la coopération et de l'appui de/des agent(s) d'exécution et de mise en œuvre.

Le DRP aura en charge la gestion de la mise en œuvre du projet au niveau régional, notamment le personnel, les contrats de sous-traitance, la formation, la logistique, l'appui administratif et la production de rapports financiers informant l'Agence de mise en œuvre et d'exécution de tous les facteurs significatifs susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre du projet. Les responsabilités spécifiques du DRP seront les suivantes :

1. Mettre sur pied et gérer le bureau du projet, notamment les installations et services du personnel, conformément au plan de travail du projet ;
2. Elaborer et mettre à jour les plans de travail, les soumettre au PNUD-FEM et au PNUD-CO et au PNUD-CO pour approbation et veiller à leur application conformément aux dispositions du document du projet.
3. Veiller à l'élaboration, à la négociation et à la signature de tous les accords avec les agences de mise en œuvre désignées pour le projet.
4. Par rapport aux agences externes de mise en œuvre du projet :
  - a) garantir qu'elles mobilisent et fournissent les ressources conformément à l'accord et au contrat de mise en œuvre, et
  - b) superviser/coordonner leur travail pour parvenir aux réalisations correspondantes du projet.
5. Agir en tant que représentant principal du projet lors des réunions d'évaluation et des discussions et, par conséquent, se charger de l'élaboration des rapports de révision et d'évaluation tels que le Rapport de portefeuille du projet à soumettre à l'appréciation du PNUD-FEM.
6. Garantir la mobilisation et l'utilisation opportunes des ressources humaines, des contrats de sous-traitance, et des ressources du projet en termes de formation et d'équipement ; vérifier si ces éléments sont fournis par l'Agence d'exécution elle-même ou par d'autres agences de mise en œuvre :
  - a) identifier les candidats potentiels, nationaux et internationaux, pour les postes à occuper dans le cadre du projet
  - b) préparer le TdR, en concertation avec l'agent et les sous-traitants en charge de la mise en œuvre ;
  - c) élaborer des programmes de formation (en concertation avec les agents de mise en œuvre) conçus pour le personnel, mettant particulièrement l'accent sur le développement d'un plan de formation global.
  - d) Dresser les caractéristiques techniques des équipements requis dans le cadre du projet ; acquérir ces équipements conformément aux règles et procédures d'appel d'offre du pays hôte, de l'EA et du PNUD.
7. Assumer la responsabilité directe de la gestion du budget du projet au nom de l'AE, pour s'assurer que :
  - a) les fonds du projet sont rendus disponibles de façon opportune, et sont décaissés de manière appropriée ;
  - b) les registres comptables et documents annexes sont tenus ;
  - c) les rapports financiers requis sont élaborés ;
  - d) les opérations financières sont transparentes et les procédures/règles financières pour les projets REX appliquées ; et
  - e) le projet est prêt pour un audit à tout moment.
8. Exercer un contrôle technique et administratif global du projet, notamment la supervision du personnel national et international affecté au projet.
9. Rendre compte et tenir régulièrement l'agence d'exécution, le PNUD-FEM et le PNUD-CO informés de l'état d'avancement du projet, ainsi que des problèmes éventuels.
10. S'assurer de la préparation et de la soumission à temps des rapports nécessaires, notamment les rapports techniques, financiers et ceux sur les bourses de recherche ;



11. Effectuer d'autres tâches de coordination pertinentes pour la réussite de la mise en œuvre du projet conformément au document de ce dernier.

#### Responsabilités relatives à l'exécution et au suivi du projet

Afin de garantir l'exécution efficace des activités du projet, le DRP aura pour mission de :

1. Elaborer un projet de Rapport trimestriel à examiner lors de la réunion d'évaluation tripartite trimestrielle (Réunion RPSC) et soumettre une copie de ce rapport au responsable de l'Agence d'exécution désignée, en vue de recueillir des commentaires, au moins 12 semaines avant l'exécution du projet ;
2. Procéder à la vérification finale de l'ensemble de l'équipement acheté dans le cadre du projet par le biais d'un inventaire physique, indiquant l'état de chaque pièce d'équipement et son emplacement ; discuter et convenir avec le PNUD et l'agent de mise en œuvre du mode d'affectation de cet équipement ainsi que du suivi de l'échange de correspondances à cet effet entre le PNUD et le/les agents d'exécution du Gouvernement ; entreprendre les actions nécessaires pour mettre en œuvre le mode d'attribution convenu de l'équipement en concertation avec les parties du projet.
3. Garantir que toutes les mesures trimestrielles relatives au personnel sont exécutées au moment de boucler le projet.

#### Responsabilité

Le DRP travaillera sous l'autorité de l'agence technique régionale et lui rendra compte. Il est responsable devant le PNUD de la manière dont il s'acquitte des fonctions qui lui sont dévolues. Le DRP s'acquittera de sa mission conformément aux règles et procédures fixées dans le Guide d'utilisateur du PNUD relatives à la programmation des résultats et aux autres principes de gestion de projet notamment, le cas échéant, les clauses des accords signés par les bailleurs au titre de la participations aux coûts. Le DRP agit en tant qu'autorité d'homologation. En cette qualité, il/elle est responsable des actions entreprises dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Le DRP peut être tenu personnellement et financièrement responsable des conséquences des actions entreprises en violation des règles et procédures financières en vigueur.

#### **Compétences et expertise**

- Connaissance et expérience en matière de projets d'adaptation aux changements climatiques
- Expérience en gestion dans les domaines suivants : Gestion budgétaire, exécution de projets de terrain, aptitude à respecter les délais
- Réseau régional et processus à plusieurs parties prenantes ;
- Solides compétences en communication et relations humaines ;
- Capacité institutionnelle à gérer le projet : Durée, orientation, système de gestion budgétaire, infrastructures, contribution en nature

#### Qualifications générales

Formation : Niveau supérieur (formation universitaire de préférence)

Expérience : Au moins 10 ans d'expérience en la matière ;  
Expérience en gestion et capacité organisationnelle avérées ;  
Très grande expérience/ familiarité avec les procédures du PNUD/UNESCO ;

Compétences : Bonne capacité d'analyse  
Bonnes compétences en communication et relations humaines  
Bonne maîtrise de l'informatique

Langue : Bonne maîtrise de l'anglais et du français ; la connaissance de l'espagnol et du portugais sera un avantage.

#### ***b. Coordonnateur national du projet***

Au niveau national, chaque pays participant recrutera un Coordonnateur national du projet en concertation avec le bureau national du PNUD et le RPMU et conformément aux règles du PNUD. Le Coordonnateur national du projet (CNP) procédera à la mise sur pied du Comité national de pilotage (NSC). Le CNP travaillera également en étroite collaboration avec l'agence nationale d'exécution et

fournira un rapport sur l'état d'avancement du projet. Le CNP garantira une liaison adéquate avec les autres organismes publics concernés.

Le CNP siègera au NSC et prendra part au Comité de pilotage régional du projet. Ce dernier confirmera le CNP en tant que point focal clé des échanges avec la Cellule de coordination du projet. Le CNP travaillera en étroite collaboration avec le RPMU, et fournira des rapports périodiques sur la l'état d'avancement. Le CNP, sous l'autorité du DRP, aura pour mission d'œuvrer pour la concrétisation des réalisations et, par conséquent, des objectifs du projet, d'obtenir la coopération et l'appui des agents d'exécution et de mise en œuvre.

Le CNP aura en charge la gestion de la mise en œuvre du projet, notamment les ressources humaines, les contrats de sous-traitance, la formation, l'équipement, l'appui administratif et la production de rapports financiers informant le DRP de tous les facteurs significatifs susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre du projet. Les responsabilités particulières du CNP seront les suivantes :

1. Mettre sur pied et gérer le bureau du projet, notamment les installations et services du personnel, conformément au plan de travail du projet ;
2. Elaborer et mettre à jour les plans de travail, les soumettre au DRP, au PNUD-FEM et au PNUD-CO pour approbation et garantir leur mise en œuvre conformément aux dispositions du document du projet.
3. Veiller à l'élaboration, à la négociation et à la signature de tous les accords avec les agences de mise en œuvre désignées.
4. Par rapport aux agences externes de mise en œuvre du projet :
  - a) garantir qu'elles mobilisent et fournissent les ressources conformément à l'accord et au contrat de mise en œuvre, et
  - b) superviser/coordonner leur travail pour parvenir aux réalisations correspondantes du projet.
5. Agir en tant que représentant principal du projet lors des réunions d'évaluation et des discussions et, par conséquent, se charger de l'élaboration des rapports de révision et d'évaluation tels que le Rapport de portefeuille du projet (APR) à soumettre à l'appréciation du DRP.
6. Garantir la mobilisation et l'utilisation opportunes des ressources humaines, des contrats de sous-traitance, et des ressources du projet en termes de formation et d'équipement ; vérifier si ces éléments sont fournis par l'Agence d'exécution elle-même ou par d'autres agences de mise en œuvre :
  - a) identifier les candidats potentiels, nationaux et internationaux, pour les postes à occuper dans le cadre du projet
  - b) préparer le TdR, en concertation avec l'agent et les sous-traitants en charge de la mise en œuvre ;
  - c) élaborer des programmes de formation (en concertation avec les agents de mise en œuvre) conçus pour le personnel, mettant particulièrement l'accent sur le développement d'un plan de formation global.
  - d) Dresser les caractéristiques techniques de l'équipement requis dans le cadre du projet ; acquérir cet équipement conformément aux règles et procédures d'appel d'offre du Gouvernement et du PNUD.
7. Assumer la responsabilité directe de la gestion du budget du projet au nom du DRP, pour s'assurer que :
  - a) les fonds du projet sont rendus disponibles de façon opportune, et sont décaissés de manière appropriée ;
  - b) les registres comptables et documents annexes sont tenus ;
  - c) les rapports financiers requis sont élaborés ;
  - d) les opérations financières sont transparentes et les procédures/règles financières relatives aux projets NEX sont appliquées ; et
  - e) le projet est prêt pour un audit à tout moment.
8. Exercer un contrôle technique et administratif global du projet, notamment la supervision du personnel national et international affecté au projet.
9. Rendre compte et tenir régulièrement le DRP/Agence d'exécution, le PNUD-FEM et le PNUD-CO informés de l'état d'avancement du projet, ainsi que des problèmes éventuels.
10. S'assurer de la préparation et de la soumission à temps des rapports nécessaires, notamment les rapports techniques, financiers et ceux sur les bourses de recherche ;

11. Effectuer d'autres tâches de coordination pertinentes pour la réussite de la mise en œuvre du projet conformément au document du projet.

#### Responsabilités relatives à l'exécution et au suivi du projet

Afin de garantir l'exécution efficace des activités du projet, le CNP aura pour mission de :

1. Elaborer un projet de Rapport trimestriel à examiner lors de la réunion d'évaluation tripartite trimestrielle (Réunion NPSC) et soumettre une copie de ce rapport au Représentant Résident du PNUD et au responsable de l'Agence d'exécution désignée pour commentaires au moins 12 semaines avant l'exécution du projet ;
2. Procéder à la vérification finale de l'ensemble de l'équipement acheté dans le cadre du projet par le biais d'un inventaire physique, indiquant l'état de chaque pièce d'équipement et son emplacement ; discuter et convenir avec le PNUD et l'agent de mise en œuvre du mode d'affectation de cet équipement ainsi que du suivi de l'échange de correspondances à cet effet entre le PNUD et le/les agents d'exécution du Gouvernement ; entreprendre les actions nécessaires pour mettre en œuvre le mode d'attribution convenu de l'équipement en concertation avec les parties du projet.
3. Garantir que toutes les mesures de clôture relatives au personnel du projet sont exécutées au moment de boucler ce dernier.

#### Responsabilité

Le NPC travaillera sous la tutelle générale du Directeur national du projet, envers lequel il sera responsable. Le NPC est responsable envers le PNUD dans sa capacité à assumer les fonctions qui lui sont assignées.

Le NPC s'acquittera de sa mission conformément aux règles et procédures fixées dans le Guide d'utilisateur du PNUD relatif à la programmation des résultats et aux autres principes de gestion de projet notamment, le cas échéant, les clauses des accords signés par les bailleurs au titre de la participations aux coûts. Le NPC agit en tant qu'autorité d'homologation. En cette qualité, il/elle est responsable des actions entreprises dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Le NPC peut être tenu personnellement et financièrement responsable des conséquences des actions entreprises en violation des règles et procédures financières en vigueur.

#### **Compétences et expertise**

- Connaissance et expérience en matière de projets d'adaptation aux changements climatiques
- Expérience en gestion dans les domaines suivants : Gestion budgétaire, exécution de projets de terrain, aptitude à respecter les délais
- Réseau régional et processus à plusieurs parties prenantes ;
- Solides compétences en communication et relations humaines ;
- Capacité institutionnelle à gérer le projet : Durée, orientation, système de gestion budgétaire, infrastructures, contribution en nature

#### Qualifications générales

Formation : Niveau supérieur (formation universitaire de préférence)

Expérience : Au moins 5 ans d'expérience en la matière ;

Expérience en gestion et capacité organisationnelle avérées ;

Une bonne expérience ou connaissance préalable du PNUD (ou d'autres donateurs) constitue un atout.

Compétences : Bonne capacité d'analyse

Bonnes compétences en communication et relations humaines

Bonne maîtrise de l'informatique

Langue : Bonne maîtrise de l'anglais et de la langue nationale du pays (Français, portugais, espagnol)

<b>C. ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER REGIONAL/ NATIONAL</b>
---

### Cadre organisationnel

L'Assistant administratif et financier travaillera sous la tutelle directe du gestionnaire national du projet et fournira des conseils sur la mise en oeuvre du projet en ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'organisation des activités de formation et la gestion et les rapports financiers.

### Description du poste

- L'Assistant administratif et financier sera responsable des tâches suivantes :
- Préparation de toutes les demandes de paiement, tenue des livres financiers et préparation des rapports financiers requis, conformément aux règlements et procédures du NEX
- Appui aux processus de recrutement et d'approvisionnement, contrôle du respect de la réglementation et des procédures du PNUD et du gouvernement
- Appui à l'organisation d'activités de formation à l'intérieur du pays, mise en place de dispositifs logistiques
- Préparation de dispositifs internes et externes de voyage pour le personnel du projet
- Tenue des livres de matériel et autres bases de données utiles au projet
- Traduction/interprétation régulière au cours des réunions de projet et esquisse de la correspondance si nécessaire
- Responsable de la caisse
- Classement des documents du projet
- Autres tâches pouvant être requises

### Qualifications générales

Formation : Diplôme universitaire, des études en affaires et/ou en administration seraient souhaitables (finance ou comptabilité)

Expérience : Au moins cinq années d'expérience administrative ;

Compétences : Bonnes capacités d'organisation ;  
Compétences en informatique, particulièrement les feuilles de calcul et les bases de données

Langues : Bonne maîtrise de l'anglais et de la langue nationale du pays (Français, portugais, espagnol)

## **D. CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'APPUI TECHNIQUE (ICT)**

L'UNESCO/COI, en consultation avec le PNUD, recrutera, selon les besoins du projet, un ou plusieurs consultants internationaux, conformément aux règles du PNUD. Les ICT fourniront un appui technique aux pays afin de faciliter l'exécution des activités nationales telles que définies dans les résultats 1-4 (voir cadre logique)

Le consultant fournira aussi un appui technique au RPMU. Il sera basé à son lieu habituel de travail et sera amené à effectuer des missions ponctuelles dans les 5 pays au cours du projet.

Sous la supervision de l'UNESCO/COI, et en proche collaboration avec le Coordinateur régional du projet, il effectuera en particulier les tâches suivantes:

### Description du poste

1. préparer les documents techniques qui appuieront la mise en oeuvre des résultats définis dans le Prodoc;
2. participer et fournir un appui technique au Comité régional de pilotage du projet et autres réunions techniques selon les besoins ;
3. fournir des conseils techniques sur la base d'expériences passés sur la mise en oeuvre de mesures de démonstration, et ainsi qu'identifiées dans le document de projet et applicable aux sites pilotes;
4. préparer des outils et approches méthodologiques, basé sur les meilleures pratiques internationales, en vue de leur utilisation dans les composantes du projet

5. guider le suivi et l'évaluation des activités du projet et les approches de réduction de la vulnérabilité afin de mesurer l'amélioration de la capacité d'adaptation;
6. guider la préparation de produit de la connaissance et contribuer à la circulation des ces produits au niveau national et régional
7. fournir un appui technique aux réunions lies aux développement des capacités tel que définit dans le document de projet;
8. examiner et réviser les apports fournis par les institutions nationales
9. fournir un appui technique au projet selon les besoins et à la demande du coordonnateur régional du projet
10. assister a la formulation des leçons apprises dans le cadre du mécanisme d'apprentissage de l'adaptation du PNUD-FEM
11. faciliter le transfert des connaissances entre les pays
12. préparer des articles et briefs illustrant les succès des études de cas et leçons retenues dans le cadre du projet.

### Responsabilité

L'ICT travaillera sous la supervision de l'agence technique régionale et lui fournira des rapports d'activités. L'ICT sera responsable devant le PNUD, l'UNESCO/COI de la façon dont il ou elle rendra ses services.

### Compétences et expertise

- Connaissance et expérience technique dans l'adaptation aux changement climatiques et la gestion du littoral
- Capacité à examiner, préparer et présenter des outils méthodologiques
- Réseau régional et processus à plusieurs parties prenantes ;
- Solides compétences en communication et relations humaines ;

### Qualifications générales

Formation : Niveau supérieur (formation universitaire de préférence)  
 Expérience : Au moins 10 ans d'expérience en la matière ;  
 Expérience en gestion et capacité organisationnelle avérées ;  
 Très grande expérience/ familiarité avec les procédures du FEM/PNUD/UNESCO ;  
 Compétences : Bonne capacité d'analyse  
 Bonnes compétences en communication et relations humaines  
 Bonne maîtrise de l'informatique  
 Langue : Bonne maîtrise de l'anglais et du français ; la connaissance du portugais sera un avantage.

### **Annexe A9 : Protocole d'accord entre les agences d'exécution**

**Annexe A10 : Modèles sur les leçons apprises pour l'ALM.**

Rempli par :  Date :

---

**Données sur le projet**

Nom du projet :

PIMS :

Source de financement du projet : SPA/SCCF/LDCF

Priorité du projet :

- Pratiques et politiques agricoles
- Disponibilité ou gestion de l'eau
- Prévention ou planification en matière de santé
- Gestion des risques de catastrophe
- Gestion ou planification de la zone côtière
- Gestion des ressources naturelles
- Avantages sur l'environnement mondial (sélectionnez) – BD, LD, IW, CC

Risque de changement climatique :

- D'origine naturelle (inondation, sécheresse, tempête)
- Manque de ressources (changement de la viabilité de l'agriculture, disponibilité de l'eau, etc)
- Autre :

Durée du risque :

- Court terme (saisonnier ou à plusieurs années d'intervalle)
- Long terme (sur une ou plusieurs décennies)
- Les deux

Durée des retombées de la réponse :

- Court terme (saisonnier ou à plusieurs années d'intervalle)
- Long terme (sur une ou plusieurs décennies)
- Les deux

Unité d'exposition ciblée :

- Ecosystème/zone circonscrite
- Secteurs/zones géographiques multiples

Etendue du projet :

- Locale/nationale/sous-régionale/régionale/globale
- 

En répondant aux questions suivantes, veuillez partager les leçons que vous avez apprises au cours du projet. Limitez vos réponses à 100 mots.

**Leçons sur le processus**

**Participation des partenaires**

1. Indiquez si le projet a réussi ou a rencontré des difficultés lors de la mobilisation des partenaires (méthodes de mobilisation et de participation, mécanismes de transparence et de partage de l'information, etc.)

**Dialogue sur les orientations**

2. Indiquez si le projet a réussi ou a rencontré des difficultés à entamer un dialogue effectif sur les orientations (réussir une appropriation nationale, importance du dialogue sur les orientations : départemental, ministériel, autorités locales, etc.)

**Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles**

3. Indiquez si le projet a réussi ou rencontré des difficultés à renforcer les capacités en matière d'adaptation.

**Outils et approches de l'intégration**

4. Décrivez les points d'entrée et les méthodes, efficaces ou non, pour l'intégration du changement climatique ou de l'adaptation.

**Leçons sur les résultats**

**Conception**

5. Décrivez les réussites et/ou les échecs rencontrés dans la réalisation de l'ensemble des objectifs du projet: intégration au niveau des orientations ; mesures fortes de réduction des risques ; réduction de la vulnérabilité ; capacité d'adaptation renforcée ; renforcement des capacités ; et/ou transfert des risques.

**Impact**

6. Décrivez les réussites et les obstacles rencontrés dans la poursuite des cibles d'impact.

**Viabilité**

7. Décrivez les premiers éléments d'information qui pointent vers une réussite ou un échec du projet en matière de pérennité des avantages de l'adaptation ainsi que les facteurs pertinents.

**Innovation**

8. Décrivez les réussites ou les échecs du projet en matière d'introduction d'innovations pouvant appuyer l'adaptation dans les catégories suivantes : conception du projet, mise en oeuvre des mesures d'adaptation, renforcement des capacités d'adaptation, définition d'orientations pouvant faciliter l'adaptation, intégration de l'adaptation, transfert des risques/mesures financières, autres.

**Reproductibilité**

9. Comment le projet tire-t-il parti de l'ALM ? Quels sont les autres mécanismes de reproductibilité intégrés au projet ?



### **Leçons sur les opérations**

#### Modalité d'exécution

10. Décrivez la manière dont la modalité d'exécution du projet a été efficace ou non efficace.

#### Infrastructure de la mise en oeuvre du projet

11. Indiquez si la structure de mise en oeuvre du projet a été bénéfique ou défavorable.

#### Points généraux

12. Principales recommandations pour les futurs projets d'adaptation :

- 1.
- 2.
- 3.



**Annexe A11 : Remarques du Secrétariat du FEM et des autres agences et réponse de l'AE/ExA**

Remarque du GEFSEC	Réponse du PNUD	Référence à la proposition
<p>Français :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'érosion côtière et la sédimentation sont une réalité vieille de plusieurs siècles dans ces pays et elles ne sont pas causées par le changement climatique occasionné par les émissions de carbone d'origine humaine.</li> <li>- Seule une intervention douce (maintien de la protection de la mangrove et de la végétation des dunes par exemple) peut être envisagée avec ce niveau de financement. Des travaux publics importants allant au-delà du mandat du FEM ne devraient pas être entrepris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Citation du PRODOC : <i>“Bien que l'érosion côtière et la sédimentation soient une réalité vieille de plusieurs siècles dans ces pays et qu'elles ne soient pas causées uniquement par le changement climatique occasionné par les émissions de carbone d'origine humaine, ces deux processus sont fortement influencés par les conditions climatiques.</i></li> <li>- Citation du PRODOC : <i>“Seules les interventions douces seront couvertes par le financement du FEM ; si d'importants travaux publics sont nécessaires, ils devront trouver un financement hors FEM ; à cet effet, une proposition du SCCF est en cours d'élaboration.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir la Section 1 A, paragraphe 1.</li> <li>- voir la Section 3 A, paragraphe 71 du Résumé exécutif. Voir également la Section II, par. 2.3.</li> </ul>
<p>Suisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'excellents objectifs pratiques définis par le programme en matière d'adaptation peuvent être remis en cause par les conditions malheureusement onéreuses, inefficaces et inopérantes mises en oeuvre jusqu'ici pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le S&amp;E et l'établissement de rapports constituent des opérations standard au sein du cadre FEM et PNUD-FEM. A cet effet, le PNUD a élaboré un texte standard sur le S&amp;E/ER devant être adapté au contexte du projet et intégré au PRODOC. Ce texte a déjà été utilisé dans le PRODOC. Les activités de S&amp;E/ER constituent un aspect essentiel de la gestion du projet et permettent aux AE/EA de suivre l'état d'avancement et d'intervenir le cas échéant. Des formulaires standard de rapport ont été mis au point, ce qui fait gagner du temps à l'équipe du projet tout en optimisant la quantité d'information produite. Néanmoins, des efforts seront consentis pour simplifier les exigences du cadre de S&amp;E/ER, et ceci en vue de réduire les coûts de transaction.</li> <li>- Voir ci-dessus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir le paragraphe 81 du Résumé exécutif. Voir également la QUATRIEME PARTIE : Plan et budget pour le suivi et l'évaluation, page 95 du PRODOC ;</li> <li>- Voir ci-dessus.</li> <li>- Voir l'annexe X, page x du PRODOC;</li> </ul>

<p>- La complexité a également un impact sur le coût des transactions généré à l'échelle des pays. Ceci est surtout dû au fait que les modalités de cofinancement ne sont pas encore clairement définies. Dans la pratique, le co-financement entraîne une plus grande complexité dans la phase de mise en oeuvre.</p> <p>- Ceci découle en partie des principes directeurs publiés par le FEM sur l'adaptation et l'incrémentalité (GEF/C.23/Inf8/rev1) concernant les avantages globaux. Le programme doit se plier à des priorités définies par les pays hôtes lors de leur communication nationale initiale. Ces priorités portent généralement sur le renforcement des capacités de réaction en matière de développement local. Ce dilemme pourrait éventuellement être résolu en retenant les interventions sectorielles au niveau national qui produisent des avantages écologiques globaux en terme de biodiversité, de gestion des sols ou de désertification sur la base des ressources limitées disponibles dans les zones géographiques choisies. Ceci pourrait simplifier les conditions de S&amp;E devant être respectées par les organisations au niveau local, et donc entraîner une baisse des coûts de transaction. Les avantages globaux se matérialisent en pratique de manière viable seulement si le programme est correctement mis en oeuvre du point de vue du développement, et donc si la communauté locale réussit à adapter les améliorations en terme de gestion des ressources au cours des phases d'opérations et de maintenance.</p> <p>- Le programme mis en oeuvre dans les pays NAPA peut produire des leçons sur la manière</p>	<p>- Une annexe décrit les principales lacunes et priorités en matière de renforcement des capacités qui découlent des communications nationales effectuées par les pays participants : le tableau indique les interventions sectorielles au niveau national qui génèrent des AEG.</p> <p>- Une forte complémentarité entre les processus NAPA et le programme CBA sera encouragée tout au long du projet ACCC. Les équipes du projet NAPA s'impliqueront dans le projet ACCC en tant que personnes ressources stratégiques; au niveau régional, le RPC restera en contact avec le coordinateur national du CBA afin d'échanger les</p>	<p>- Voir le paragraphe 29 du Résumé exécutif. Voir également la Section III, paragraphe 183 à la page 56 du PRODOC.</p>
---	---	--

<p>dont les communautés locales peuvent être intégrées avec succès au cadre de politique d'adaptation. Les leçons apprises en ce qui concerne les complémentarités entre le processus NAPA et le CBA par le biais du programme des petites subventions seraient les bienvenues.</p>	<p>leçons apprises et les meilleures pratiques.</p>	
---	---	--

# **Rapport de la réunion CLEP du projet ACCC**

## **Adaptation au changement climatique – Réponse au changement du littoral et à Ses dimensions humaines en Afrique de l’Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral**

### **Phase Projet Principal**

**Mardi 15 mai 2007, UNESCO-BREDA, Dakar, Sénégal**

#### **1. OUVERTURE DE LA REUNION**

M. Abdoulaye Ndiaye, représentant du PNUD/FEM (RCU) a souhaité la bienvenue aux participants au nom de l’équipe de mise en œuvre du projet. Il a rappelé les différentes étapes qui ont conduit au développement du document de projet sous sa forme actuelle. Il a rappelé l’importance du CLEP comme étant le point de départ de la mise en œuvre du projet principal ACCC. A cet égard, les recommandations du CLEP seront attachées au document de projet qui sera soumis au chef exécutif du FEM dans les jours qui viennent.

M. David Njiki Njiki, Secrétaire exécutif du SINEPAD, a rappelé que ce projet s’inscrivait dans le cadre du plan environnemental du NEPAD, approuvé par les chefs d’états africains, et a rappelé l’importance que le SINEPAD accorde à ce projet pionnier, initié à l’issue du Processus Africain.

M. Teeluck Bhuwanee, représentant du Directeur de l’UNESCO BREDA, Mme Ben Barka, a prononcé un discours d’ouverture, mettant l’accent sur le travail accompli au cours de la phase de pré-projet (PDF-B). Il a rappelé l’objectif de la réunion axé sur la présentation du document de projet aux pays participants ainsi qu’aux partenaires (présents et futurs), et en particulier de valider les modalités de mise en œuvre et d’exécution en vue du démarrage du projet dans les mois qui viennent.

#### **2. ELECTION DU PRESIDENT ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS**

M. Elimane Ba, Ministère de l’Environnement, Sénégal, et représentant du point focal du projet au niveau national, Mme F. Touré, fut élu comme président. Mme. N. Djigal Sall, PNUD/FEM (RCU) et M. L. Touré furent désignés comme rapporteur de la réunion.

#### **3. ETAT D’AVANCEMENT DU PROCESSUS**

Suite à l’approbation du document de projet en Juin 2006 par le Conseil Exécutif du FEM, M. P. Kurukulasuriya, PNUD/FEM, a expliqué le processus final d’approbation du projet par le Chef Exécutif du FEM ainsi que les étapes subséquentes, y compris la délivrance des lettres de délégation d’autorité qui seront émises par le PNUD/FEM à trois niveaux :

- au niveau des mécanismes NEX, le gouvernement, l'agence d'exécution nationale et le représentant résident PNUD devront signer ces documents ;
- au niveau DEX, le gouvernement et le représentant résident PNUD devront signer ces documents ;
- au niveau régional, le représentant résident PNUD du Sénégal en tant que bureau PNUD principal du projet, les gouvernements et l'UNESCO-COI devront aussi signer ces lettres.

M. P. Kurukulasuriya a mis en avant le rôle clé des bureaux nationaux du PNUD dans la négociation à entreprendre avec les agences nationales, en particulier en ce qui concerne la finalisation des mécanismes NEX.

Finalement, il a rappelé qu'en raison de la source de financement de ce projet qui est le SPA, au cours du PDFB, certaines activités liées au renforcement des infrastructures côtières ont dû être retirées du document de projet. Ces activités ont été reformulées sous la forme d'un second projet qui sera soumis au FEM pour financement sur le fonds SCCF.

#### **4. PRESENTATION DU PROJET**

M. J. Barbière, représentant de l'agence technique d'exécution, UNESCO-IOC a présenté les éléments suivants en mettant en avant les modifications apportées au document depuis mai 2006 :

- Historique du projet
- Objectifs et résultats escomptés
- Budget provisoire du projet
- Etat du cofinancement
- Modalités d'exécution au niveau national et régional
- mécanismes de suivi et d'évaluation.

Il a souligné l'insertion de deux nouveaux résultats au niveau global du projet: Résultat 4 (qui est un résultat commun à tous les projets SPA), et le Résultat 5 lié à l'unité régionale de gestion du projet (RPMU).

En ce qui concerne le Résultat 2 du projet, ayant **trait** à l'intégration de l'adaptation dans les politiques de gestion intégrée des côtes, en raison de son caractère régional, M. Barbière a informé les participants du transfert programmatique et budgétaire de la réalisation 2.4 au Résultat 4, qui comprend les activités de type Apprentissage et évaluation, et gestion améliorée de l'adaptation.

#### **5. COMMENTAIRES DES PAYS SUR LE DOCUMENT DE PROJETS**

A la suite de la présentation de M. Barbière, les participants ont soulevé plusieurs points d'ordre général.

Le CLEP a soulevé l'importance d'harmoniser la mise en œuvre du projet ACCC avec le suivi des PANA , et de s'assurer qu'il n'y a pas de duplication des stratégies et activités de mise en œuvre au niveau national. Les points focaux **PANA** devront siéger au Comité national du Projet.

Au nom de son bureau, le représentant du PNUD de Mauritanie a confirmé un cofinancement du projet ainsi que l'envoi d'une lettre à cet effet. Les changements institutionnels récents en Mauritanie devront être transcrits dans le document ( §119)

Une harmonisation au niveau du document de projet doit être entreprise pour les parties suivantes :

- §165 et 53 au niveau des incidences financières du projet
- §53 au niveau de la mention des courts marginaux
- au §12, inclure une référence sur l'importance de l'écosystème côtier de la rivière Sénégal.
- Harmonisation dans les 2 langues de la terminologie utilisée pour les résultats, réalisations, activités.
- Annexe A8, NPD, le NPD est le point focal du projet pour l'UNESCO
- Ajouter des références plus récentes aux §14, 19, 20, 35
- Montant total du tableau S & E (§160) à revoir.

## 6. RECOMMANDATIONS DU CLEP

1. **Le CLEP recommande** l'insertion dans la partie V. Contexte Juridique de la mention d'accords de subvention qui seront signés entre les bureaux du PNUD et les agences nationales dans le cadre du NEX et du DEX.

2. **Le CLEP recommande** de modifier le Conseil National Consultatif (NCC) en Comité National de Pilotage afin de souligner son rôle de supervision du projet au niveau national.

3. En ce qui concerne le coordonateur national, il est proposé de clarifier les modalités de recrutement qui dans le cas NEX sera entrepris par les agences nationales, en consultation avec le RPMU et le bureau du PNUD. Une annonce de recrutement sera diffusée dans les médias locaux, et le recrutement se fera à travers un panel d'évaluation comprenant l'agence nationale, le PNUD, et le RPMU. Dans le cas du DEX, le PNUD sera en charge de la procédure de recrutement. Le recrutement se fera aussi à travers un panel d'évaluation comprenant l'agence nationale, le PNUD, et le RPMU.

4. En ce qui concerne le processus de validation des plans de travail, il faudra veiller à l'implication des Ministères de l'Economie et des finances ou autres organes gouvernementaux indépendants d'audit (en fonction des pays), qui devront donner leur aval à toutes autorisations de dépenses du PNUD au niveau national. Ces représentants devront siéger au comité de pilotage du projet.

5. **Le CLEP a souligné** le besoin d'avoir une réunion du comité de pilotage national tous les trimestres afin d'effectuer un suivi du projet plus rapproché.

6. Il a été rappelé que la contribution du Directeur National du Projet est considérée comme étant **une participation** en nature de la part des gouvernements auprès du projet. Ainsi, les fonds du FEM ne peuvent pas être utilisés pour les salaires des personnels du gouvernement, ni pour le personnel des bureaux PNUD.



7. Le rôle du Coordinateur national et du Directeur national du projet dans le suivi et l'évaluation au niveau national doivent **être davantage clarifiés**. Chaque pays devra appliquer les procédures utilisées au niveau national en ce qui concerne les liens entre le PNC et le PND. Comme modèle type au projet, il est proposé que le NPC fournisse des rapports directement au Directeur du projet, **charge à lui de présenter ces** rapports auprès du comité national du projet. Cependant, il faut souligner que le **coordonnateur** sera recruté sur la base d'un contrat et qu'il devra aussi rendre des comptes sur l'utilisation des fonds au bureau du PNUD. Les termes de référence des NPC doivent donc refléter les trois lignes de reporting envers le NPD, le Bureaux PNUD et le RPMU.

8. En ce qui concerne les modalités de déboursement, dans le cas NEX ou de DEX, ces modalités seront clarifiées dans le cadre des négociations des accords de subvention signés entre le PNUD et le Gouvernement.

9. En ce qui concerne l'allocation financière au niveau national, il a été souligné que l'allocation se fera selon les résultats qui permettront d'atteindre au niveau régional, l'objectif du projet. Même si à l'heure actuelle le budget n'est pas encore détaillé, sa répartition sera discutée ultérieurement au niveau de l'atelier de démarrage du projet. Il sera ensuite validé par les comités nationaux de pilotage et le comité de pilotage régional du projet. Les équipes nationales recevront à cet effet des guidelines de la coordination régionale sur la planification des activités nationales sur laquelle découleront les allocations nationales. Il est recommandé qu'un principe d'équité soit appliqué dans la répartition des ressources du projet.

**Le CLEP approuve les recommandations 1 à 9 par acclamation.**

**Le CLEP approuve le document de projet sous réserve de la prise en compte des commentaires et recommandations des participants.**

Annexe I – Programme

Annexe II – Liste des participants (*à insérer*)

## Programme

9h30 –10h00	<p>1. Ouverture/<i>Opening</i></p> <p>2. Élection du Président et Rapporteurs <i>2. Election of Chair and Rapporteurs</i></p>
10h00-10h30	Pause Café – <i>Coffee Break</i>
10h30-12h45	<p>3. Présentation sur l'état d'avancement du processus <i>3. Presentation on the status of the project</i></p> <hr/> <p>4. Présentation du document de projet en mettant en exergue les principaux changements depuis son adoption au Conseil du FEM <i>4. Presentation of the project document highlighting the main changes since adoption by the GEF Council</i></p>
12h45-14h00	Pause déjeuner / <i>Lunch Break</i>
14h00 – 15h30	<p>5. Discussions en Plénière : Commentaires des pays sur le document de projet <i>5. Plenary discussions : Countries comments on the Project document</i></p>
15h30-16h00	Pause café / <i>Coffee Break</i>
16h00-18h00	<p>6. Formulation des recommandations clés sorties des discussions <i>6. Formulation of Key recommendations</i></p> <hr/> <p>7. Discussions en plénière et validation des recommandations clés <i>7. Plenary Discussions and adoption of Key recommendations</i></p> <hr/> <p>8. Information sur les étapes suivantes <i>8. Information on next steps</i></p> <hr/> <p>9. Clôture <i>9. Closure</i></p>

## **LIST of PARTICIPANTS**

## **Gambia**

Mr. SARR Momodou B  
Executive Director  
National Environment Agency  
5 Fitzgerald Street  
PMB 48  
Banjul  
Phone: (220) 422 3860  
Fax: (220) 422 9701  
E-mail: [msarr@gamtel.gm](mailto:msarr@gamtel.gm)

Mr. JAGNE Mamour A.  
Programme Analyst  
UNDP Country Office The Gambia  
5 Kofi Annan Street  
Cape Point, West Africa  
Phone: (220) 449-4760, 449-4761-9  
Fax: (220) 449-4758  
E-mail: [mamour.a.jagne@undp.org](mailto:mamour.a.jagne@undp.org)

## **Guinea-Bissau**

Mr. LOPES Joao Raimundo  
Senior Energy Officer/GHG  
Inventories Expert  
General Direction of Energy/National  
Climate Change Program  
Ex-QG (Santa Luzia)  
P.O. Box 311  
Bissao  
Phone: (245)22-2951/ 256-239  
Fax: (245)20-5881/ 256-238  
E-mail: [jraylopes@yahoo.com](mailto:jraylopes@yahoo.com)

## **Mauritania**

M. LAFDAL Mohamed Yahya O.  
Directeur des Politiques  
Environnementales  
Secrétariat d'Etat auprès du Premier  
Ministre chargé de l'Environnement  
B.P : 170  
Nouakchott  
Phone: +222 5243143  
Fax: + 222 6303128  
E-mail: [lafdal@environnement.gov.mr](mailto:lafdal@environnement.gov.mr)

M. N'DIAYE Maouloud  
Leader Thématique Environnement PNUD

PNUD-Mauritanie  
203, rue 42-133  
Ilot K  
Nouakchott  
Phone: +222 525 2409  
Fax: +222 525 2616  
E-mail: [maouloud.ndiaye@undp.org](mailto:maouloud.ndiaye@undp.org)

## **Senegal**

Mr. Elimane BA  
Chef de Division pollution et nuisances  
Ministère de l'Environnement et de la  
Protection de la Nature  
Dakar – Sénégal  
Tél. (221) 538 90 14 ou 538 90 19  
E-mail : [elimanl2003@yahoo.fr](mailto:elimanl2003@yahoo.fr)

Mr. Laba Touré  
PNUD-SENEGAL  
Immeuble Fayçal, 19 Rue Parchappe,  
Dakar - Sénégal  
B.P. 154 - Tél.(221)-839-90-50  
Fax: (221)-823-55-00  
Email : [laba.touré@undp.org](mailto:laba.touré@undp.org)

Mr. Pacal VARDON  
Conseiller franco-allemand du Ministre de  
l'Environnement et de la Protection de la  
Nature du Sénégal  
SCAC Dakar - Sénégal  
BP. 2014  
Tél. (221) 587 97 87  
E-mail : [p.vardon@orange.sn](mailto:p.vardon@orange.sn)

## **SINEPAD**

M. NJIKI NJIKI DAVID  
Secrétaire Exécutif  
Secrétariat Intérimaire du Volet  
Environnement du NEPAD  
Boulevard Djily Mbaye,  
Immeuble FAHD, 3ème Etage  
P O Box: 813  
Dakar  
Phone: +(221) 842 73 11  
Fax: +(221) 842 73 11  
E-mail: [njikinjiki@yahoo.com](mailto:njikinjiki@yahoo.com)

## **UNDP/GEF**

M. NDIAYE Abdoulaye  
UNDP/GEF Regional Coordinator,

Biodiversity  
United Nations Development Programme  
SURF West & Central Africa Office  
P.O. Box 154, Dakar, Senegal  
Tel: (221) 869 06 61  
E-mail: [abdoulaye.ndiaye@undp.org](mailto:abdoulaye.ndiaye@undp.org)

Ms. DJIGAL SALL Ndeye  
Programme Associate-CC and CDAC  
clusters  
United Nations Development Programme  
SURF West & Central Africa Office  
P.O. Box 154, Dakar, Senegal  
Tel. (221) 869 06 78  
Fax. (221) 869 06 29  
Email: [ndeve.djigal.sall@undp.org](mailto:ndeve.djigal.sall@undp.org)

KURUKULASURIYA Pradeep  
UNDP/GEF  
United Nations Development Programme  
Global Environment Facility Unit (UNDP-  
GEF)  
304 East 45th Street  
10017  
New York, NY  
E-mail: [pradeep.kurukulasuriya@undp.org](mailto:pradeep.kurukulasuriya@undp.org)

#### **UNESCO-IOC**

Mr. BARBIÈRE Julian  
Acting Head, Ocean sciences  
Programme Specialist  
Intergovernmental Oceanographic  
Commission (IOC)  
UNESCO  
1, rue Miollis  
75732  
Paris Cedex 15  
Phone: +33.01.45.68.40.45  
Fax: +33.01.45.68.58.12  
E-mail: [j.barbiere@unesco.org](mailto:j.barbiere@unesco.org)

#### **IUCN**

Ms. Oumou Kouloum LY  
Chargée de Programme à l'IUCN  
BP. 3215  
Av. Bourguiba X Rye 3 Castors  
Dakar – Sénégal  
Tél. (221) 869 0285

Fax. (221) 824 92 46  
E-mail [oumou-koulsoum.ly@iucn.org](mailto:oumou-koulsoum.ly@iucn.org)

#### **CRDI**

Nathalie BEAULIEU  
Spécialiste-Administratrice de Programme  
/ Program Officer  
Adaptation aux Changements Climatiques  
en Afrique (ACCA) /  
Climate Change Adaptation in Africa  
(CCAA)  
Bureau Régional de l'Afrique du Centre et  
de l'Ouest (BRACO), CRDI /  
West and central Africa Regional Office  
(WARO), IDRC  
BP 11007 Peytavin, Dakar, Sénégal  
Tel : (221) 864 00 00 ext: 2244 Fax : (221)  
825 32 55  
E-Mail : [nbeaulieu@idrc.org.sn](mailto:nbeaulieu@idrc.org.sn)

M. Alioune Badara KAERE  
Agent de Recherche au CRDI  
Programme Adaptation aux changements  
climatiques en Afrique  
BP. 11007 Dakar – Sénégal  
Tél. (221) 864 00 00  
Fax (221) 825 32 55  
E-mail [a.kaere@idrc.org.sn](mailto:a.kaere@idrc.org.sn)

#### **Absent/excusé**

Mme Ivone Andrade LOPES  
Ministry of Environment  
Cape Verde

M. José Levy, PNUD, Cape Vert

M. Valentin Traore, PNUD, Guinée Bissau



